

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2017

(n° 2017/3330 à 2017/3380)

Présidence de M. Georges KEPENEKIAN, Maire

Le lundi 23 octobre à 14 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 16 octobre 2017 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Nous allons pouvoir commencer avec un peu de retard. Bienvenue.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer comme secrétaire de séance, par vote à main levée, Madame Mina HAJRI.

Qui est pour ? Qui est contre ? Pas d'abstention.

Comme il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Képénékian, M. Brumm, Mme Dognin-Sauze, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Corazzol, Mme Gay, M. Graber, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Reynaud, Mme Rivoire, M. Le Faou, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Lévy, Mme Frih, M. Maleski, M. David, M. Fenech, Mme Lévy, M. Blache, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Kismoune, Mme Brugnera, Mme Picot, M. Braillard, Mme Berra, M. Bérat, M. Touraine, Mme Fonduer, Mme Burillon, M. Pelaez, Mme Hobert, M. Rudigoz, M. Julien-Lafferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Brolichier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : M. Durand (Pouvoir à M. Rudigoz), Mme Nachury (Pouvoir à Mme Sangouard), Mme Balas (Pouvoir à Mme de Lavernée), M. Lafond, M. Philip (Pouvoir à M. Maleski), M. Coulon (Pouvoir à M. Lévy), Mme Faurie-Gauthier (Pouvoir à Mme Reynaud), Mme Manoukian (Pouvoir à Mme Rabatel), M. Collomb (Pouvoir à M. Képénékian), M. Remy (Pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Bernard (Pouvoir à M. Sécheresse)

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Braillard (pouvoir à M. Graber), Mme Brugnera (pouvoir à Mme Palomino), M. Fenech (pouvoir à M. Hamelin), Mme Frih (pouvoir à Mme Hobert), M. Havard (pouvoir à Mme Servien), M. Julien-Lafferrière (pouvoir à M. Corazzol), M. Blache (pouvoir à M. David)

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

(Le quorum est constaté).

M. LE MAIRE : Je voudrais, compte tenu des circonstances un peu particulières et des manifestants qui étaient devant notre Hôtel de Ville, faire une déclaration préliminaire.

Sur l'ensemble des communes de notre pays, et plus particulièrement dans les grandes villes et les métropoles, les situations de précarité augmentent. Ces problématiques sont de nature diverse. Elles sont aujourd'hui souvent liées à des phénomènes migratoires et complexes. Elles ont bien sûr une dimension qui nous dépasse localement, puisqu'il s'agit de questions européennes, voire mondiales, et surtout durables, mais pour autant ces problématiques nous concernent.

Au-delà de nos engagements respectifs, et dans ce contexte, nous avons souhaité avec David KIMELFELD, Président de la Métropole de Lyon, rencontrer le Préfet, le 2 octobre dernier. L'objectif était de trouver ensemble, chacun dans son rôle, de nouvelles façons d'aborder cette problématique.

Nous avons pointé nos inquiétudes quant aux situations des enfants sans toit, de la hausse du nombre des mineurs non accompagnés, et, plus largement, nous avons échangé sur la façon de mieux accueillir les migrants et d'anticiper le plan froid qui se dessine dans les semaines prochaines.

Si chacun doit jouer son rôle, l'État a, je le rappelle, la responsabilité de l'hébergement, et nous savons qu'un certain nombre de mesures sont en cours d'élaboration, la Métropole, le suivi et l'accueil des mineurs non accompagnés, à travers la PMI pour les enfants de moins de 3 ans, la Ville, quant à elle, a la responsabilité de la scolarisation des enfants et l'accès au droit. Nous avons fait état de toutes ces questions avec le Préfet. Un nouveau Préfet prend ses fonctions aujourd'hui, et nous devons nous voir à nouveau dès la fin de la semaine.

Toutefois, nous n'avons pas attendu ces rencontres pour avancer sur les situations des personnes les plus fragiles. La Ville – puisque nous sommes ici en Conseil municipal – scolarise l'ensemble des enfants sur la commune. Ayant un service social intégré, toutes les situations les plus précaires sont suivies et accompagnées par des assistantes sociales, médecins et infirmières.

Nous comptons près de 134 enfants dits « sans toit » inscrits dans les écoles lyonnaises, dont 45 % sont réellement à la rue. Afin de permettre leur scolarité, la Ville de Lyon, à travers son CCAS, attribue les aides financières, en prenant en charge la restauration, l'assurance scolaire, l'inscription au périscolaire préscolaire, les transports en commun et l'achat de matériel scolaire.

Dès que nous en avons la demande, les parents d'élèves et directeurs d'école concernés sont reçus par notre service médico-social spécialisé, afin d'avancer ensemble pour trouver des solutions et être transparents dans les démarches entamées par nos soins. C'est ce qui a été fait à l'école Aubrac bien avant l'occupation de cette école pendant le week-end.

Je ne m'oppose bien sûr pas aux mobilisations, aux goûters ou repas solidaires, ni même à la volonté des uns et des autres d'interpeller de l'opinion publique. Si je comprends parfaitement l'émotion des parents d'élèves, l'école ne peut être un lieu d'occupation. Cela est pour nous, pour moi, un principe fondamental, que nous voulons préserver.

L'opération d'évacuation s'est faite hier soir, dans le calme et la sérénité, après plusieurs échanges que nous avons eus avec le collectif dès vendredi. Seulement quelques parents d'élèves, avec trois de leurs enfants, et non pas des enfants sans toit, étaient présents au moment de l'évacuation. Aucune des familles sans toit n'a été hébergée dans ce temps dans l'enceinte de l'école, et nous avons poursuivi notre dialogue avec le collectif.

Ce sujet est émotionnellement fort et touche durement des familles. C'est pour cette raison, et vu la complexité du sujet, que j'appelle de mes vœux à un débat constructif au sein et en dehors de ce Conseil, sans instrumentalisation de ces vies humaines à des fins politiciennes.

Une de nos demandes, formulées auprès du Préfet – et je pense que nous la renouvellerons avec le nouveau Préfet –, était de pouvoir déclencher dans les délais les plus brefs une réunion qui mettrait autour de la table les principaux acteurs de nos territoires (associations, militants, et bien entendu représentants des collectifs, et nos différents services), pour qu'ensemble nous essayions de trouver des solutions à cette question extrêmement douloureuse, mais qui ne peut pas être une solution « court-termiste », si vous me permettez le terme, puisque ces questions sont appelées à être pérennes, durables. Nous avons besoin de chercher des solutions qui résisteront au temps.

Je souhaitais faire cette déclaration en début de notre Conseil. Nous aurons, j'en suis certain, l'occasion d'y revenir. Je commence donc

maintenant l'ordre du jour.

Désignations

M. LE MAIRE : Nous avons, comme la fois précédente – et c'est mon troisième Conseil municipal, donc je les compte – à procéder à un certain nombre de désignations.

2017/3372 - Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (SMCRRL) - Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : Afin de pouvoir pourvoir au remplacement de deux représentants, à savoir Madame Anne BRUGNERA et Monsieur Loïc GRABER, nous vous proposons les deux noms suivants : Jérôme MALESKI et Guy CORAZZOL. Y a-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, un vote à main levée, si vous l'acceptez bien sûr à l'unanimité. Je mets donc d'abord aux voix cette proposition de vote à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. LE MAIRE : Merci.

Je vous propose donc maintenant de voter pour ces deux candidatures. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. BOUDOT)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

2017/3373 - Conseil d'administration de l'Institut Lumière pour le Cinéma et l'Audiovisuel - Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : Le Conseil municipal a désigné trois représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de l'Institut Lumière pour le Cinéma et l'Audiovisuel, dont je fais partie. Je vous propose de pourvoir à mon remplacement. Je vous propose la candidature de Loïc GRABER. Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose un vote à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets donc aux voix la candidature de Loïc GRABER. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. BOUDOT)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3374 - Comité d'orientation du Parc de la Tête d'Or - Mise à jour de sa composition

M. LE MAIRE : Je rappelle que l'actualisation de la composition de ce Comité varie au vu des périmètres de délégation des Adjoints au Maire. On est donc dans ce Comité en fonction de son statut, et non pas à titre personnel. Vous disposez, dans la délibération, de l'ensemble des représentants en fonction de leur délégation. Si vous en êtes d'accord, nous pourrions voter là aussi à main levée.

Je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention de M. BOUDOT)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

2017/3375 - Conseil d'administration de l'EPCC Musée des Confluences - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : Le Conseil municipal a désigné un représentant au sein du Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle, dénommé Musée des Confluences. Je vous propose de pourvoir au remplacement de Monsieur Louis PELAEZ.

Avant de procéder à la désignation, nous avons un temps de parole pour le groupe UDI et apparentés, Monsieur BROLIQUIER, pour 7 minutes.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2ème arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'aurez bien compris, chers collègues, compte tenu de l'actualité, c'est d'un autre musée dont je voulais vous parler, le Musée des Tissus et des Arts décoratifs.

Le 9 octobre dernier, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon a officiellement arrêté sa décision, concernant le Musée des Tissus et des Arts décoratifs. Elle a retenu le projet de reprise par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, un projet collectif, travaillé par la CCI, l'État et les professionnels du textile, sur la base du rapport du cabinet d'études In Extenso. Un projet ambitieux, qui veut faire entrer nos musées dans le XXIe siècle et en faire un outil de rayonnement, tant pour nos collections et nos savoir-faire, que pour notre territoire.

Nerf de la guerre, le montage financier est le suivant. La CCI va céder à la Région pour 1 euro symbolique le site des Musées, estimé à 16 millions d'euros. En contrepartie, la Région s'engage à rénover et à conserver les collections au sein des murs actuels. L'investissement initial est conséquent (30 millions d'euros). La Région en prendra à charge 10 millions d'euros sur ses fonds propres, l'État, 5 millions d'euros des dépenses globales des travaux, et UNITEX prendra l'initiative de l'amorçage d'un fonds de dotation, à hauteur d'au moins 1 million d'euros. Concernant les frais de fonctionnement, la Région s'est engagée à hauteur de 1 million par an, l'État 300 000 sur trois ans, et la CCI pourrait apporter 500 000 euros par an jusqu'en 2021.

Si le tour n'est effectivement pas bouclé, au moins, il est bien engagé. Le fait qu'un opérateur public, en l'occurrence la Région, devienne chef de file constitue un gage de confiance que les investisseurs privés attendaient pour s'engager.

Quel soulagement, après ces années de mobilisation, au cours desquelles – je dois le dire – je me suis souvent senti bien seul à la Ville. À l'exception de Josselin EDOUARD, Vice-Président de Canutope, et élu du 4e, aucun élu lyonnais ne s'est vraiment mobilisé pour nos Musées. C'est donc avec reconnaissance que je salue l'engagement et la ténacité d'Emmanuel IMBERTON, le Président de la CCI, de Laurent WAUQUIEZ, le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ils ont eu le courage de prendre leurs responsabilités.

Au moment où l'État pioche dans les caisses des collectivités, pioche dans les caisses des Chambres de Commerce, il faut souligner que cette décision est aussi nécessaire que courageuse. C'est une victoire collective, pour tous les acteurs qui se sont battus durant ces trois dernières années, afin que notre patrimoine ne soit pas oublié.

Je salue également l'engagement constant de Daniel FRUMAN, dont la pétition signée par plus 133 000 personnes a été un moteur formidable dans cette affaire.

Une issue heureuse, qui se dessine enfin, et pourtant, ce combat n'a pas été aisé, car, depuis le début, force est de constater que tout a été minutieusement orchestré par l'ancien Maire et Président de la Métropole de Lyon, afin de laisser pourrir la situation. Tous ceux qui l'ont approché sur ce dossier témoignent d'ailleurs de son désintérêt total pour ces Musées, affirmant à plusieurs reprises, ici même dans cette enceinte, que la Ville et la Métropole n'y mettraient pas un euro. Puis il a pratiqué la politique de la chaise vide. La Métropole et la Ville de Lyon ont été les deux seules collectivités à refuser de se mettre à la table des négociations, alors même que l'État, la Région et les professionnels, eux, cherchaient une solution et s'engageaient financièrement.

La posture de Gérard COLLOMB a commencé à changer en janvier 2017, lors des vœux en Mairie du 2^e arrondissement, puis, quelques jours plus tard, à la Mairie du 4^e arrondissement, alors que la Région, après des mois de réflexion, annonçait son engagement financier. Gérard COLLOMB aurait dû s'en réjouir, mais il a eu une tout autre lecture de cet engagement de la Région, n'y voyant qu'un coup politique, qu'une posture politicienne.

Depuis ce jour, la Ville et la Métropole n'ont eu de cesse que de torpiller le projet collectif de la Région, avant même qu'il soit exposé plus précisément. Gérard COLLOMB s'est retrouvé acculé à l'obligation de proposer une autre solution à la hâte, soi-disant beaucoup plus ambitieuse et viable. C'est ainsi qu'est sortie du chapeau cette idée nébuleuse de pôle muséal. Jolie métaphore pour camoufler ce qui n'est autre que le démantèlement pur et simple des collections de nos Musées.

Une solution physiquement, techniquement, financièrement irréalisable. D'abord, car le Musée de Confluences et le Musée des Beaux-Arts n'ont pas la superficie pour accueillir et valoriser l'ensemble de la collection textile. Plus de 2 000 mètres carrés nécessaires, rien que pour stocker les collections de tissus, sans parler des questions de récolement et de transfert. Ensuite, parce que ces Musées n'ont pas l'expertise pour conserver les quelque 2 500 000 pièces de la collection. Enfin, le seul financement proposé provenait de la vente d'un des deux hôtels particuliers du Musée.

Gérard COLLOMB a qualifié le projet collectif de la Région, de la CCI, d'UNITEX et de l'État, de mauvais. Vous, Monsieur le Maire, vous avez dit qu'il n'était pas le meilleur. Certes, il n'est peut-être pas encore complètement bouclé. Mais, au moins, il a le mérite d'exister. Le vôtre n'existe pas. C'est un mirage dessiné à la hâte, en guise de contre-feu politique. L'entêtement de Monsieur COLLOMB sur le sujet interroge. Seul contre tous, y compris contre son propre gouvernement, qui a pris fait et cause pour notre patrimoine, il se permet en plus d'intervenir en tant que ministre de l'Intérieur contre ceux qui auraient applaudi un peu fort le projet de Laurent WAUQUIEZ. Un bien curieux mélange des genres, qui signera, nous l'espérons, la fin de cette escalade surréaliste, à laquelle je vois cependant une vertu, Monsieur COLLOMB a fait de nos Musées une affaire d'État.

Mais ici et maintenant, c'est vous qui êtes aux commandes. N'est-il pas grand temps de laisser derrière vous ces querelles politiques et de penser au patrimoine si précieux de votre territoire ? J'en appelle à votre raison, Monsieur le Maire. J'en appelle à votre raison, Monsieur le Président de la Métropole. Désormais, c'est autour du seul projet crédible et réaliste que nous devons nous réunir, afin d'accompagner le processus de renaissance, le processus de revalorisation du patrimoine. C'est un nouveau départ heureux pour nos Musées, et cela devrait tous nous réjouir. La Ville et la Métropole ne peuvent se tenir en marge d'un projet porteur d'un tel potentiel de rayonnement, dont elles seront les premiers bénéficiaires. Ce serait un non-sens. La Région et la CCI vous ont laissé la porte ouverte. Monsieur le Maire, vous êtes connu et reconnu comme un homme de culture, de médiation, de courage aussi. Vous l'avez dit vous-mêmes il y a quelques jours : autre temps, autres mœurs. Il est vraiment temps de tourner la page. Une décision difficile pour vous, j'en conviens, mais qui vous honorerait et honorerait par là même notre collectivité.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Monsieur BROLIQUIER. Un autre temps de parole a été demandé par les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon. Monsieur GUILLAND, pour 5 minutes seulement.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Ce Conseil municipal ne saurait commencer sans que les élus du groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, n'expriment par ma voix leur soulagement à l'annonce par le Président de la CCI, Emmanuel IMBERTON d'un projet ambitieux pour le Musée des Tissus, grâce à l'engagement très important de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et même de l'État.

Je ne reviendrai pas ici sur les multiples interventions de Joëlle SANGUARD et de Dominique NACHURY dans cette enceinte, ou même de Dominique NACHURY à l'Assemblée nationale, pour défendre le Musée des Tissus. Il m'apparaît pour le moins étonnant que mon collègue, Président de l'UDI, tende à tirer la couverture à soi. Ceci dit, dans le cadre du Musée des Tissus, plus rien ne m'étonne.

Ce soulagement a été d'ailleurs largement partagé par l'ensemble des Lyonnais, et, au-delà, par de nombreux Français, soucieux de la préservation du patrimoine. Nous ne pouvons d'ailleurs à ce titre que saluer les déclarations pleines de bon sens de Bernard PIVOT ou de Stéphane BERN. Ceci a d'ailleurs valu à ce dernier des remontrances pour le moins déplacées. Emmanuel MACRON nous a vendu au printemps dernier une nouvelle façon d'aborder la politique. Le message n'est manifestement pas descendu jusqu'au numéro 2 du gouvernement. C'est dommage.

Depuis le début de ce qu'on peut appeler aujourd'hui le feuilleton du Musée des Tissus, l'ensemble des acteurs – CCI, UNITEX, État, Région, mais aussi Ville de Lyon et Métropole – est d'accord sur un point : la qualité et l'intérêt patrimonial des collections du Musée des Tissus et des Arts décoratifs imposent de trouver ensemble une solution pérenne.

Le choix de la CCI de confier une mission à un cabinet de conseil extérieur a permis l'élaboration d'un projet viable et ambitieux, auquel tous les acteurs précités se sont associés, à l'exception de la Ville et de la Métropole.

La situation pourrait prêter à rire, si elle n'était pas si grave. Pourtant, depuis de nombreux mois, nous sentions bien que votre volonté n'était pas tant de participer à un projet ambitieux. Politique de la chaise vide, présentation récente d'un contre-projet monté à la hâte et sans aucune concertation, relégation des partenaires au rang de supplétifs, dispersion des collections, et opération immobilière à la clé, voilà en résumé vos ambitions dans ce dossier. Que de mépris pour les partenaires et pour les Lyonnais !

Monsieur le Maire, aujourd'hui, la situation est simple, et la balle est dans votre camp. Vous n'avez que deux solutions, soit persister dans votre isolement, soit rejoindre, comme vous l'a proposé le Président IMBERTON, le futur groupement d'intérêt public, aux côtés de la CCI, d'UNITEX, de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Monsieur le Maire, nous vous demandons officiellement aujourd'hui de sortir de votre isolement, et que la Ville et la Métropole rejoignent ce GIP. Ne pas faire de la Ville de Lyon un acteur majeur du projet serait sans nul doute une erreur majeure, certainement la première d'un mandat, qui ne saurait plus mal commencer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : J'allais proposer de passer à la nomination, sujet de la délibération, mais je vais prendre quelques minutes pour répondre à cette avalanche de conseils et d'interpellations, qui vont entre le côté amical et le côté très inamical, si vous me le permettez. Rassurez-vous, j'ai doublé ma dose de Tranxène, parce que je savais que la question serait abordée. Je suis donc vraiment cool pour vous répondre. Je ne répondrai d'ailleurs pas sur... Il faudrait quand même que vous regardiez les fake news. Là, vous avez un récit à vous deux, d'ailleurs je n'entends pas d'autre récit aussi bien structuré que le vôtre. Je ne veux pas le démonter, parce que je pense que ce temps-là est passé.

Je voudrais simplement revenir sur nos objectifs et les enjeux concernant le Musée des Tissus, ce qui veut dire que nous avons un objectif et que nous avons toujours peut-être des objectifs concernant ce Musée.

Depuis le début, nous avons exprimé la mobilisation de la Ville, et au moins à travers moi depuis 2013, puisque j'ai eu des réunions très régulières avec la CCI, pour essayer, à son interpellation, de trouver des solutions.

Ce projet, pour nous, était important, quand la Métropole s'est constituée, aussi, c'était vraiment, comme l'avait dit très bien Monsieur DELPUECH, en septembre 2016, après que nous ayons eu une première réunion, le 28 juin, au ministère de la Culture, regroupant tous les acteurs que vous avez cités. Au cours de cette réunion, il avait été posé ensemble, en présence de la CCI, que, un – c'était après le rapport que le ministère avait commandé –, il y aurait la nécessité de construire un projet culturel et scientifique, comme tous les musées doivent avoir – je me permets de vous dire qu'à ce jour, il n'y a toujours pas, au vu de ce texte, de projet culturel et scientifique, quoi que vous en disiez –, deux, que nous favorisions la création ou d'une association, ou d'un fonds de dotation ou d'une fondation, ou d'un EPCC – ces questions avaient été évoquées –, trois, que se mettait en place un conseil scientifique à même de piloter l'ensemble du projet.

C'est au mois de septembre que Monsieur DELPUECH organisait une réunion, et c'était pour moi le tournant. C'est le moment où il a dit très clairement aux acteurs qui étaient présents, et en particulier au Président de la CCI, que, plutôt que de parler de sauvetage du Musée, il serait peut-être bon de parler d'une nouvelle donne. Mine de rien, nous avons été très enfermés dans l'idée du sauvetage, comme s'il était fondamentalement menacé. Je rappelle que cette collection est nationale, qu'elle est invendable, non « dispersable », et qu'elle est inaliénable, bien entendu.

La Ville et la Métropole gèrent huit musées aujourd'hui, et, parmi eux, le Musée des Confluences, musée le plus fréquenté hors Paris, et le Musée des Beaux-Arts, reconnu encore récemment comme un des meilleurs musées dans notre pays, hors le Louvre et le Musée d'Orsay.

Notre stratégie, fondamentalement, moi à la suite de mes prédécesseurs, a toujours été la même. Pour le développement de ces musées, c'est rassembler des acteurs, agir de manière collective, bâtir des projets ambitieux, et trouver des financements partagés. C'est le travail dans lequel j'ai pu m'investir très en amont de mes fonctions, quand nous avons créé le Cercle Poussin pour enrichir les collections du Musée des Beaux-Arts, par l'aide des entreprises et sans engagement hors budget par la Ville. C'est le travail qui a été réalisé plus récemment pour nos

trois Musées d'histoire, pour leur donner une nouvelle dynamique en les regroupant. C'est le travail qui est aujourd'hui en cours entre le Musée Gallo-Romain et le service Archéologique, pour mettre en valeur cette période si importante pour notre ville, qu'est la période gallo-romaine. C'est le travail enfin réalisé autour du Musée des Confluences, suite à la décision unilatérale du Département de retirer son financement – je le rappelle simplement.

Oui, à chaque fois, nous avons travaillé à trouver de nouveaux projets, de nouvelles dynamiques, de nouveaux partenaires avec comme objectifs l'excellence et le rayonnement, mais avec des montages budgétaires responsables, qui ne venaient pas grever d'abord les budgets publics, parce que nous savons tous que, quelle que soit la collectivité en jeu, elle sera confrontée à ces tensions budgétaires. Et cela grâce au mécénat, et donc grâce à des nouveaux modèles d'organisation. Nous portons des projets avec une véritable vision d'ambition et de durabilité, des projets de musées qui interagissent entre eux.

L'idée d'avoir un musée, qui était celui de la CCI, pour qu'il devienne le musée hors-sol de la Région dans la Ville de Lyon, ne nous paraît pas le bon modèle. Nous l'avons dit et je l'ai dit très tôt. Ne me dites pas, cher Monsieur BROLIQUIER, que nous l'avons sorti de sous les fogots, la dernière semaine. Vous plaisantez ! Il faut que vous revisitez les dates.

Nos deux directrices – je parle du Musée des Beaux-Arts et du Musée des Confluences – travaillent depuis 2014 sur ce projet. 2014 ! Je tiens les textes à votre disposition. Arrêtons d'écrire une vision un peu hors-sol, celle qui vous arrange.

Nous avons donc proposé, certes pas retenu, mais proposé. Il n'y avait pas un projet et zéro projet en face. Nous avons proposé deux projets, dont un nouveau modèle d'organisation, sans démanteler bien sûr la collection. Aujourd'hui, les 2,5 millions de pièces qui sont celles du Musée des Confluences ne sont pas toutes au Musée des Confluences. Je vous rappelle que nous avons un centre de conservation, où plus de 1 million de pièces sont conservées. On ne peut plus tout garder dans le même musée ! C'est simplement aberrant de localiser des mètres carrés onéreux, simplement pour conserver dans la maison. C'est fini cela ! Les musées du XXI^e siècle, dont je vous propose de lire le dernier rapport, auquel nous avons largement participé avec nos musées lyonnais, que le ministère avait commandé – je parle de l'autre mandat –, ne sont pas des musées monoculture. Aujourd'hui, ce qui intéresse les visiteurs, c'est que l'on traite des sujets différemment. Aujourd'hui, au Musée des Confluences, vous avez « Venenum », l'exposition « Lumière ! », l'exposition sur les Touaregs, et les expositions sur les origines de la vie. Voilà ce qui intéresse les gens et un visitateur potentiellement élevé.

Alors, choisir autre chose ne veut pas dire que nous n'avions pas proposé. Tout ce que vous avez dit pour nous critiquer, je peux vous le retourner face à la Région. Nous avons essayé (eu ?), à ma demande, dans le mois d'août, deux rencontres avec la Région. Je vous assure que nos positions n'étaient pas si éloignées que cela. Elles ont volé en éclats, parce que celui qui a torpillé n'est peut-être pas celui que vous évoquez aujourd'hui.

Je ne vais pas en dire davantage. La propagande en miroir, ça va. Je crois qu'ici, nous sommes quelques-uns à connaître le dossier. Ne mélangeons pas les effets de manche des uns et des autres et la réalité. Aujourd'hui, le projet ou un pré projet existe. Il n'est pas financé. Il a un peu plus de 50 % de son projet. C'est pour cela que cet appel à participation devient vraiment indispensable. Nous restons convaincus que ce projet peut encore évoluer, et peut-être venir à une vision plus équilibrée des politiques publiques culturelles dans ce territoire. Nous, nous faisons aussi appel à la responsabilité de chacun, qui s'engage aujourd'hui avec beaucoup d'argent public, et pas suffisamment, à mon avis, d'argent privé. Le privé n'est pas présent simplement pour mettre de l'argent, mais le privé est un aiguillant pour nous amener à réfléchir aux propositions de politique culturelle innovante.

Finalement, le Tranxène, cela m'a fait du bien. Merci.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Je vous propose la candidature suivante, pour remplacer Monsieur Louis PELAEZ, Loïc GRABER.

Le vote est à main levée si vous en êtes d'accord. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci.

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. BOUDOT)

2017/3376 - Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Désignation des représentants du Conseil municipal

M. LE MAIRE : Nous avons à désigner 22 représentants titulaires au sein de la Commission consultative des services publics locaux. Je vous propose de renouveler l'ensemble de ses membres suivant la liste qui est déposée sur vos pupitres, dont je ne redonne pas lecture, si vous en êtes d'accord.

Y a-t-il d'autres listes ? En cas contraire, je vous propose de voter à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je mets la liste aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

(Abstention de M. BOUDOT)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3377 - Assemblée générale et Conseil d'administration de ETHIC ETAPES LYON, Centre international de séjour de Lyon (CISL) - Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : Je vous propose de pourvoir au remplacement de deux suppléantes, Madame Sandrine FRIH et Madame Djida TAZDAÏT. Je vous propose les candidatures suivantes : Yann CUCHERAT et Céline BAUD.

Y a-t-il d'autres candidats ? Si vous en êtes d'accord, je vous propose de voter à main levée. Il faut que nous ayons accepté bien sûr à l'unanimité. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention de M. BOUDOT)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets maintenant les candidatures aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

(Abstention de M. BOUDOT)

Je vous remercie.

2017/3378 - Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel Jonage (SYMALIM) - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : Je vous propose de pourvoir au remplacement d'une suppléante, qui était Madame Sandrine FRIH. Je vous propose la candidature de Yann CUCHERAT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose un vote à main levée. Pour cela, il convient d'abord que nous ayons l'unanimité. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. BOUDOT)

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets la candidature aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

M. LE MAIRE : Merci.

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. BOUDOT)

2017/3379 - Commission administrative de la Fondation Martin - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : Le Conseil municipal a désigné deux représentants titulaires au sein de la Commission administrative de la Fondation Martin. Je vous propose de pourvoir au remplacement de Madame BRUGNERA. Je vous propose la candidature de Guy CORAZZOL.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. BOUDOT)

M. LE MAIRE : Je vous propose donc de voter pour la candidature de Guy CORAZZOL. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. BOUDOT)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

2017/3380 - Conseil d'administration de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : Le Conseil municipal a désigné neuf représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de la SACVL. Je vous propose de pourvoir au remplacement de l'un d'entre eux, Monsieur Thomas RUDIGOZ. Je vous propose la candidature de Bertrand JABOULEY.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je propose un vote à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. BOUDOT)

M. LE MAIRE : Je vous propose la candidature de Bertrand JABOULEY. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et de M. BOUDOT)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Questions écrites du 1er arrondissement

M. LE MAIRE : Madame le Maire, vous avez la parole.

a) Question n° 1 : Salle Rameau

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Monsieur le Maire, lors de la séance du 18 juillet 2017, et malgré l'avis défavorable du Conseil du 1er arrondissement, le Conseil municipal a adopté à la majorité la sortie de la Salle Rameau du périmètre des services publics de notre Ville.

Lors de cette même séance, vous avez annoncé, Monsieur le Maire, l'écriture d'un cahier des charges, destiné à doter cette salle d'un nouveau projet culturel. Les élus du 1er arrondissement souhaitent être associés à l'élaboration de ce cahier des charges, ainsi que participer au jury de sélection de l'équipe lauréate.

Ils souhaitent également connaître le calendrier précis du projet de rénovation de la Salle Rameau.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Nicole GAY vous répond.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Madame le Maire, Chers collègues,

De par son histoire et son architecture, la Salle Rameau, symbole de l'art nouveau, est un élément emblématique du paysage et du patrimoine lyonnais. Elle fait partie des grandes salles de spectacle du début du XXe siècle, et a accompagné toutes les formes artistiques que prône notre Ville – musique classique, jazz, variétés, théâtres, conférences, musiques actuelles, etc.

Vous savez comme nous l'attachement des Lyonnais et des Lyonnaises à ce site, son rayonnement allant bien au-delà du 1er arrondissement. Déclassé en juillet 2017 du périmètre des services publics, nous souhaitons qu'il ait un devenir à la mesure de ce qu'il incarne.

Lors du Conseil municipal de juillet, nous vous avons annoncé qu'une consultation large sera ouverte afin d'ouvrir le champ des possibles quant à son avenir. Comme nous avons pu vous l'indiquer à maintes reprises, en tous les cas, il est prévu le maintien d'une activité de spectacle dans cet espace. En revanche, aucune destination n'est privilégiée pour la salle située en rez-de-chaussée et les locaux annexes.

Néanmoins, compte tenu de l'ouverture, fin novembre 2017, des Halles de la Martinière, il sera indiqué dans le cahier des charges que ne sera pas admise l'implantation d'un commerce de détail à prédominance alimentaire.

L'ouverture de la consultation est prévue au mois de novembre, sur deux types de montage : la cession et le bail emphytéotique d'une durée comprise entre 50 et 60 ans, à l'été 2019 pour un bel avenir pour cette salle.

La Ville aura toute latitude pour choisir le montage le plus adapté à la mise en valeur du site, portant à la fois sur une rénovation de qualité du bâtiment, et, je le répète, le maintien d'une activité de spectacle.

Il est important de noter par ailleurs que le bâtiment étant situé dans le périmètre d'une zone de préservation du patrimoine (ZPPAUP), le permis de construire sera soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Les projets présentés dans le cadre de la mise en concurrence devront porter à la fois sur une rénovation de qualité de bâtiment et sur le maintien de l'activité de spectacle.

La Mairie du 1er arrondissement sera bien entendu tenue informée lors des grandes étapes du dossier de consultation, conduit sur cet élément patrimonial majeur de la Ville de Lyon.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame GAY. Il n'y a pas d'autres commentaires, sinon celui de rester en parfaite cohérence et partage des décisions que nous aurons à prendre sur ce nouveau bâtiment, qui, je le rappelle, est un bâtiment lié formellement à la Mairie de Lyon.

b) Question n° 2 : Évolution des usages dans le secteur Saint-Nizier/Rimbaud

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : C'est peut-être moi, mais je n'ai pas compris la réponse, ou alors j'ai du mal à comprendre la langue de bois. Excusez-moi.

Être informé ne veut pas dire être associé. Les élus du 1er participeront-ils au jury, oui ou non ?

M. LE MAIRE : La réponse est non, pas au jury directement.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : La réponse est non. Nous ne serons pas associés. Je vous remercie de votre ouverture, Monsieur KÉPÉ-NEKIAN.

Pour votre information, les élus du 1er seront bien évidemment opposés à la cession de cette salle, qui, je vous le rappelle, a été financée par les familles lyonnaises au XIXe siècle, lors d'une vaste opération de souscription.

Mais je prends note que vous décidez donc que le Maire du 1er arrondissement ou un de ses représentants ne sera pas associé au jury ni au cahier des charges. C'est un bel exemple d'ouverture, Monsieur KÉPÉ-NEKIAN.

M. LE MAIRE : C'est parfait. J'assume.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Assumez.

M. LE MAIRE : Si vous me permettez, la question sur les bâtiments qui ont été financés par les Lyonnais, vous savez, il y en a beaucoup dans

la ville. Ce n'est plus un argument suffisant. Ce que nous essayons de faire, c'est de répondre à l'évolution de notre territoire, en fonction des données d'aujourd'hui. Nous n'aurons donc pas moins d'ambition que vous, et pas moins de souci de faire participer. Si la Mairie du 1er ne souhaite pas être à nos côtés, nous ferons autrement. Je vous rappelle – et ce n'est pas de la langue de bois – qu'il y a mille manières de participer.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Vous ne proposez pas une participation, mais une information, Monsieur le Maire. Je vous signale que j'ai été élue avec mes colistiers au suffrage universel sur le 1er arrondissement, et non pas au Conseil municipal au deuxième tour.

J'en viendrai à la question numéro 2, qui est l'évolution des usages dans le secteur Saint-Nizier/Rimbaud.

La Halle de la Martinière va rouvrir prochainement au cœur d'un quartier tout à la fois résidentiel, étudiant et en plein dynamisme commercial. Je vous rappelle qu'en 2005, j'avais mis ma démission dans la balance, quand il s'agissait de vendre la Halle à Casino. Grâce à la mobilisation des citoyens et des élus du 1er arrondissement, la Halle accueillera une offre alimentaire, de qualité, accessible et respectueuse de la charte paysanne.

Plus globalement, nous assistons dans ce quartier, qui va de la place Rimbaud à la place d'Albon, à une évolution des usages, d'accroissement de la vie économique, diurne comme nocturne sur ce secteur. Alors, les futures terrasses rives de Saône accroîtront encore l'activité du site. Comment notre Ville envisage-t-elle d'accompagner, en termes d'aménagement, l'évolution des usages dans ce secteur, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et des riverains, et de rendre finalement compatibles une vie de quartier et une vie économique et touristique ?

Je vous remercie, et je ne doute pas que nous serons invités à l'inauguration de la Halle de la Martinière, et même mentionnés sur le carton d'invitation. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Fouziya BOUZERDA vous répond.

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Monsieur le Maire, Madame le Maire du 1er,

Chers collègues,

Nous sommes bien évidemment ravis et nous nous réjouissons, tout comme vous, de pouvoir enfin annoncer la réouverture prochaine de la Halle de la Martinière, un équipement emblématique de notre Ville, à l'issue d'une réhabilitation de grande qualité, réalisée par ETIC, avec un dossier suivi étroitement en lien avec ma collègue, Nicole GAY.

Dans cette halle, il vous sera proposé une offre alimentaire diversifiée, composée de produits frais et de saison, particulièrement qualitatifs. Afin d'accompagner au mieux la réouverture prévue d'ici la fin du mois de novembre, sont réalisés, en lien avec la Métropole de Lyon, différents aménagements de voirie, prenant en compte l'accessibilité, avec des aménagements de trottoirs, accessibles PMR.

Ces travaux ont démarré très récemment, lundi dernier, et leur finalisation devrait intervenir d'ici la fin de cette semaine. Préalablement déjà, un certain nombre d'aménagements avaient été réalisés, avec la suppression de places de stationnement, pour la mise en place d'arceaux vélo et l'élargissement de trottoirs, en vue de l'installation d'une terrasse au droit de la Halle de la Martinière.

Par ailleurs et parallèlement, la Métropole de Lyon a engagé ces dernières années un certain nombre de projets emblématiques de requalification urbaine, accompagnés d'un rééquilibrage de l'espace public au profit des piétons.

C'est d'ailleurs dans ce sens que le projet Cœur Presqu'île a été pensé avec des aménagements majeurs et de restauration des espaces publics. Bien sûr également, la place des Terreaux en fait partie avec une requalification de grande ampleur, après la restauration de la fontaine Bartholdi. Également la place Louis Pradel, où vous avez pu constater que les travaux avaient d'ores et déjà commencé.

Ces projets d'aménagements urbains nous permettent surtout d'accompagner une politique commerciale forte, permettant une redynamisation positive, essentielle au changement des usages.

Rappelons que la Ville de Lyon et la Métropole se sont ainsi fortement mobilisées sur le secteur Bas des Pentes, grâce notamment au Fonds d'intervention de sauvegarde du commerce et de l'artisanat (FISAC), qui a permis de financer la rénovation de pas moins de 130 locaux situés en rez-de-chaussée, et de développer une activité commerciale diversifiée, avec des commerces de proximité, et des activités autour de la mode, de la création et du design. J'ai d'ailleurs eu le plaisir d'aller à la rencontre de l'ensemble des acteurs du collectif Bas des Pentes, à la demande du Maire de Lyon et en compagnie de Monsieur KIMELFELD, Président de la Métropole, dans le cadre de leurs opérations récurrentes de piétonisation de l'ensemble des rues (Romarin, Sainte-Catherine, Capucins, Leynaud), et ce, le 14 octobre dernier.

Je me félicite tout particulièrement de la participation très active de l'ensemble des associations de commerçants et de riverains, dans le cadre d'un écosystème absolument à saluer, et qui se sont fortement mobilisés autour de la campagne de communication, lancée par la Ville de Lyon dans le cadre du FISAC. Cette communication permet, après l'ensemble des aménagements et des rénovations, de valoriser l'offre commerciale, avec la création d'un logo, d'un univers graphique, se déclinant autour de l'identité des Pentes, élaboré et validé avec les acteurs économiques et commerciaux du quartier, et en associant également les riverains, particulièrement mobilisés sur cet aspect.

Cette déclinaison va se poursuivre, avec la pose de kakémonos à l'aplomb des immeubles, notamment aux entrées de rue, permettant de contribuer à la mise en valeur du quartier et à une meilleure visibilité des artères commerciales principales.

Un guide d'information a également été établi, regroupant les différentes activités commerciales présentes sur le quartier, et mis à la disposition des commerçants, de l'Office du tourisme, des galeries d'art, des lieux culturels. Plus de 12 000 exemplaires seront financés et distribués à terme.

Par ailleurs, et dans le cadre du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, instauré par la Ville, nous poursuivons notre action de dynamisation du secteur. Deux ensembles immobiliers devraient prochainement entrer dans le champ de la maîtrise publique, celui du 18 rue Romarin et celui du 27 rue Romarin, pour lequel une préemption par la Métropole a été sollicitée.

Je rappelle également l'acquisition par la Ville de Lyon d'un local de 130 mètres carrés au 4 rue des Capucins, pour lequel nous serons particulièrement attentifs à la qualité des dossiers présentés, en associant la Mairie du 1er pour examiner les candidatures. Pour le coup, là, Madame le Maire, vous êtes associée au jury. Nous avons déjà eu l'occasion d'ailleurs de travailler étroitement avec vous et votre Premier Adjoint, Arthur REMY, sur le maintien de la diversité des commerces, en sensibilisant les bailleurs privés et publics.

Le maintien du commerce et de l'artisanat de proximité est pour nous un enjeu fort, tant au niveau économique, que pour son rôle d'animation et de lien social dans les quartiers, et constitue un vecteur majeur de changement et surtout de réappropriation des usages.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame BOUZERDA, de ces réponses.

c) Question n° 3 : Rapprochement du Centre Communal d'Action Sociale et de la Maison de la Métropole

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Comme quoi, quand on travaille ensemble, tout se passe mieux.

Je vais donner la parole à Isabelle GRANJON.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe,

La Métropole de Lyon ayant repris les compétences du Département du Rhône, notre Ville et notre Métropole ont décidé le rapprochement des anciennes Maisons du Rhône et des Antennes CCAS.

Sur le 1er arrondissement, les services sociaux et métropolitains ont été rassemblés dans les locaux rue Neyret.

Quels premiers retours avons-nous de ce rapprochement ? Une enquête de satisfaction des habitants et des habitantes et des usagers a-t-elle été envisagée ? Quel impact cette fusion a-t-elle sur les personnels (effectifs, conditions de travail, d'accueil du public, missions, etc.) ? Des travaux d'amélioration des locaux sont-ils prévus pour accroître l'accessibilité, la confidentialité, le confort des personnes, ainsi que l'amélioration des conditions de travail des agents ? Enfin, quel devenir pour les anciens locaux du CCAS rue Terme ? La Ville de Lyon envisage-t-elle d'accueillir une activité à caractère social ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Zorah AÏT-MATEN vous répond.

Madame AÏT-MATEN Zorah, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire, Madame la Maire du 1er arrondissement, Chers collègues, si les agents de l'Antenne Solidarités du 1er arrondissement travaillent aujourd'hui dans les locaux de la Maison de la Métropole Neyret, depuis le 12 juillet, c'est uniquement en raison des importants travaux d'aménagement réalisés par la crèche Farandole. Celle-ci est en effet située à proximité de l'Antenne, et la nature du chantier réalisé par la Ville ne permettait pas le maintien du fonctionnement normal de l'Antenne. Dans ce contexte, il a été négocié avec la Métropole d'accueillir les neuf agents de l'Antenne Solidarités de manière temporaire, et jusqu'à la mise en œuvre du rapprochement entre les Antennes et les Maisons de la Métropole, en janvier 2018.

Une convention signée entre les deux parties régit les modalités de mise à disposition desdits locaux, notamment les questions de désignation des bureaux, des indemnités d'occupation et des assurances. Une communication vous a d'ailleurs été adressée, ainsi qu'aux partenaires locaux.

Ce fonctionnement ne préfigure aucunement le projet à venir de rapprochement entre les Antennes Solidarités et les Maisons de la Métropole. En effet, le fonctionnement global de l'Antenne Solidarités reste identique, et il en est de même pour la Maison de la Métropole. Les missions respectives du CCAS et de la Métropole ne sont pas mutualisées. Il s'agit d'une cohabitation exclusive de locaux, et non d'une recherche de complémentarité des missions.

Si vous y êtes allée, Madame le Maire, vous avez pu vous rendre compte que les agents sont bien installés. Ils ont d'ailleurs été très bien accueillis par les agents de la Maison de la Métropole, ce qui est plutôt de bon augure dans la perspective du futur rapprochement entre nos Antennes et les Maisons de la Métropole. Ce rapprochement, dont je sais qu'il vous intéresse beaucoup, vous sera présenté au Conseil municipal du 20 novembre, puisqu'il doit d'abord faire l'objet de réunions de concertation avec les instances représentatives du personnel du CCAS et de la Métropole de Lyon.

J'ai par ailleurs prévu d'en informer également les maires d'arrondissement et leurs adjoints. Vous avez dû, Madame le Maire, recevoir mon invitation à nous rencontrer pour le territoire du 1, 2, 4, le 13 novembre. Ce jour-là, l'ensemble des informations que vous nous avez demandées aujourd'hui vous seront apportées de manière très technique et précise.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Zorah AÏFMATEN, merci.

COMMISSION ÉDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITÉ, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS

2017/3343 - Attribution d'une subvention d'équipement de 5 000 euros à l'Association Rink Hockey Club de Lyon pour le renouvellement de son matériel de pratique - Signature d'une convention d'application à la convention cadre conclue avec cette association

2017/3344 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à l'Association FC Lyon Hockey Club

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur ces dossiers, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ces deux dossiers. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

2017/3345 - Attribution d'une subvention d'un montant de 7 000 euros à l'association Habitat et Humanisme pour l'organisation de Tous Unis, Tous Solidaires

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Il s'agit d'attribuer une subvention d'un montant de 7 000 euros pour Habitat et Humanisme, dans le cadre de l'opération Tous Unis, Tous Solidaires, qui vise à développer et encourager le bénévolat.

La Commission a rendu un avis unanime et favorable.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE, DÉPLACEMENTS, SÉCURITÉ, VOIRIE

2017/3363 - Lyon 2e - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence phase 2 - Modification du programme des équipements publics (PEP) – Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de participation financière de la Ville de Lyon au déficit de l'opération Lyon Confluence Phase 2 entre la SPL Lyon Confluence et la Ville de Lyon – Adaptation de l'opération ZACCONF2 « ZAC Confluence phase 2 participation équilibré » et affectation d'une partie de l'AP 2012-1, programme 00016

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le dossier en question concerne la zone d'aménagement concerté de la Confluence, en l'occurrence la phase 2. Il s'agit ici d'une modification du programme des équipements publics, et donc d'autoriser la signature de l'avenant numéro 1 à cette convention de participation financière, qui lie la Ville de Lyon, pour participer au déficit de cette opération sur la phase 2 de la ZAC, convention qui nous lie avec la Société publique locale Lyon Confluence. Il s'agit d'une adaptation de l'opération. Je viendrai en réponse tout à l'heure si vous le souhaitez à l'explication de vote demandée par Monsieur BROLIQUIER.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. En effet, il y a un temps de parole pour le groupe UDI et apparentés, Monsieur BROLIQUIER, pour 2 minutes.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2ème arrondissement : Vous nous présentez aujourd'hui un dossier de modification du programme des équipements publics sur la ZAC 2 de Confluence.

Nous apprenons dans cette délibération, tout d'abord que le projet de salle des fêtes et des familles, qui était prévu dans le bâtiment du porche de l'ancien Marché Gare, est abandonné. La construction de cet équipement public était pourtant indispensable. Cette modification va enlever de la qualité de vie du futur quartier. C'est un choix qui est dommageable pour les habitants, que les élus UDI et apparentés n'acceptent pas. Nous n'avons que deux salles importantes, celle de la Ficelle et celle de la Garenne, salles associatives de grande capacité. Aujourd'hui, il en manque assurément une sur le territoire de la Ville de Lyon.

Ensuite, le gymnase prévu sera, malgré nos sollicitations, sous-dimensionné. Lorsque l'on sait que le quartier de la Confluence va passer de 10 000 habitants aujourd'hui à 16 000 en 2025, nous nous inquiétons légitimement de ce manque criant de mètres carrés pour les équipements sportifs.

Enfin, troisième sujet, on évoque le groupe scolaire de 15 classes très attendu, mais qui, visiblement, ne verra pas le jour avant de pouvoir accueillir tous les nouveaux arrivants.

Alors, je sais ce que vous allez me répondre. Vous ne manquerez pas de nous faire remarquer que nous avons voté ces modifications à la Métropole. En effet, nous avons commis l'erreur de voter ces renoncements. Les petites lignes qui leur étaient consacrées – les très petites lignes – ont effectivement échappé à notre vigilance. C'est un fait rarissime, vous nous l'accorderez. Errare humanum est, mais vous connaissez la suite : et perseverare diabolicum est. Comme nous ne sommes pas des élus entêtés, nous voterons donc contre ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai cru que vous alliez voter pour encore une fois, au nom de la continuité et de la cohérence. Tant pis.

Monsieur LE FAOU, quelques points de réponse.

M. LE FAOU Michel : Monsieur le Maire du 2^e arrondissement, quelques points de précision, et sans vouloir être diabolique sur le sujet.

Le sujet de la Maison des fêtes et des familles avait bien été à un moment évoqué sur la phase 2 de la Confluence. Pour des raisons à la fois budgétaires et techniques, concernant la réhabilitation du bâtiment porche de l'ancien Marché Gare, ceci n'a pu être réalisé et pris en compte. D'une part, nos capacités d'investissement, et surtout de fonctionnement, ne sont pas extensibles. Nous devons aussi concentrer nos efforts pour répondre au mieux aux besoins de nos habitants sur l'ensemble de la ville, et pas uniquement sur le 2^e arrondissement de Lyon.

Par ailleurs, je rappelle simplement quelques éléments. Au titre de l'abandon de ce programme, nous avons fait le choix de retenir sur la phase 1 la réalisation d'un local associatif, qui sera livré dès l'année prochaine, et qui participera au besoin des associations et à leurs animations sur le secteur de la Confluence, et ce, dès la rentrée 2018.

Vous n'oubliez pas, Monsieur le Maire, je pense, l'existence d'une salle des associations, qui existe déjà un peu plus au nord, sur le secteur de Sainte-Blandine et sur le tènement occupé par l'ancienne chaufferie du quartier Sainte-Blandine, qui a été transformée et confiée en gestion à la mairie d'arrondissement depuis 1983. Elle permet l'accueil d'un certain nombre d'activités au profit des associations sur le 2^e arrondissement.

Nous allons donc livrer un groupe scolaire d'ici la rentrée 2022, qui permettra de subvenir aux besoins en matière d'augmentation des effectifs scolaires, et pour venir en corrélation de l'augmentation du nombre d'habitants sur le secteur de la Confluence, sur la phase 2 de la Confluence. A ce groupe scolaire, nous viendrons y adjoindre un équipement sportif, comme nous le faisons actuellement pour tous les ensembles scolaires neufs que nous construisons pour la Ville de Lyon. Ces groupes scolaires sont conçus avec des équipements sportifs, qui permettent une mutualisation au profit des associations, notamment pour pouvoir fonctionner le soir ou le week-end.

Enfin, nous réaliserons aussi un gymnase supplémentaire dans le triangle Charlemagne-Montrochet-Quai Rambaud, donc sur le sud de la Confluence. Le planning exact de livraison de cet équipement n'est pas encore complètement fixé, mais il le sera d'ici la fin de la réalisation de l'opération Lyon Confluence, à savoir 2025.

Je n'oublie pas, Monsieur le Maire, que nous avons inauguré ensemble la réhabilitation de l'ancienne Halle aux Fleurs, qui a été reconvertie en deux salles de sport, dont une à l'étage, qui sert au fonctionnement d'un dojo. Ceci correspond aussi aux besoins existants aujourd'hui sur la Confluence ainsi qu'aux besoins futurs.

Je viendrai en complément rajouter l'ensemble des équipements réalisés sur les espaces publics, notamment dans le cadre du projet des rives de Saône, où nous avons aussi réalisé des espaces d'évolution sportive, qui permettent aux associations ou aux habitants du quartier de satisfaire leurs pratiques sportives sur le quartier.

Donc, vous le voyez, en la matière, nous sommes cohérents et en même temps, nous sommes aussi attentifs à nos équilibres budgétaires et financiers, tout en permettant le développement urbain sur le secteur de la Confluence.

Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Le groupe UDI et apparentés et M. BOUDOT ont voté contre).

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire).

2017/3366 - Demande d'autorisation présentée par la société Pourquery DMP en vue d'exploiter une installation de fonte et d'affinage de métaux non ferreux, 93 boulevard du Parc d'Artillerie à Lyon 7^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Il s'agit d'une demande d'autorisation, qui nous est présentée par la société Pourquery DMP, en vue d'exploiter une installation de fonte et d'affinage de métaux non ferreux.

Comme vous le savez peut-être, l'histoire de cette société et ses rapports avec l'Administration ont été un peu fluctuants, en fonction des différentes réglementations qui lui ont été soumises. L'activité de la fonderie sur ce site est connue de nos services et de la Préfecture depuis les années 80. Un arrêté préfectoral de 1984 autorisait cette exploitation, mais un changement de nomenclature intervenait en 1993, l'entreprise n'étant alors plus soumise à ce type d'autorisation. En 2006, un nouveau changement de nomenclature faisait de nouveau passer l'entreprise au régime d'autorisation. Par conséquent, la même année, l'exploitant déposait un dossier à la DREAL pour régulariser sa situation. Le 10 mai 2016, la DREAL mettait en demeure l'exploitant d'apporter des compléments au dossier de demande d'autorisation. Aujourd'hui, l'enquête publique sur ce dossier est en cours. Elle va se clôturer le 16 novembre prochain.

Il persiste un certain nombre d'inconnues relatives aux rejets aqueux. Néanmoins, aujourd'hui, la situation de ce dossier n'est pas susceptible d'engendrer des conséquences graves – c'est ce qu'indique la DREAL – vis-à-vis d'un tiers, notamment à l'occasion de la sortie de flux thermiques hors des limites de propriété.

Il s'agit aussi de noter que le site est implanté dans une zone industrielle, bien adaptée à l'intervention des secours.

Bref, le site fait l'objet d'une vidéosurveillance avec contrôle des accès. C'est le futur arrêté préfectoral, et non un arrêté de la Ville de Lyon, qui deviendra le document de référence pour la surveillance des émissions industrielles.

Le site ne fait pas l'objet d'un risque industriel majeur. Il est également situé en dehors du PPRT de la vallée de la chimie.

En conclusion, l'étude d'impact montre que les précautions seront prises pour assurer la sécurité et la prévention des risques sanitaires et environnementaux.

La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Un temps de parole pour le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Madame PERRIN-GILBERT, pour 3 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

La société Pourquery DMP, située dans le 7^e arrondissement, est une société qui appartient donc à la branche de l'industrie métallurgique. Son activité, comme il a été rappelé, consiste à transformer des débris et des déchets de plomb, de cuivre, d'aluminium, de zinc, etc., en métaux dits propres ou en produits semi-finis, type lingots. Cette transformation industrielle se fait par des procédés, mécaniques et chimiques, et les produits issus de cette transformation sont ensuite revendus par ladite société. Pourquery DMP a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 29 millions d'euros en 2016.

Nous parlons de cette entreprise en Conseil aujourd'hui, car, créée il y a 16 ans, cette société ne s'est pas mise en conformité depuis avec les normes qui encadrent les installations classées pour la protection de l'environnement, ceci malgré l'avis technique de la DREAL, du 29 août 2013. Il a fallu également une visite d'inspection, le 11 mars 2016, puis un arrêté de mise en demeure, du 10 mai 2016, pour que la société daigne déposer un dossier de demande d'autorisation d'exercer son activité en milieu urbain.

Alors, il se trouve que l'étude d'impact sur l'environnement, qui est jointe à la délibération, montre qu'en matière de protection de l'air et de traitement des déchets, la société suit des protocoles satisfaisants. De même, l'étude de danger et des risques sanitaires est plutôt rassurante.

Pour autant, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire votera contre cette demande d'autorisation, au regard de la difficulté que cette entreprise semble avoir eu à entendre qu'elle devait rendre compte à l'autorité publique des conséquences possibles de son activité sur l'environnement naturel et humain.

D'autre part, la question du traitement des eaux usées n'est pas suffisamment prise en compte par la société, comme le signale d'ailleurs l'étude d'impact. Cette situation nous préoccupe, même si des engagements de régularisation semblent pris avec la Métropole, via notamment une convention de traitement des rejets d'eau polluée.

Nous souhaiterions également savoir si des contrôles inopinés et indépendants de l'entreprise seront prévus, dans le cadre d'un suivi d'activité possiblement dangereuse.

Enfin, l'entreprise emploie 16 salariés. Au regard de la présence de matières toxiques, notamment le plomb et le mercure, un suivi sanitaire spécifique des salariés doit être en place. Avons-nous connaissance des résultats de ce suivi, en tant que collectivité publique ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. LE MAIRE : Merci. Un deuxième temps de parole pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame BAUME.

Mme BAUME Émeline : Je ne vais pas répéter les propos de l'intervenante précédente. Nous voterons contre ce dossier pour une question de méthode. Certes, les normes évoluent, mais il se trouve que la DREAL est là pour accompagner les services de l'État, répondre aux entreprises.

Pour ce qui est de la méthode, ce qui nous interroge, c'est pourquoi ne votons-nous pas, à la Métropole d'ailleurs, la convention liant cette entreprise sur la question des rejets des eaux, pour ne pas gêner le fonctionnement de nos stations d'épuration. Secondement, pour une autre question de méthode, interne cette fois-ci : dans le dossier d'impact, il est question de la pollution de l'air, et à aucun moment, le CHSCT de l'établissement concerné n'a été saisi. C'est dommage. Cela ne bloque pas la procédure, mais c'est dommage.

Pour rejoindre l'analyse de mes deux collègues, Bruno CHARLES, dans le 7e arrondissement, et Bertrand ARTIGNY, qui suit régulièrement ces questions au titre d'une organisation syndicale, nous votons contre, espérant bien entendu que la Métropole a suffisamment avancé sur le dossier avec cet établissement, et que de telles activités industrielles pourront continuer dans le respect de la réglementation environnementale et sociale.

Merci.

M. LE MAIRE : Madame Nicole GAY pour le groupe Lyon Gauche Solidaires.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Nous allons légèrement répéter ce qui vient d'être dit. Je vais donc réduire, moi aussi, mon intervention.

Simplement, 16 ans, de 2001 à 2017, pour une mise en conformité de ce site, 16 ans de rejets diurnes de différents produits. Je vais néanmoins citer les produits : dioxyde d'azote, de méthane, de soufre, d'acide fluorhydrique, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique et d'acide cyanhydrique. Ces produits peuvent affecter le système respiratoire, les yeux, la peau, et peuvent avoir des incidences sur l'environnement, et notamment la végétation.

Monsieur SÉCHERESSE, vous l'avez dit, les rejets mesurés sont certes inférieurs aux valeurs de référence du Code de l'environnement, mais ils peuvent néanmoins avoir des impacts sanitaires à divers degrés sur la population, et comme l'ont signalé mes collègues, sur les salariés de l'entreprise au nombre de 16 personnes.

Il nous semble intéressant, dans le cadre de telles demandes d'autorisation d'exploiter une entreprise avec de tels produits, un peu dangereux, de recueillir l'avis de la délégation du personnel et des informations concernant la protection des salariés pour motiver l'avis favorable de la Ville.

Au terme de 16 ans d'exploitation pour cette entreprise, nous souhaitons maintenant, comme il est écrit dans la délibération, que des précautions soient prises pour assurer la sécurité et la prévention des risques sanitaires et environnementaux, et afin que ceux-ci, bien entendu, n'existent plus par des contrôles inopinés, comme il vient d'être proposé.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Monsieur GEOURJON a demandé... Je vous l'accorderai aussi, Monsieur GUILLAND.

M. GEOURJON Christophe : Merci, Monsieur le Maire. Je me retrouve tout à fait dans les interventions des trois précédentes oratrices. En effet, quand il s'agit d'installations classées, les élus UDI estiment que les mesures de protection de l'environnement, et donc des riverains et des salariés, doivent être effectives, et non pas seulement être envisagées pour l'avenir. Ceci particulièrement quand les demandes d'autorisation datent de juillet 2013, que la mise en demeure – cela a été rappelé – date de mai 2016, et avec une obligation normalement de mise en conformité sous trois mois, ce qui fait que nous sommes largement en retard.

Dans ces conditions, nous voterons contre ce rapport.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : 30 secondes, Monsieur GUILLAND, car vous avez tous vu la délibération en Commission des Présidents.

M. GUILLAND Stéphane : Je rappellerai deux points, Monsieur le Président, malgré Monsieur RUDIGOZ qui hurle sur ma droite.

D'une part, l'explication de vote est de droit, qu'elle soit demandée ou pas en Conférence des Présidents. D'autre part, le rappel au règlement est aussi de droit. C'est un rappel au règlement que je voulais faire. Il a été convenu en Conférence des Présidents, relativement récemment, que le versement d'interventions au compte rendu devait cesser. Soit l'intervention a un intérêt pour l'ensemble du Conseil municipal, et elle est portée à la connaissance de tous, soit elle n'en a pas et la personne se limite à ce qui est dit en Conseil. C'est un procédé un peu facile. Il avait été convenu en Conférence des Présidents que ce procédé s'arrêterait. Je regrette que tous les Présidents n'aient pas fait passer le message.

Ceci dit, nous voterons ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci. Je n'avais pas compris le sens de votre demande. Dont acte. Nous le rappellerons aussi. Monsieur SÉCHERESSE, un commentaire ?

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Nous votons le dossier tel qu'il est. Nous ne pouvons pas voter un dossier pour punir une société pour ce qu'elle a fait il y a 10 ou 15 ans, cela serait aberrant.

Par ailleurs, il est clair qu'en ce moment, c'est la DREAL qui mène le jeu, ce n'est pas exactement nous et cela ne le sera jamais, puisque c'est la Métropole qui devra très probablement s'aligner sur les positions de la DREAL. Par conséquent, soyons sérieux dans ce débat, nous ne sommes pas des acteurs majeurs.

Pour ce qui concerne le personnel, je ne suis pas contre, qu'en Commission, une espèce d'additif en marge du dossier puisse être joint, un peu comme vous l'avez suggéré, de manière à ce que nous ayons également une vue spécifique concernant le personnel, sans que cela fasse partie du dossier en tant que tel. En tout cas, cela ne devrait pas poser problème. Nous verrons comment nous pourrions y parvenir.

Merci.

M. LE MAIRE : Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les groupes Lyon Citoyenne et Solidaire, UDI et apparentés et Europe écologie – Les Verts ont voté contre).

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

2017/3367 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Métropole, relative à la remise d'ouvrages d'éclairage public (partie A) et de gestion des installations dans la Traversée de Lyon (partie B) suite au déclassement de la section autoroutière A6/A7

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Rassurez-vous, Monsieur le Maire, j'ai pris de la camomille en ce qui me concerne, je serai donc bien entendu tout à fait calme.

Nous changeons de sujet, vous l'avez remarqué, puisqu'il s'agit de l'éclairage public. Vous le savez, la Ville de Lyon est traversée par une autoroute, et l'éclairage qui est produit depuis quelques années sur cette autoroute est effectué par la Ville de Lyon. C'est le Maire, Gérard COLLOMB, qui avait souhaité, bien que les autoroutes n'étaient plus éclairées en France, que celle qui passait dans Lyon puisse l'être. Par conséquent, une convention avait été signée, charge à la Ville de Lyon de la mettre en œuvre.

Cette convention arrive à son terme. Il s'agit d'en formuler une autre. En Commission, nous avons montré les plans des séquences de la prise en charge de cet éclairage tout au long de la partie lyonnaise de cette autoroute.

Au-delà de ce plan qui détaille la portion éclairée, il n'a pas été possible de séparer physiquement les installations électriques entre éclairage des trémies autoroutières et éclairage de la voûte ouest ou encore de la terrasse du centre d'échanges de Perrache. La présence d'amiante dans les trémies ne permet en effet pas d'engager quelques travaux que ce soit. Un accord a été trouvé – comme vous l'avez constaté. Il permet à la fois de maintenir cette convention, qui a été signée entre l'État et la Métropole, et d'assurer en contrepartie un financement à la Ville de Lyon.

La Commission a rendu un avis favorable. Merci.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole pour le groupe UDI et apparentés, Monsieur BROLIQUIER, 5 minutes.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^{ème} arrondissement : Le 1^{er} novembre prochain, les sections A6 et A7 traversant l'agglomération lyonnaise de Limonest à Pierre-Bénite, déclassées de leur statut autoroutier en début d'année, seront transférées dans le domaine public routier de la Métropole de Lyon. La Métropole, en partenariat avec la Ville, aura dès lors la quasi-maîtrise du projet de la requalification en boulevard urbain de l'A6/A7.

Nous devons maintenant agir, afin de proposer une solution pérenne et crédible. Les Lyonnais se sont bien rendu compte, durant les derniers jours, de l'impérative nécessité de rouvrir rapidement les débats sur le grand contournement et sur le bouclage du périphérique lyonnais avec l'Anneau des Sciences. Le black-out routier qu'a subi Lyon en début de mois, suite à l'accident spectaculaire sous le tunnel de Fourvière, a rappelé à ceux qui en doutaient encore, l'absence de solutions alternatives crédibles à l'A6/A7 pour traverser Lyon.

À cette occasion, Monsieur KIMELFELD, Président de notre Métropole, a fait part dans la presse de sa volonté d'accélérer le calendrier en ce sens. C'est une très bonne chose. Désormais, allons au bout du cheminement, passons en mode opérationnel. Il est urgent d'améliorer le cadre de vie des milliers de riverains de cet axe routier, et ce, avant 2030. Donnons-nous dès à présent les moyens juridiques, mais aussi les moyens financiers de réussir.

Tout d'abord, il faut doter ce projet de moyens nécessaires aux premières avancées. La PPI ne tient pas compte de la décision du déclassement. Nous ne pouvons pas rester immobiles jusqu'en 2020. Une décision modificatrice de la PPI doit donc intervenir rapidement, afin de combler cette lacune.

Les élus UDI ont déjà eu l'occasion de le demander en séance de la Métropole. Nous réitérons aujourd'hui notre demande, lors de cette séance au Conseil municipal de Lyon.

Ensuite, le PDU est muet sur cette question. Il faut proposer une révision de ce Plan de déplacement urbain, afin de donner à ce projet structurant la priorité pour les futurs investissements dans le domaine de la mobilité.

Monsieur le Président de la Métropole, Monsieur le Maire, les Lyonnais, les élus locaux, les riverains aussi, comptent sur vous pour avancer sur ce dossier. Il en va de la santé publique, il en va du développement durable de notre territoire. C'est un projet, c'est le projet d'envergure métropolitaine des 15 prochaines années. Avançons. Avançons ensemble.

M. LE MAIRE : Merci pour cette intervention. Pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur GUILLAND, pour 4 minutes.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, Mes chers collègues, le 23 septembre dernier, un convoi exceptionnel venait s'encaster dans la voûte du tunnel de Fourvière, entraînant des dégâts considérables et la fermeture du tube nord-sud pendant plusieurs jours.

Depuis plusieurs mois, nous attirons votre attention sur le fait que le déclassement du tronçon d'autoroute A6/A7 traversant Lyon ne se décreète pas, mais s'anticipe.

Je profite de cette intervention pour redire, une fois encore, que le déclassement, auquel nous sommes totalement favorables, ne sera possible qu'à condition d'offrir une alternative réelle au trafic. Si les alternatives pour le trafic de transit, qui représente aujourd'hui, je le rappelle, quelque 15 000 véhicules par jour sont assez raisonnablement imaginables, celles permettant de faire disparaître 50 000 véhicules par jour d'un trafic local sont nettement moins évidentes.

Ce n'est pas pour paraphraser un illustre homme en sautant sur sa chaise comme un cabri en disant : « Pas de voiture, pas de voiture ! », que nous allons y arriver.

L'accident du 23 septembre aura permis à chacun de se rendre compte des conséquences d'une diminution sensible du trafic dans le tunnel. Si, au soir de l'accident, c'est tout l'ouest de Lyon qui a été paralysé, et notamment les 9^e et 5^e arrondissements, il convient d'analyser ces reports de trafic dans les jours qui ont suivi, alors que le tube était partiellement rouvert. Si le bouchon à l'entrée nord du tunnel était quasiment permanent, les quartiers de Vaise et de Point du Jour, mais aussi les rues de Tassin, de Sainte-Foy, d'Oullins ou de la Mulatière, ont connu un trafic particulièrement soutenu. Dans le même temps, la rocade est proche de la saturation avec une voie de droite occupée par une file continue de poids lourds.

Ces faits, Monsieur le Maire, démontrent, si besoin était, que le déclassement envisagé ne pourra devenir réalité, tant que le trafic n'aura d'autre solution que de venir asphyxier nos quartiers et les poumons des Lyonnais.

Nous avons eu maintes fois l'occasion de le dire, cette offre alternative passe au minimum par deux aménagements indispensables : le bouclage du périphérique lyonnais, avec la construction du tronçon ouest du périphérique, pourtant promis en 2000 par votre prédécesseur, et le bouclage d'un contournement par l'est. Si votre prédécesseur semblait convaincu de la nécessité de ces aménagements, il restait très évasif sur leur financement et sur les délais de mise en œuvre. Il vous appartient aujourd'hui, Monsieur le Maire, d'apporter des gages aux Lyonnais, pour que l'asphyxie temporaire du trafic qu'ils viennent de vivre ne devienne pas demain leur quotidien. Sinon, vous serez comme votre collègue parisienne, qui ne réussit pour l'instant qu'une seule chose : déplacer les zones polluées.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Monsieur TÊTE.

M. TÊTE Étienne : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Même si nous sommes favorables à ce rapport, en raison des interventions précédentes – je vais d'ailleurs modifier la mienne –, nous sommes en total désaccord avec l'analyse.

D'abord, cela me donne l'occasion de rappeler que c'est une erreur qui date de près de 50 ans, puisque nous l'avons inaugurée en 1971. Au moins cela devrait rassurer tous les maires de Lyon. PRADEL est autant connu pour ses erreurs que pour ce qu'il aurait fait de bien. Cela vous rassure donc pour l'avenir, vous-même et votre prédécesseur.

Aujourd'hui, ce qui est intéressant de voir, c'est que les erreurs d'aménagement du territoire, quand on les fait, on les paie pendant très longtemps.

Cette erreur, il faut en sortir. Évidemment, il faut en sortir avec des solutions pertinentes, qui n'ont pas pour effet de transférer la pollution des uns sur la pollution des autres.

Déjà, nous n'allons pas être d'accord. Nous savons très bien que, plus nous allons fabriquer de la voirie, plus nous allons créer globalement de la pollution. Notre position est extrêmement claire. Nous ne sortirons pas de l'ornière de cette autoroute en plein centre de Lyon par l'A45, par le COL ou par l'Anneau des Sciences, réactualisé expression de l'ancien tronçon ouest du périphérique, qui est dans les cartons – rappelez-vous – depuis 1990, et non pas depuis 2000.

Quelles sont les réflexions qu'il convient de mener ? Le premier élément est que la place de la voiture doit changer dans les centres-villes. On nous annonce la suppression de toutes les voitures avec notre ministre de l'Écologie, Nicolas HULOT. C'est un bon signe. Nous ne devons pas penser la ville d'aujourd'hui avec les voitures que nous avons aujourd'hui, mais avec les voitures que nous aurons dans 30 ans.

Le deuxième élément, qui paraît important, est de rééquilibrer l'ensemble des coûts économiques de déplacement, car, si la voiture a encore aujourd'hui un trop grand rôle, c'est que, par rapport à d'autres modes de déplacement, évidemment, elle reste compétitive. C'est dans une équité globale, une équité qui doit nous permettre d'augmenter le prix du kérosène sur l'aviation civile, car il participe aussi à la pollution atmosphérique de façon forte actuellement (8 % de la pollution). Évidemment, il faut développer les transports collectifs, qui sont beaucoup moins polluants, notamment pour le fret. Aujourd'hui, le coût du fret fait qu'une grande partie de l'activité autoroutière est occupée par les camions. Vous citez l'accident de camion. Si nous ne luttons pas effectivement contre le fret sur les camions, parce qu'il existe des lobbies importants de camionneurs qui maintiennent ce système, nous n'apporterons pas de solution.

Les autres solutions se jouent également sur les engagements que nous devons prendre dans le Plan local d'urbanisme, qui sont actuellement en débat. Il faut effectivement concentrer la ville, éviter la périurbanisation. C'est toute la périurbanisation de l'Ouest lyonnais qui est en panne

de déplacement en cas d'accident sous le tunnel de Fourvière. Là non plus, nous n'avons pas pris les mesures pour éviter la périurbanisation dans l'Ouest lyonnais.

Il faut aussi, immédiatement, dans ce cadre-là, pour commencer à donner des signes de cet aménagement, même si nous savons que les pas seront lents pour requalifier, au point de vue local, donner des signes de réduction de la vitesse et de réaménagement de la voirie, pour lui donner un caractère plus urbain.

Voilà l'essentiel. C'est un projet global, qui ne doit pas être résolu par la fuite en avant, c'est-à-dire toujours plus de voitures, toujours plus de voirie. Ce dossier est l'occasion de repenser la ville et de retrouver par la concertation des solutions beaucoup plus durables que celles de construire l'Anneau des Sciences.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur TÊTE. Groupe Centre Démocrate, Monsieur RUDIGOZ, pour 3 minutes.

M. RUDIGOZ Thomas : Je vais essayer de ne pas hurler pour ne pas heurter mon collègue, Stéphane GUILLAND.

Cette délibération nous permet d'évoquer la question du déclassement de la section autoroutière A6/A7, comme l'ont rappelé mes prédécesseurs intervenants. Cette décision va permettre, d'ici quelques années, de remédier à une erreur historique, celle de faire passer en pleine ville un axe autoroutier majeur de niveau européen.

Monsieur TÊTE rappelait les erreurs historiques de Louis PRADEL, mais il faut aussi replacer les choses dans leur contexte de l'époque. Louis PRADEL n'a pas fait que de grosses erreurs, même s'il a pu en commettre. À l'époque, l'intérêt qu'il recherchait était évidemment de pouvoir faire passer des flux et de faire bénéficier à notre agglomération d'un tunnel et d'une structure autoroutière pour desservir l'ouest de notre agglomération.

Cette décision était attendue depuis longtemps par les Lyonnaises et les Lyonnais, particulièrement ceux du sud de la ville. Maintenant, pour rendre effectif ce déclassement, pour permettre de retrouver des voiries urbaines apaisées, tout particulièrement le long du Rhône, il nous faut encore franchir de nombreuses étapes. La prochaine étape sera la réalisation d'un grand contournement autoroutier par l'est. Nous attendons dans ce cadre les résultats des études menées par l'État et qui nous seront annoncées prochainement.

Nous savons tous que ce contournement autoroutier constitue un dossier prioritaire pour vous, Monsieur le Maire, pour le Président de la Métropole, mais aussi pour le ministre de l'Intérieur, qui le suit de près.

Concernant l'accident survenu il y a quelque temps de cela, et qui a bien évidemment, comme vous l'avez dit, paralysé une partie de notre ville – nous l'avons tout particulièrement ressenti dans certains quartiers, je tiens à saluer la diligence des services de la Métropole, qui ont permis une réouverture finalement assez rapide par rapport au niveau de l'accident. Je tiens aussi à saluer la disponibilité du Président de la Métropole, qui a permis, pour plusieurs élus, d'obtenir un certain nombre d'informations, pour les répercuter auprès de nos concitoyens.

Autre chantier qu'il faudra mener à bien, le bouclage du périphérique lyonnais, avec l'Anneau des Sciences. Je sais aussi que ce dossier est suivi de près par le Maire de Lyon et par le Président de la Métropole. Je rappellerai que la Métropole de Lyon, en début d'année, a provisionné quelque 12 millions d'euros d'études pour ce chantier.

Dernier chantier qui sera enfin nécessaire, il s'agit de l'intermodalité. Pour cela, la réalisation d'une nouvelle ligne de métro, vers l'ouest de Lyon, vers l'ouest de l'agglomération, sera là aussi nécessaire. Pour cela, le projet avance, puisque le SYTRAL a commandité des études majeures pour la réalisation de cette ligne de métro, études qui ont débuté.

Nous n'en sommes donc qu'au début d'un immense chantier, qui durera bien évidemment plusieurs années, et qui se déclinera en plusieurs volets, comme je viens de le rappeler. Il s'agit à n'en pas douter du chantier de voirie le plus ambitieux de notre agglomération pour ces prochaines années, et constituera une transformation profonde et remarquable des entrées nord et sud de notre agglomération et de notre ville de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Si vous en êtes d'accord, je propose de passer la parole à David KIMELFELD, pour qu'il reprenne, du point de vue de la Métropole, ces contournements et les dates, car il est important que nous les ayons tous en tête.

M. KIMELFELD David, Maire du 4ème arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots d'abord pour dire que ce déclassement de l'A6/A7 est une des réponses à la problématique des mobilités sur notre Métropole, et par voie corollaire, une réponse à l'amélioration de la qualité de l'air.

D'abord, notre première mission, au 1er novembre, sera d'assurer l'entretien et l'exploitation du réseau en question, d'améliorer sans doute les délais d'intervention sur les événements, et la coordination des travaux sur cet axe. C'est d'abord et avant tout notre première mission. C'est celle que nous allons réaliser dès le 1er novembre 2017. Il ne s'agit pas, dès le 1er novembre – il est utile de le souligner –, de faire baisser le trafic autoroutier sur cet axe et sur ces 16 kilomètres. Que les choses soient clairement exprimées ici.

Ce déclassement de l'A6/A7 fait partie d'un certain nombre de grands principes, qui ont déjà été évoqués ici. Le premier, bien sûr, est que ce déclassement ne peut prendre sa force qu'en écartant de la Métropole les trafics de transit.

C'est la nécessité absolue – au risque de décevoir Étienne TÊTE – d'un grand contournement autoroutier, pour éviter que ces véhicules n'entrent dans la ville.

C'est bien sûr d'assurer la mobilité interne de la Métropole, en bouclant le périphérique lyonnais, grâce au projet Anneau des Sciences.

C'est de favoriser la multimodalité. C'est le sens du développement très fort de nos transports en commun. La nouvelle Présidente du SYTRAL, ici présente, Fouziya BOUZERDA, a pris, je crois rapidement, la mesure de la nécessité absolue de développer massivement les réseaux de transports en commun, comme nous le faisons déjà, que ce soit sur le métro, sur le tramway, sur les trolleybus, sur les parkings relais. Nous ne sommes pas les seuls partenaires sur cet objectif-là. La Région aussi doit faire de même sur le réseau TER, en améliorant le réseau ferroviaire interurbain.

Bien sûr, cela nécessite aussi – c'est ce que nous discutons aujourd'hui et les prochains mois – de définir comment nous désaturons le nœud ferroviaire lyonnais, notamment avec la création d'une voie supplémentaire à la Part-Dieu, dont les travaux vont débuter dans les prochains mois.

Pour parvenir à écarter les trafics de transit, il faut le faire grâce à un grand contournement autoroutier. Thomas RUDIGOZ l'a dit, c'est le sens des études qui sont en cours, et dont nous aurons les prochains résultats d'ici quelques mois, en tout cas avant la fin de l'année. C'est une opportunité, le déclassement de l'A6/A7 et ce contournement autoroutier, pas simplement – je fais confiance à Monsieur GUILLAND pour convaincre ses collègues, en particulier maires républicains de l'Est lyonnais – pour les habitants lyonnais, mais pour les habitants des villes, notamment de Décines, de Meyzieux, de Chassieux, et tout ce qui tourne autour du boulevard Laurent Bonnevay. Aujourd'hui, ce sont 25 000 véhicules en transit qui drainent autour de ces communes. Avec un grand contournement, qui reste branché sur l'A432, ce sont autant de véhicules en moins. Je ne doute pas que vous irez convaincre les maires de l'Est lyonnais.

C'est une opportunité aussi sur un certain nombre de points durs, que tout le monde connaît ici : le nœud de Manissieux, le nœud de Ternay, qui connaissent aujourd'hui des saturations quotidiennes extrêmement importantes et qui pourront, à travers ce grand contournement autoroutier, trouver un certain nombre de solutions.

Bien sûr, la question est derrière de savoir ce que nous allons réaliser sur l'A6/A7 à l'horizon 2020, 2025, 2030. À l'horizon 2020, c'est d'abord bien évidemment un objectif d'interdiction du trafic de transit poids lourds. Ceci ne va pas s'effectuer par un coup de baguette magique, mais sera réalisé à l'horizon 2020. C'est d'ores et déjà tester, expérimenter, la création d'un certain nombre de voies dédiées aux transports en commun, quand les segments nous le permettent, pour relier notamment depuis Limonest sur Perrache, ou depuis le sud sur Perrache. Ce sont également des voies ouvertes aux taxis, au covoiturage, à l'autopartage. C'est bien sûr sur un linéaire qui devra être étudié plus précisément – c'est le cadre des études que nous menons actuellement avec le SYTRAL, mais aussi avec l'ensemble des communes concernées.

C'est bien sûr une adaptation du jalonnement sur ces 16 kilomètres. Quelqu'un l'a évoqué tout à l'heure, c'est la diminution de certaines vitesses et de la largeur des voies, qui vont permettre de reprendre les profils et de végétaliser, d'ici 2020, une partie de cet axe A6/A7.

Ce sont de premiers aménagements, que nous pouvons étudier au droit du quai Perrache, où le profil est large. Je rappelle qu'il y a huit à neuf voies.

C'est bien sûr l'adaptation des mobiliers.

La deuxième étape est à l'horizon 2025. C'est la réalisation du grand contournement, qui va nous permettre de restreindre le transit des poids lourds et des véhicules légers sur les axes A6/A7, sur le boulevard Laurent Bonnevay et sur la rocade Est. C'est l'engagement à l'horizon 2025

de l'Anneau des Sciences. Les objectifs sont de préparer ce boulevard urbain apaisé, en l'engageant dans un profil du trafic de l'axe A6/A7. C'est de passer à 70 000 à 80 000 véhicules par jour, avec, bien évidemment, des aménagements qui continueront à renforcer l'offre de transports en commun.

À l'horizon 2030, c'est le grand contournement réalisé, c'est l'Anneau des Sciences en services. C'est, de fait, un système de transports en commun performant et renforcé, avec un boulevard urbain apaisé entre Dardilly, Limonest et Pierre-Bénite, et un boulevard Laurent Bonneval, une rocade est soulagée. Comme je l'indiquais précédemment, ce grand contournement permettra aussi de soulager la rocade est et le boulevard Laurent Bonneval.

Voilà en quelques mots les perspectives du déclassement de l'A6/A7, qui vont bien au-delà des 16 kilomètres de déclassement.

Je voudrais aussi rappeler qu'en matière de qualité de l'air, en matière de mobilité, il ne s'agit pas uniquement de faire porter ces efforts sur le grand contournement autoroutier, sur le déclassement de l'A6/A7. J'ai souhaité que nous accélérions ce processus autour du plan Oxygène, notamment à travers la définition des zones de faible émission. Nous allons rentrer dans une concertation avec l'ensemble des communes, avec l'ensemble des professionnels, avec les chambres consulaires, pour déterminer ensemble ce que pourrait être, dans les 18 mois qui viennent, ces zones de faible émission, pour faire en sorte que les véhicules de livraison les plus polluants ne rentrent plus sur les zones que nous déterminerons ensemble, en parfaite concertation et en parfaite coconstruction.

C'est bien sûr un certain nombre d'actions qui seront mises en place, notamment à travers une subvention pour le chauffage bois, qui produit un tiers des pollutions aujourd'hui de l'air sur notre Métropole, pour faciliter nos concitoyens qui veulent changer ces chauffages à bois, pour les améliorer, les rendre beaucoup moins polluants.

C'est aussi la diminution de la vitesse sur un certain nombre d'axes, que nous sommes en train d'étudier.

C'est un plan global, qui concerne bien sûr l'A6/A7, mais qui concerne aussi l'ensemble de la Métropole. Je vous remercie de m'avoir passé la parole, pour me laisser l'occasion d'évoquer cela.

En ce qui concerne Monsieur BROLIQUIER, les choix de la PPI, j'espère que si nous étions amenés à faire des choix en faveur du déclassement de l'A6/A7, je trouverais en vous un franc partisan pour défendre ceci auprès de l'ensemble des maires des communes de la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

2017/3368 - Institution d'une redevance de stationnement et fixation des tarifs des nouvelles grilles du stationnement payant sur voirie et des montants du forfait post-stationnement

2017/3369 - Évolution du dispositif et du tarif du stationnement sur voirie adaptés pour les résidents

2017/3370 - Mesures environnementales liées au stationnement payant

2017/3371 - Convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement sur le territoire de la commune de Lyon

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Je crois que le plus simple est que je présente globalement ces rapports, et qu'ensuite, selon les règles établies par la Conférence des Présidents, les orateurs puissent s'exprimer au fur et à mesure dans le débat. Ensuite, éventuellement, je reprendrai la parole.

Nous arrivons donc au terme d'un très long cheminement, pour appliquer cette loi de dépenalisation, qui, je vous le rappelle, était reportée de 1er janvier en 1er janvier depuis maintenant plus de deux ans.

Le 1er janvier prochain, la loi de dépenalisation, dans l'ensemble des métropoles et villes françaises, qui sont soumises au stationnement payant, sera obligatoirement mise en application. Cette loi de dépenalisation, je vous le rappelle, consiste avant tout à faire attention à l'ensemble des questions relatives aux déplacements. Il s'agit de la question de la qualité de l'air, et à un certain nombre d'éléments propres à l'environnement. Il s'agit également de faire en sorte que la voiture, qui, je le rappelle, est un élément de notre système de déplacement, ne devienne pas une manière d'asphyxier les hypercentres.

En ce qui nous concerne, ici, à Lyon, nous avons depuis maintenant 2015 procédé à nombre de réunions avec nos maires d'arrondissement. Pour mémoire, nous nous sommes vus le 30 avril 2015. Nous nous sommes également vus le 30 octobre 2015 pour faire état de cette étude que nous avons demandé de réaliser. Nous avons réalisé une présentation en avril 2016. Bref. L'ensemble des questions relatives à cette loi de dépenalisation et à ses enjeux ont été abordées, y compris avec les coordonnées chiffrées, qui sont exactement les mêmes que celles que nous présentons aujourd'hui.

Il s'agissait – cela a déjà été voté – de faire en sorte de simplifier nos zones de tarification. Rappelez-vous, nous sommes passés de trois à deux zones. Il s'agissait également de redécouper le périmètre de stationnement autour de bassins de vie. C'est ce qui sera réalisé dans les semaines à venir, via un arrêté du Maire. Il s'agissait d'instaurer des vignettes payantes, avec le maintien de la seconde vignette. De ce point de vue-là, nous avons régulièrement avec Madame CHEVALLIER des divergences. Ma foi, cela n'a rien d'extraordinaire. Si, depuis longtemps, nous échangeons sur ces questions, il s'agissait aussi de faire en sorte que le dispositif s'adresse aux professionnels qui travaillent dans l'urgence, s'agissant des artisans, mais également les professions médicales et de santé. Il convenait aussi de renforcer le contrôle de ce stationnement. En ce moment, avec l'aide de Monsieur CLAISSE, nous faisons en sorte qu'un certain nombre d'agents de la Ville de Lyon puissent devenir ASVP, parce qu'ils ne peuvent plus, notamment pour des raisons physiques, exercer le métier dans lequel ils étaient. Il s'agit aussi de prévoir des extensions de stationnement payant, qui sont, vous le savez, demandées par les maires, de manière extrêmement massive. Nous avons d'ailleurs voté il y a plusieurs mois un plan d'extension de ce stationnement payant, qui nous conduira quasiment jusqu'à la fin du mandat, et qui concerne nos neuf arrondissements. Bref, nous avons effectué ce travail et nous avons également réalisé des réunions avec les maires d'arrondissement dans les dernières semaines, pour présenter l'ensemble de ce que nous pensions devoir être l'application à Lyon de cette loi de dépenalisation.

Comme l'ensemble des grandes villes françaises, nous avons décidé de faire en sorte que l'ensemble des moyens dont nous disposons favorisent le report modal – David KIMELFELD l'a évoqué, en mobilisant un certain nombre d'instruments et de moyens de lutte contre la pollution, par le renforcement aussi du dynamisme commercial dans nos hypercentres, par le maintien de fonctions résidentielles dans ces centres villes, par la faveur accordée à l'autopartage. Le Président de LPA est présent. La semaine passée, LPA présentait un nouveau moyen d'aller dans cette direction. Autant dire que la situation progresse énormément. Il s'agit également de donner davantage de compétences aux collectivités locales et territoriales dans ce domaine.

Je veux vous rappeler que cette loi de dépenalisation consiste à supprimer l'amende traditionnelle, au profit d'un forfait, dit post-stationnement. Nous en discutons ce soir.

À Lyon, nous avons décidé de proposer ce forfait post-stationnement à 60 euros dans l'hypercentre et à 35 euros dans la zone Tempo, afin que le stationnement, en centre-ville lyonnais, soit plus vertueux car, d'un côté nous avons, des autorités publiques, la Métropole, le SYTRAL, qui investissent plus de 1 milliard d'euros dans les transports sur un mandat, et de l'autre côté, nous avons les pires difficultés à faire en sorte que les automobilistes mettent une pièce d'un euro ou de deux euros dans un parcmètre, pour payer – ce qui apparaît comme relativement

légitime – le stationnement de son véhicule. L'automobiliste doit donc ainsi être plus vertueux qu'il ne l'est. Bien entendu, en étant vertueux, il favorisera un certain nombre d'éléments, en particulier la fluidité du stationnement, pour faire en sorte que la rotation de ce stationnement soit meilleure. Tel est l'enjeu.

Le principe de forfait est absolument identique à quelque chose qui ne semble effrayer personne, alors que j'ai vu beaucoup d'effroi çà et là – concernant ce forfait post-stationnement. Je le rappelle, lorsqu'un automobiliste venant de Paris arrive au péage de Villefranche, il doit payer son péage. Si son ticket est perdu, il doit payer un forfait, qui intègre l'ensemble des derniers tronçons de péage. Je n'ai jamais vu de manifestations sur le tarmac de Villefranche pour lutter contre ce type de pratique. Derrière tout cela, il y a en vérité un peu de démagogie et de populisme.

Le principe est donc identique. La chose est particulièrement préoccupante pour l'adjoint que je suis, puisque seulement 25 % des automobilistes – je n'ai pas dit des Lyonnais – paient leur stationnement dans la Ville de Lyon. Je sais que c'est bien pire dans certaines autres villes, qui atteignent des scores de 10 %. Cela étant, je crois qu'il n'est plus acceptable que 75 % des automobilistes décident de ne plus payer le stationnement, au prétexte que ce n'est pas trop risqué, puisqu'ils ont des chances de ne pas être réprimandé, l'amende étant par ailleurs de seulement 18 euros. C'est donc pour cela que je vous propose que le forfait soit un peu dissuasif. Je demanderai à ceux qui pensent que c'est beaucoup trop important de dire aux automobilistes qu'il est nettement moins cher de payer son stationnement comme nous devons tous le faire. Tricher deviendra plus coûteux, bien évidemment.

Il ne s'agit pas de racket ou de criminaliser les automobilistes, comme je l'ai entendu de la part de certains esprits un peu compliqués. Il s'agit de faire en sorte que les automobilistes qui viennent à Lyon paient leur stationnement. Il est clair que nous avons souhaité, pour que cette mesure soit juste, que cette séquence du forfait post-stationnement s'exerce sur 10 heures de stationnement, qui est la durée du stationnement payant à Lyon.

J'ai vu des classements, effectués par des journalistes et un certain nombre de médias, consistant à dire que nous étions la ville la plus chère. Je voudrais dire aux automobilistes de la France entière, et en tout cas aux Lyonnais que, nous ne sommes pas les plus chers. Une petite astuce est mise en avant par un certain nombre de nos collègues. Leur forfait, ne concerne pas comme à Lyon une période de 10 heures, mais des séquences de 3 heures. Les automobilistes auront donc dans ces villes l'occasion de se faire verbaliser trois fois de suite à 35 euros. Je vous demande de faire le calcul, pour savoir s'il est plus intéressant d'être verbalisé à Bordeaux ou à Lyon. De même à Paris, il y aura deux séquences de 50 euros. Là aussi, faites le calcul. Vous verrez qu'il est préférable de payer 60 euros pour une séquence de 10 heures à Lyon que deux fois 50 euros ailleurs.

Nous le constatons, ce débat n'est pas toujours très sérieux. En revanche, l'enjeu est extrêmement sérieux.

L'application de cette nouvelle règle à Lyon, ce qui n'est pas le cas dans un certain nombre de villes de France – je l'ai toujours indiqué –, s'effectuera selon les bases tarifaires de 2009. Le coût en Presto pour 1 heure 30 est de 5 euros. Il est de 4 euros pour 3 heures en Tempo. Voilà la réalité des faits, voilà les éléments qui ne changent pas, et voilà pourquoi ce que nous vous proposons est une véritable politique du stationnement payant, dans un hypercentre, où il doit être possible d'accéder à des commerces, à des professions libérales ou à toute autre activité pendant une période d'1 heure, 2 heures, 3 heures. Ensuite, bien entendu – le Président de LPA ne m'en voudra pas, les automobilistes pourront faire le choix – je leur conseille de le faire – d'aller stationner en sous-sol, où ils auront accès à des tarifs beaucoup plus intéressants.

En ce qui concerne nos agents verbalisateurs, je voudrais indiquer à quelques âmes qui s'inquiétaient de savoir s'ils étaient issus du service public, qu'il s'agira d'effectifs de la Ville de Lyon. Contrairement à nombre de villes – vous cherchez lesquelles – où des entreprises privées seront en charge de cette verbalisation, cela ne sera pas le cas à Lyon. Je crois qu'il était nécessaire de le dire, pour rassurer les uns et les autres. Notre volonté est de mettre en place un système efficace et équilibré.

L'autre aspect de cette refonte, concerne la vignette des résidents. Il s'agit d'un acquis ancien à Lyon. Dans le passé, elle avait provoqué quelques tensions çà et là, mais elle est désormais largement passée dans les pratiques. En 2004 – nous sommes en 2017, je vous le rappelle, le montant mensuel du stationnement payant à Lyon était de 24 euros. Il est aujourd'hui de 20 euros. Il sera demain, après le 1er janvier 2018, toujours de 20 euros. Vous le voyez, notre politique vise très concrètement à préserver le stationnement des résidents. Bien entendu, il faudra également prendre des mesures, qui visent à le traiter de manière un peu sérieuse, car un certain nombre de dérapages sont enregistrés.

Si, globalement, vous le savez, le prix n'a pas augmenté, nous faisons face à un certain nombre de difficultés, liées au fait que nos espaces sont contraints, notamment l'hypercentre et la presqu'île. Il y a actuellement 40 000 vignettes résidents à Lyon pour 38 600 places de parking. Un problème commence donc à apparaître. Si nous ne le traitons pas dès aujourd'hui, les risques d'asphyxie pour demain seront terribles. Je vois des résidents qui seront à la recherche à 20 heures ou à 21 heures de places, près de leur lieu de résidence, sans que nous ne puissions leur garantir la possibilité de se garer. Il convient donc de stopper une mécanique, qui, bien que sympathique, finit par poser d'importants problèmes.

Constatant qu'à Lyon, un certain nombre de cartes de résidents (40 %) n'étaient jamais activées, c'est-à-dire n'étaient pas utilisées, soit par le biais mensuel soit par le biais hebdomadaire. Ces résidents, qui n'utilisaient jamais leur voiture, sauf pour s'offrir un confort de temps en temps, posaient un problème collectif, qui conditionnait le malaise et la difficulté dans certains quartiers pour se garer.

Par ailleurs, une étude de 2015 a montré que près de 18 % des personnes interrogées, qui n'activaient pas leur vignette, avaient par ailleurs un garage. J'engage donc les Lyonnais qui possèdent un garage à mettre leur voiture dans les garages. Le garage est destiné à garer des voitures pas à servir de garde-meubles.

Il est important aussi de considérer que cette façon de procéder permet de réguler largement en les limitant ces vignettes non opérationnelles. J'ai entendu – et là, je vais avoir une écoute plus favorable –, Monsieur CLAISSE m'en a parlé, que nous pourrions imaginer, en agissant sur ces vignettes, trouver un moyen de protéger des personnes en difficultés. Cela étant, vous le savez, la décision prise par le tribunal de Grenoble, du 14 février 2017, de ne pas prendre en compte des mesures de stationnement qui s'appuieraient sur du quotient familial, par exemple, a fait que nous ne pouvons pas avancer raisonnablement vers ce type de solutions. Néanmoins, si nous pouvons ensemble trouver des solutions, nous le ferons avec plaisir.

Monsieur le Maire, je vais en terminer, en expliquant que ce système que nous proposons rénove profondément la situation, nous permet d'envisager l'avenir de manière beaucoup plus optimiste, en ce qui concerne la possibilité de nos résidents de garer leurs véhicules. Deuxièmement, il s'agissait de marquer le coup aujourd'hui avec cette deuxième carte de résident. Je sais que Madame CHEVALLIER y était opposée mais je note qu'elle n'existe pas dans un certain nombre de villes voisines. Elle est absente à Villeurbanne, par exemple. Il faudra se poser, je le crois, ce type de questions. De toute façon, aujourd'hui, l'urgence, à travers cette loi de dépenalisation, était de faire en sorte que les résidents puissent garer leurs voitures, et que ceux qui viennent, souvent de l'extérieur, et qui ne payaient pas leur stationnement, le paient.

Le dernier point peut paraître marginal, puisqu'il concernera surtout beaucoup d'automobilistes en provenance de l'extérieur de la ville. Nous avons décidé comme première marche, dans un mouvement qui, inexorablement, ira vers ce type de solution, de proposer un abattement de 30 % sur le stationnement payant pour les automobilistes qui conduiront un véhicule électrique. Nous proposerons également un abattement de 30 % pour les automobilistes qui disposent d'un véhicule hybride, à condition que ce véhicule hybride soit en charge. Je sais que la Métropole est sur le point de multiplier les points de recharge. Dans nos parkings, la possibilité de recharger ces véhicules est offerte. La possibilité d'accueillir ces véhicules et de leur proposer cette offre commerciale particulière sera le premier signe que nous enverrons à l'occasion de cette première étape de réforme du stationnement payant.

La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire. Merci.

M. LE MAIRE : Merci pour cette large et exhaustive présentation, mais cela concerne les quatre rapports. Je vous propose, comme il a été décidé lors de la Conférence des Présidents, que nous donnions la parole rapport par rapport. Un certain nombre d'autres demandes regrouperont les quatre rapports.

En premier lieu, sur le rapport 3368, le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur HAMELIN, pour 5 minutes.

M. HAMELIN Emmanuel : Merci, Monsieur le Maire. Voilà une délibération qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et qui va probablement encore faire polémique.

Pour être plus clair vis-à-vis des automobilistes lyonnais concernés par cette mesure, j'apporterai d'abord quelques précisions. Comme vous l'avez indiqué, c'est la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui a instauré la dépenalisation de l'amende de police, et qui a entraîné un nouveau mécanisme, le forfait de post-stationnement (le fameux FPS). En d'autres termes, le non-paiement à l'horodateur ne sera plus considéré comme une infraction pénale, mais comme – je cite le texte – « un choix de l'utilisateur de préférer s'acquitter d'une redevance », le FPS dont nous parlons aujourd'hui et dont le montant est fixé librement par les municipalités.

Les mots sont importants, car l'automobiliste qui arrivera 5 minutes en retard pour payer son horodateur, en se référant au texte de loi, l'agent

verbalisateur sera en droit de lui dire : « Désolé, je n'y peux rien, c'est vous qui avez préféré vous acquitter d'une redevance. » C'est toute la poésie des textes de loi.

Plus sérieusement, nous avons entendu vos arguments, Monsieur SÉCHERESSE, pour justifier le passage de 17 à 60 euros dans le centre de Lyon. Beaucoup d'automobilistes ne paient pas leur stationnement, ce qui n'est pas normal. 17 euros, ce n'est pas assez dissuasif. Nous sommes d'accord. Il faut que les automobilistes lyonnais trouvent plus facilement des places de parking, notamment en centre-ville. Nous sommes d'accord aussi. Cependant, Monsieur le Maire, le problème est que, face à ces arguments, nous aurions été favorables à une augmentation raisonnable, comme l'ont fait d'ailleurs plusieurs de vos collègues de grandes villes. Vous en avez cité quelques-uns : Nice, 16 euros, Lille ou Marseille, 17 euros, Nantes ou Bordeaux, 35 euros, jusqu'à 50 euros pour Paris. Dans ces villes – vous l'avez précisé également –, le choix a souvent été fait d'avoir des séquences plus courtes, alors qu'à Lyon, vous avez fait le choix d'une seule séquence de 10 heures, avouant ainsi votre incapacité à contrôler sérieusement le stationnement. La sanction de la fraude, c'est bien, mais le contrôle de la fraude, c'est mieux.

Ainsi, que l'on dépasse de 5 minutes ou de 5 heures la durée du stationnement, ce sera 60 euros à Lyon, ce qui est injuste et peu efficace. Le passage de 100 agents de contrôle à 125 ou 130 n'est évidemment pas à la hauteur de l'enjeu, compte tenu du déploiement des zones payantes. Bref, à 60 euros, nous sommes les champions de France.

Je sais que vous aimez régulièrement vous enorgueillir des places de leader de notre Ville dans bien des classements, et nous en sommes, comme vous, très fiers. Néanmoins, sur le prix de l'amende de stationnement, très sincèrement, nous nous en serions bien passés, et je pense que les automobilistes lyonnais aussi.

Je vous livre une autre version, pour justifier ce passage de 17 à 60 euros, qui n'est pas à nos yeux une augmentation, mais une véritable explosion. Vos gouvernements ont décidé de baisser les dotations de l'État aux collectivités de manière drastique depuis 2014. En juillet dernier, c'est une baisse supplémentaire de 300 millions d'euros, qui a été annoncée, pour inciter les collectivités locales, je cite, « à mieux maîtriser leurs dépenses. » Je sais que, sur le sujet, Richard BRUMM a déjà dépensé beaucoup d'énergie, mais il faut bien l'avouer : ce n'est pas grâce à lui que de nouvelles économies seront réalisées, mais grâce à cette délibération, qui va remplir les caisses de la Ville au détriment des automobilistes lyonnais.

En d'autres termes, l'État vous demande de faire des efforts, et, au lieu de cela, vous allez demander des efforts aux automobilistes lyonnais. La démarche est habile, mais les Lyonnais ne sont pas dupes. Une étude du GART a d'ailleurs démontré que cette réforme de stationnement allait faire doubler les recettes de stationnement, au profit maintenant des villes. Cette nouvelle loi dans un environnement de vaches maigres se transforme donc en véritable aubaine pour les finances de la Ville, sans compter les vignettes de stationnement, qu'évoquera ensuite Stéphane GUILLAND.

Comme je vous l'indiquais précédemment, nous n'aurions pas été opposés à une augmentation raisonnable de l'amende de stationnement, mais si vos objectifs sont de permettre de mieux rouler en ville, de diminuer la place de la voiture dans les centres urbains, je vous fais également d'autres suggestions. Nous l'avons dit à de nombreuses reprises ici, les pics d'encombrement et de pollution se font principalement en début et en fin de journée. Les voitures qui viennent de l'extérieur rentrent dans la ville, car, dès 7 heures du matin, les parcs relais sont saturés. Est-ce normal ? Ne serait-il pas judicieux de mener enfin une véritable politique en la matière, pour développer ces parcs relais aux entrées de ville, et ainsi réduire le nombre de voitures qui entrent dans notre agglomération.

Vous avez fait le choix de développer les modes alternatifs de transport en surface (les tramways, les voies cyclables, etc.), réduisant de ce fait la place de la voiture. Cela entraîne logiquement une augmentation des embouteillages, et par voie de conséquence de la pollution. Il serait peut-être temps de reprendre un véritable Plan métro dans notre ville, ce qui reste aujourd'hui, nous le savons, la meilleure alternative à la voiture, comme le font beaucoup d'agglomérations, même si – j'en conviens – l'investissement est un peu plus élevé, mais, sur la durée, il est beaucoup plus rentable.

Vous le voyez, notre opposition est constructive, et nous avons la conviction que, comme nous, les automobilistes lyonnais n'adhèrent pas à votre délibération, qu'ils jugent excessive. Ils ne veulent pas être les vaches à lait ou la variable d'ajustement de vos aléas budgétaires.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons d'amender cette délibération, en la rendant un peu plus raisonnable, en créant un seul FPS de 35 euros pour toute la ville, et en restant sur une séquence de 10 heures en zone Tempo, mais en instituant deux séquences de 5 heures en zone Presto. En cas de rejet de cet amendement, bien évidemment, notre groupe votera contre votre délibération.

Nous allons vous faire passer l'amendement en question, qui est assez simple.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Un autre temps de parole sur le rapport 3368, le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur GUILLAND, pour 5 minutes.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Il ne semble pas que la Conférence des Présidents avait retenu de regrouper les votes en fin de débat. Je souhaiterais donc que ce rapport soit mis au vote, que l'amendement soit distribué, qu'il puisse être voté, que nous votions ce rapport, et je m'exprimerai ensuite sur le dossier qui suit, conformément à ce qui a été décidé en Conférence des Présidents.

M. LE MAIRE : Il est inutile de s'énerver, Monsieur GUILLAND. Pensez au Tranxène. Pour vous, ce sera Tranxène, la camomille ne suffira pas.

Il a été décidé qu'à la fin, pour toutes les autres prises de parole, qui ont préféré parler de l'ensemble des rapports, le vote s'effectuera rapport par rapport, je vous le promets, avec les amendements. Tous les autres qui ont pris un temps de parole sur l'ensemble du dispositif, je ne peux pas ne pas les écouter avant.

Si vous en êtes d'accord, c'est ainsi que j'avais compris nos orientations. Vous avez donc 5 minutes, sur le rapport 3369 Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND Stéphane : J'entends, Monsieur le Maire, que vous avez mieux compris ce qui s'était dit à la Conférence des Présidents que nous, qui y étions. Ce n'est pas ce qui avait été demandé. Ce qui n'est pas ce qui avait été convenu. J'en prends acte.

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Avec cette seconde délibération, vous nous proposez d'en finir avec la gratuité des vignettes résidents et de fixer le prix de celles-ci à 40 euros pour la première, 60 euros pour la seconde. Si nous pouvons vous rejoindre sur le fait que rien n'est gratuit dans ce bas monde, et que tout a un prix, il ne semble pas que votre proposition consiste à faire supporter le coût réel de la vignette aux utilisateurs du service. Un prix de l'ordre de 5 euros aurait certainement largement couvert les coûts techniques, coûts qui devraient d'ailleurs, avec la dématérialisation, diminuer encore.

Non, nous allons le voir, vos motivations sont une fois encore tout autres et malheureusement très simples. La vignette résident, dans sa configuration actuelle, présente, selon les arguments avancés en Commission, deux défauts majeurs.

Le premier est que certains résidents feraient de leur vignette un usage abusif, utilisant les droits ouverts par celle-ci au sein de l'arrondissement entier pour des déplacements pendulaires. Quelqu'un habitant dans le quartier de Montchat et utilisant sa voiture pour aller travailler dans le quartier de la Préfecture pouvait jusqu'alors bénéficier du tarif préférentiel résident. Si, en théorie, ce type d'abus s'entend, il ne saurait en pratique que rester marginal. La création de secteurs plus restreints – 15 en l'espèce – permettra d'en minimiser l'impact. Cette mesure technique reçoit bien évidemment notre soutien, mais ce n'est pas ce que nous votons, puisque cette mesure relève d'un arrêté.

Le second défaut est qu'il y aurait trop de vignettes résidents, Monsieur SÉCHERESSE vient de le rappeler. Il est vrai qu'avec 40 000 vignettes en circulation, nous avons plus d'une vignette par place de stationnement à Lyon. En théorie, la saturation n'est pas loin. La réalité est tout autre. Vous vous êtes ainsi bien gardés de nous fournir des chiffres précis, mettant en corrélation la délivrance réelle de tickets résidents, au jour, à la semaine ou au mois, avec les vignettes en circulation. Ces chiffres auraient permis de connaître l'impact réel du stationnement résident sur le stationnement global, ainsi que les éventuelles variations saisonnières et géographiques, et d'adapter l'offre de stationnement résidentiel en fonction. Au lieu de cela, vous nous proposez de faire payer la vignette aux Lyonnais, seule solution d'après vous pour en diminuer le nombre.

Nous ne saurions vous suivre sur ce dossier. En effet, primo, l'usage réel du tarif résident ne devrait pas diminuer, et ce, pour trois raisons :

- La diminution du nombre de places de parking par construction voulue par notre futur PLUH ;
- La disparition des vignettes non utilisées ou peu utilisées sera sans impact sur la rotation effective des véhicules, ni sur le nombre de places disponibles ;
- La mise en place du FPS rendra de fait le tarif résident encore plus attractif, et ce, malgré l'augmentation déguisée de ce tarif en rendant la vignette payante.

Secundo, cette mesure est injuste. Elle est injuste, car elle pénalise encore les Lyonnais, et notamment les Lyonnais de conditions moyennes.

Au moment où les voitures de luxe – je ne vise personne – et les yachts sortent de l'assiette de l'ISF, posséder une simple voiture à Lyon va devenir un signe extérieur de richesse. Les classes moyennes, mais, au-delà, tous les Lyonnais, pour qui la voiture est encore l'unique moyen de se rendre au travail ou bien d'accompagner les enfants aux diverses activités, en prendront rapidement conscience. Il est vrai que supprimer la voiture en ville est l'objectif de certains de vos alliés. Sans l'assumer ni le revendiquer, pas après pas, mesure après mesure, vous pénalisez les Lyonnais, à l'exception de ceux qui peuvent payer. Belle conception de la justice sociale ! Madame HIDALGO le fait à Paris de façon plus abrupte. Elle a cependant le mérite d'assumer ses convictions.

Mais, au-delà de ces considérations, ce qui nous gêne le plus dans votre proposition, c'est qu'une fois encore, sous couvert d'attendus louables, vous poursuivez, Monsieur le Maire, le racket organisé des Lyonnais, racket largement initié par votre prédécesseur. La recherche de marges de manœuvre financières, chère à Monsieur le Premier Adjoint, devait passer par une optimisation des coûts. Il est manifestement plus facile de faire les poches des Lyonnais, que de trouver des économies.

Après l'augmentation des impôts en début de mandat, après la mise en place d'une réforme des rythmes scolaires, qui actait à Lyon la fin de l'école publique gratuite, après la hausse de toutes les taxes possibles et imaginables, vous faites payer aux Lyonnais le droit de s'acquitter de leur stationnement. Nous ne vous suivrons pas dans cette voie et voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GUILLAND. Nous nous retrouverons sur le vote dans quelques minutes.

Je passe maintenant au rapport 3370, concernant les mesures environnementales liées au stationnement. C'est encore pour vous 3 minutes, Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND Stéphane : Tout à fait, Monsieur le Maire. Comme je l'ai dit il y a quelques minutes, notre groupe avait demandé en Conférence des Présidents que les trois délibérations fassent l'objet d'interventions séparées. Les autres groupes ont fait un choix différent, ce que nous regrettons. Nous le regrettons, car le débat spécifique aux mesures environnementales sera tronqué, noyé dans le FPS et la vignette résident. Nous croyons, naïvement, qu'il y avait dans votre majorité, Monsieur le Maire, des élus réellement attachés à ces questions environnementales. Nous le regrettons, car, des trois délibérations, c'était peut-être la plus intéressante. Si c'est l'intérêt des Lyonnais qui gouverne, il n'y a aucun doute. Si ce sont les caisses de Monsieur BRUMM, il n'y a pas de doute non plus. Question de priorités.

Il est donc dommage que l'ensemble des groupes ait fait le choix de noyer ces dispositions environnementales, liées au stationnement entre deux augmentations d'impôts. Ces mesures environnementales constituent en effet le premier signe d'une politique incitative et vertueuse, mise en place dans notre ville. En cas d'épisode de pollution, les véhicules les plus propres – Monsieur SÉCHERESSE l'a évoqué en toute fin de son propos et très rapidement –, électriques, hybrides ou munis de la vignette crit'Air 1, verront leur redevance de stationnement diminuer. Ce n'est peut-être qu'un début, mais les mesures d'accompagnement aux restrictions de circulation étaient jusqu'alors plutôt limitées, ce que nous avons régulièrement dénoncé.

Il est vrai que, 18 mois après la présentation du Plan Oxygène à la Métropole, il était temps de s'y mettre. La Commission générale organisée sur ce thème, le 6 novembre prochain, permettra peut-être d'ouvrir un débat spécifique à la Métropole. Dommage que nos collègues conseillers municipaux n'aient pas su se saisir de cette occasion.

Nous verrons enfin si ces mesures sont réellement applicables et contrôlables, et pas uniquement un effet d'annonce, histoire de verdir la carte postale.

En conséquence, le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, affirme une fois encore préférer en la matière la mise en œuvre de vraies mesures incitatives, et votera donc ce rapport.

Je vous remercie, Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Merci bien. Le regroupement des prises de parole sur l'ensemble de ces délibérations est maintenant ouvert. Je donne donc la parole à Monsieur BOUDOT, non inscrit, pour 8 minutes.

M. BOUDOT Christophe : Merci, Monsieur le Maire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le 1er janvier prochain, le père Fouettard aura donc pris les traits de Monsieur SÉCHERESSE. Barbe blanchie, homme vertueux s'il en est, épris de la plus grande des sagesse, celui-ci continuera à poursuivre son doux rêve : tout mettre en place pour parvenir à une ville de Lyon sans voitures un jour, son rêve, notre pire cauchemar, nous et beaucoup de Lyonnais.

Certes, il est plus que nécessaire de réfléchir à la place que nous devons réserver à la voiture en ville. Si j'ai bien compris votre rapport, qui ne porte pas sur l'enjeu sanitaire du véhicule thermique, mais bien sur la présence des voitures ventouses, qui sont une plaie pour la fluidité du trafic, et pour l'activité commerciale de proximité, chacun en convient, évidemment, et la puissance publique doit mettre en place des mesures adaptées pour lutter contre ces dérives.

Depuis quelques années, vous avez choisi, sous la pression des écologistes d'écœurer littéralement les automobilistes, de les éloigner du centre-ville en réduisant méthodiquement les voies de circulation, transformant la plupart des axes de notre ville en embouteillages permanents.

Depuis quelques années, vous avez choisi de chasser ouvertement l'automobiliste du centre-ville, en désynchronisant les feux et en raccourcissant la durée du feu vert, notamment, rallongeant d'autant les parcours, et exaspérant, dès le matin, les automobilistes.

Vous avez, avec ce dispositif idéologique, découragé un certain nombre de nos compatriotes à prendre leur voiture, et vous les avez contraints à utiliser un mode de déplacement alternatif, pas toujours adapté à leur vie et pas toujours adapté à leurs besoins.

Avec ce rapport, issu de la loi de décentralisation, qui consacre aux communes le transfert du contrôle de stationnement payant et la fixation du prix des amendes, vous criminalisez – oui – l'automobiliste, y compris le plus modeste. Vous le condamnez à une peine trop lourde, disproportionnée et totalement incompréhensible, plus lourde que d'autres infractions jugées plus graves.

Comprenons-nous bien. Il ne s'agit pas ici de défendre les tricheurs et les fraudeurs. Je suis comme vous pour le respect des lois, pour autant que leur application soit juste, comprise et adaptée. Les utilisateurs de véhicules ne sont pas tous des tricheurs et des fraudeurs. Ils sont parfois des mères de famille, occupées et pressées, des artisans, des livreurs, occupés et pressés, qui ne peuvent louer un vélo, qui ne peuvent louer une voiture électrique, bref, qui sont eux aussi des Lyonnais qui vivent la ville différemment d'autres Lyonnais, mais qui n'en sont pas moins respectables pour autant.

Votre plan hors sec, Monsieur SÉCHERESSE, est punitif – on ne vous l'avait jamais faite, j'imagine. Il est trop brutal pour les usagers automobilistes de bonne foi, que sont la plupart des Lyonnais. Sans beaucoup de concertation, vous décidez de faire payer la carte résident à 40 euros, et vous décidez de fixer délibérément la sentence de dépassement de stationnement à 60 euros au maximum. A cet égard, vous allez même plus loin que la Maire de Paris, Anne HIDALGO, même s'il est vrai qu'elle pense par demi-journées.

Pourquoi cette précipitation, alors qu'il eut été si facile de pratiquer autrement ? Il eut été, par exemple, plus utile et plus rassembleur de demander l'avis des métropolitains, par le biais d'un référendum local. Vous auriez pu leur expliquer sereinement et calmement – osez la voix du peuple, Monsieur SÉCHERESSE – qu'en échange du maintien des tarifs de stationnement, qu'en échange d'une demi-heure gratuite de stationnement consentie, une hausse raisonnable de l'amende pour les contrevenants serait décidée, une hausse raisonnable, adaptée et comprise. Mais non, il n'en est rien. Vous avez préféré la matraque à l'explication. Vous avez décidé de mettre les Lyonnais et les autres devant le fait accompli au 1er janvier. Mais, avec cette attitude, vous jouez un jeu dangereux, moins dangereux à courte qu'il n'y paraît, votre électorat possédant et utilisant de moins en moins sa voiture. En tant que responsable politique, vous devez néanmoins vous rendre compte de l'exaspération grandissante de tous nos compatriotes, y compris les plus modestes, de ceux qui ne font que payer pour tout et tout le temps, de cette majorité silencieuse d'odieux conducteurs de voitures individuelles, qui osent aujourd'hui encore s'aventurer en centre-ville par obligation. Ceux qui n'ont jamais payé leur essence aussi cher qu'aujourd'hui, alors que le baril de brut est au plus bas depuis longtemps. Ceux qui, dès 7 heures du matin, se voient refuser l'entrée aux parcs relais, ou même aux parkings hors de prix, car ils sont déjà saturés, et n'ont plus d'autre alternative que de poser leur voiture en ville, n'importe où, pour honorer un rendez-vous professionnel ou médical important.

En choisissant cette méthode punitive et scandaleuse, dont le caractère brutal a été relevé avec justesse publiquement par certains membres de votre majorité, en choisissant d'augmenter de plus de 300 % cette prune amère qui ne veut plus dire son nom, vous vous placez de vous-même hors des clous et vous brutalisez les Lyonnais, sans leur proposer de véritable alternative opérationnelle.

Car, si la mobilité est plus que jamais au cœur de la ville, elle doit se vivre librement et sans contraintes, déclarait-il y a peu le Président de la Métropole, David KIMELFELD. Or, en l'espèce, votre décision va à l'encontre de cette liberté et de cette harmonie tant recherchée.

Concrètement, que va rapporter cette nouvelle mesure si elle est malheureusement votée dans quelques minutes ? Vous mettez en avant cet argument de fluidité du trafic, qui pourrait tout à fait se comprendre. Alors, si cette mesure est adoptée, donnons-nous rendez-vous l'année

prochaine, donnez rendez-vous l'année prochaine aux Lyonnais, pour évaluer concrètement les améliorations du dispositif. En vérité, je crois que cet argument, s'il est compréhensible, reste secondaire, au regard des prochaines éventuelles recettes à gagner pour la Ville de Lyon. Le plan de marges de manœuvre de Richard BRUMM s'en trouvera bien conforté. Ce que le gouvernement MACRON-COLLOMB ne vous donne plus d'un côté, vous pourrez un peu le reprendre de l'autre, c'est-à-dire dans la poche des Lyonnais, des Grands-Lyonnais, encore solvables, libres et propriétaires. Vous décidez aujourd'hui de cibler ces personnes-là et pas les autres. C'est un choix politique qui peut vous coûter très cher à terme.

Avec cette décision, la Ville de Lyon a effectivement trouvé une source nouvelle de financement, un nouveau levier fiscal et moral, pour équilibrer un budget, sans rogner sur les dépenses obligatoires, dépenses obligatoires au sens électoral du terme, s'entend.

D'autres villes en France n'ont pas fait le même choix que vous. Elles ont choisi le maintien des tarifs et l'explication et la concertation. Chez nous, à Lyon, tout est cher. On taxe les commerçants pour leurs terrasses, terrasses si agréables l'été. On propose des parkings pratiques, mais très chers, en sous-sol. On réduit volontairement tous les axes de circulation. On oblige les résidents à acheter une carte de 40 euros. Et, aujourd'hui, on impose 300 % d'augmentation des amendes de stationnement, passant de 17 à 60 euros ou de 17 à 35 euros. En vérité, à force de vouloir dissuader coûte que coûte les automobilistes de se rendre en centre-ville, ils n'y viendront plus. Je ne parle pas de l'hypercentre, très irrigué par les transports, mais d'autres quartiers de Lyon, dont les commerçants se plaignent déjà à juste titre de l'insécurité et du manque de chiffre d'affaires.

Je vais aller très vite. Je vais passer directement à ma conclusion. Vous allez déployer 30 agents pour traquer les stationnements dépassés, alors que vous manquez cruellement de policiers et de moyens pour assurer la sécurité des Lyonnais. La fin de l'état d'urgence n'arrêtera pas les attentats et l'insécurité au quotidien, si importante à Lyon. Alors, surveiller les points sensibles de trafic aurait été meilleur que de surveiller les automobilistes. Monsieur le Maire, revenez donc à la raison ! L'article 13 de notre règlement intérieur, dans son alinéa 3, nous indique que le Maire ou le Président de séance peut à tout moment retirer un rapport de l'ordre du jour. Alors, Monsieur le Maire, revenez à la raison, je vous le demande, au nom des Lyonnais, retirez ce rapport et prenez le temps de la concertation. Je vois que cela vous fait rire. Prenez le temps de l'explication, même si cet acte courageux vous vaudra peut-être d'être convoqué place Beauvau, mais vous bénéficierez en retour – et c'est le plus essentiel – d'une meilleure considération des Lyonnais.

Je voterai contre ce rapport. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Je rejoindrais ainsi le Front national, Monsieur BOUDOT. Il n'y a pas de problème.

Deuxième temps de parole, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Madame GRANJON pour 6 minutes.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, notre groupe a choisi d'intervenir de façon groupée sur l'ensemble de ces trois délibérations, qui nous interrogent à la fois sur les moyens à mettre en œuvre pour diminuer durablement la présence des voitures et des voitures ventouses dans l'espace public, mais aussi la conception que nous avons de la ville en elle-même ainsi que de son développement.

La complexité de ces questions ne saurait se traiter rapidement ou simplement. C'est pourquoi notre groupe aura trois votes différents selon le contenu des délibérations, pour un ensemble cohérent que je vais vous détailler.

D'une part, la Ville décide d'appliquer un tarif très élevé, pour sanctionner le post-stationnement, en avançant une volonté de retirer les voitures des visiteurs des rues, de pousser les automobilistes à utiliser davantage des parkings souterrains ou les stationnements les moins onéreux. Les tarifs choisis sont bien plus élevés que ceux des autres métropoles. Ce n'est donc « pas de chance » pour les Lyonnais. Nous avons déjà la piscine la plus chère de France, les transports en commun les plus chers de France. Nous aurons désormais l'amende post-stationnement la plus chère de France aussi.

Bien sûr, l'exécutif affiche avec cette mesure le souhait de fluidifier le stationnement et de lutter contre les voitures ventouses, et d'utiliser l'argent ainsi récolté pour améliorer le transport urbain et la mobilité urbaine. L'intention est louable, mais ne pourra suffire à changer les comportements durablement, si elle ne s'accompagne pas de mesures qui sont, pour l'instant, peu visibles.

En effet, la seconde délibération qui nous est présentée, celle qui concerne la vignette résident, ainsi que la troisième, celle qui concerne les tarifs différents de stationnement selon le type de voiture, ne montrent aucunement la volonté de pousser les citoyens à utiliser moins la voiture, mais simplement le choix délibéré de s'en prendre au porte-monnaie de tous les Lyonnais, en rendant la vignette résident payante aux finances des plus pauvres, en sanctionnant les automobilistes n'ayant pas les voitures les plus modernes, donc celles qui sont censées polluer le moins.

Ces trois délibérations pourraient, de prime abord, aller dans le bon sens, pour une ville moins polluée, moins opprimée par la voiture, mais nous en sommes fort loin. Mettre la voiture hors de Lyon nécessiterait des politiques de fond. Il faudrait pour cela penser la ville autrement, limiter les migrations pendulaires, en permettant un meilleur maillage entre lieu de vie et lieu de travail, ce qui est loin d'être la priorité à Lyon, si l'on considère le nombre de projets d'aménagement récents, et, en particulier, l'emblématique projet du quartier Part-Dieu. Il y a pourtant urgence à repenser la ville, à repenser le logement, à repenser les lieux de vie, de travail, si nous voulons changer les habitudes et diminuer les allers-retours journaliers en voiture.

Que dire en parallèle du choix de privilégier les voitures électriques ou hybrides dans le stationnement résident. Il y a une immense injustice à discriminer les foyers les plus fragiles, les moins riches, ceux qui n'ont pas les moyens d'investir dans ce type de véhicule. Après la culpabilisation individuelle des citoyens dans la lutte contre la pollution, quand les entreprises peuvent, elles, acheter du droit à polluer, nous continuons en punissant, via le porte-monnaie, les familles ne roulant pas à l'électrique. L'électrique est le moyen de propulsion des voitures désormais présenté comme le plus écologique.

Outre cette question d'injustice aux Lyonnais les moins aisés, nous sommes en droit de nous interroger sur ce choix de privilégier le tout électrique. C'est un choix qui, certes, dépasse seul la Ville de Lyon, mais qui est tout de même très présent, que ce soit avec la délibération ou l'implantation des voitures Bluey dans nos rues. Pourtant, la question de production de l'électricité, des centrales nucléaires en tête, comme celle de la maîtrise de nos consommations électriques, est loin d'être anodine. Il n'existe aucune preuve que favoriser l'usage des véhicules individuels électriques serait à long terme un choix réellement écologique et porteur de développement durable.

En réalité, c'est bien d'un autre développement urbain dont nous avons besoin, si nous souhaitons changer les comportements, les habitudes, et œuvrer à une ville moins polluée. C'est d'un autre plan de déplacement urbain dont notre ville a besoin.

Nous savons que ce n'est pas là que se fixent les priorités de la majorité à la tête des exécutifs lyonnais et métropolitains. La réelle politique écologique, la réelle politique de lutte contre la présence des voitures dans les rues de Lyon, nécessiterait le développement de transports urbains plus performants, couvrant mieux tous les territoires de notre Métropole, et ayant un tarif accessible à tous.

Un petit exemple : comment les salariés de l'hôtellerie, de la restauration et des débits de boissons peuvent-ils rentrer chez eux autrement qu'en véhicule individuel, quand ils terminent à 1 heure du matin ou plus tard, et que les transports cessent de fonctionner bien avant ? Dans une agglomération touristique comme la nôtre, la question est loin d'être anecdotique. Comment éviter les voitures qui affluent certains jours et les week-ends, quand les touristes et les consommateurs – ceux qui viennent dans nos théâtres, dans nos restaurants, etc. – ne pourront pas rentrer librement chez eux, s'ils comptent sur les TCL.

Penser la ville autrement, penser les transports autrement, ce n'est pas taxer chaque jour un peu plus. Notre ville a besoin de respirer mieux et les enfants de certaines écoles lyonnaises comme leurs familles ne diront pas le contraire. Mais la solution d'avenir pour cela, ce n'est ni la culpabilisation des citoyens, ni la punition par l'argent. Il est urgent pour nous de suivre l'exemple de nombreuses villes qui ont choisi de privilégier des transports en commun plus nombreux, en lien avec de grands parcs relais, à des tarifs accessibles – voire mieux, en libre accès. Il est urgent de penser à des développements de la ville, des territoires, plus équilibrés, en s'appuyant sur un réseau de transports en commun tournés vers des déplacements harmonieux et réellement libres de tous les citoyens. Ce n'est qu'en travaillant à un meilleur maillage des transports en commun et à des horaires plus larges, à une tarification réellement plus accessible – toujours tendant vers le libre accès –, que nous pourrions prétendre être une métropole soucieuse d'écologie, de développement durable et de la santé de ses citoyens.

Pour toutes ces raisons, notre groupe a choisi de s'abstenir et de s'opposer aux textes soumis à nos voix.

Je vous remercie pour votre patience et votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci, Madame GRANJON. Je passe la parole au groupe UDI et apparentés, Monsieur BROLIQUIER, pour 7 minutes.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2ème arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, dans le cadre de la loi MAPTAM, vous nous présentez aujourd'hui un ensemble de délibérations, ayant pour but de fixer le montant de la nouvelle redevance, d'adopter une tarification pour le stationnement sur voirie de longue durée, et de redéfinir le dispositif du stationnement sur voirie pour les résidents.

Le stationnement est un enjeu crucial dans la cohérence de la politique de mobilité de notre territoire. Les élus du groupe UDI et apparentés ont toujours été de fervents défenseurs d'une politique de stationnement adaptée aux nouveaux usages de l'espace public, et projetés vers l'avenir.

Je tiens tout d'abord à souligner la qualité des échanges sur ce sujet avec l'adjoint en charge de la Sécurité, de la Tranquillité publique et de l'Occupation du domaine public, Monsieur SECHERESSE, qui a su prendre le temps de la concertation avec les mairies d'arrondissement, et qui a tenu compte de certaines remarques.

Reprenons néanmoins point par point vos propositions.

Premièrement, la nouvelle grille tarifaire rendra dissuasif le stationnement de longue durée en surface. En effet, le 1er janvier 2018, stationner en surface coûtera 35 ou 60 euros, selon la zone, pour 10 heures d'occupation du domaine public. Le stationnement de longue durée en surface n'est aujourd'hui plus possible dans une ville qui bouge et qui privilégie les modes doux et les transports en commun. Nous partageons cette volonté d'inciter les conducteurs à choisir leur stationnement, en fonction de leur temps réel d'occupation du domaine public. L'incitation financière permet de modifier les habitudes et les mentalités, de désencombrer les zones en tension, et de favoriser la nécessaire rotation des véhicules en surface. Voilà des objectifs que nous partageons. Aujourd'hui, le stationnement souterrain est sous-utilisé. La capacité d'accueil est encore conséquente et les alternatives existent, en tous les cas, dans la plupart des quartiers. Les élus UDI et apparentés approuvent donc cette mesure.

Deuxièmement, le montant de la redevance de post-stationnement est fixé à 35 euros en zone Tempo et 60 euros en zone Presto, soit le même prix que 10 heures de stationnement dans ces deux zones. Cette redevance remplace l'amende de 17 euros, qui était jusqu'alors la sanction pour le non-paiement. Force est de constater que le montant de cette amende n'était pas dissuasif, puisque 75 % des usagers ne paient pas correctement leur stationnement. Les élus UDI et apparentés sont persuadés qu'il est indispensable de lutter contre ces véhicules dits ventouses, qui, aujourd'hui, ne jouent pas le jeu de la nécessaire rotation du stationnement sur voirie, en ne respectant pas la réglementation.

L'instauration d'une redevance dissuasive et élevée est malheureusement la seule solution afin d'en finir avec ce type de comportements, notamment dans les secteurs du centre, qui ne doivent plus être possibles.

Cependant, en parallèle, les contrôles des ASVP doivent s'accroître. À terme, contrôler chaque place de stationnement et de surface au moins une fois par jour doit être l'objectif. Les élus UDI et apparentés approuvent cette mesure, même si nous regrettons qu'il faille encore passer par des contraintes financières afin de faire respecter la réglementation.

Troisièmement, vous proposez de rendre payante la vignette résident, qui était jusqu'alors gratuite : 40 euros pour le premier véhicule, 60 euros pour le second véhicule. Cela, c'est une surprise, découverte à la lecture du rapport, qui n'avait pas fait partie de la concertation. C'est pourtant bien là que le bât blesse. Avec cette mesure, vous déséquilibrez la politique globale du stationnement que vous nous proposiez. Les élus UDI et apparentés sont contre cette mesure, qui n'est rien d'autre qu'un énième impôt pour le contribuable lyonnais. C'est encore aux classes moyennes que nous allons demander un effort financier supplémentaire, après l'augmentation des taux, des bases, notamment de la taxe d'habitation. En effet, aujourd'hui, 40 000 vignettes résidentes sont en circulation, ce qui représente donc au total un jackpot potentiel d'un peu moins de 2 millions d'euros par an. En quoi cette mesure sert-elle les objectifs que vous avez fixés pour cette réforme et que nous partageons ? Elle est injustifiable. C'est un enrichissement sans cause réelle de la collectivité.

Les élus UDI et apparentés proposent au contraire que la vignette résident pour le premier véhicule reste gratuite. Le seul paiement de la seconde vignette permet de faire prendre conscience du coût pour la collectivité de l'occupation de la voie publique par les deux véhicules d'un même foyer. Cela permet d'ailleurs de lutter contre les détournements de ce dispositif, notamment de la vignette dite de confort, que nous avons évoquée précédemment. L'interdiction de la seconde vignette aurait d'ailleurs été une erreur pour les familles. Nous vous l'avons dit. Vous en avez tenu compte. Merci, mais pourquoi, encore une fois, ce paiement des deux vignettes ?

Ce nouveau dispositif du stationnement à Lyon va être un chamboulement pour tous. Il est nécessaire que la Ville de Lyon, en amont de ces changements, accompagne les habitants, les commerçants, les professionnels. Monsieur l'Adjoint, quel plan de communication à destination du public avez-vous prévu ? Y aura-t-il un calendrier et une zone tampon en termes de temps, pour passer d'un système à un autre ? Quels dispositifs avez-vous prévu de mettre en place au sein des mairies d'arrondissement, afin de répondre efficacement aux nombreuses questions que vont évidemment susciter ces mesures ?

Monsieur le Maire, sur ces quatre rapports, nous voterons pour les délibérations fixant le montant de la nouvelle redevance, pour celle instaurant les réductions tarifaires pour les véhicules propres, et pour celle permettant la signature de la convention avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions. En revanche, nous voterons contre la délibération instaurant une redevance payante pour les résidents, qui, à nos yeux, est injustifiée.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Monsieur BROLIQUIER, d'avoir en plus respecté – comme tout le monde d'ailleurs aujourd'hui – le temps de parole. Merci.

Le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame CHEVALLIER, pour 4 minutes.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Vous imaginez que mon intervention sera un peu différente de certains de mes prédécesseurs. J'ai cru entendre à certains moments l'automobile club, que nous entendons régulièrement à la radio, et qui ne se soucie pas du tout de la question de la pollution de l'air.

Le stationnement payant, contrairement à ce que certains disent ici, fait partie des outils de politique de mobilité pour limiter l'usage individuel de la voiture en ville. En particulier, pour les déplacements domicile-travail, lorsque les salariés n'ont pas de solution de parking à leur arrivée, ils s'orientent alors vers des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, en laissant, si nécessaire, leur voiture dans un parking relais. Cela joue aussi pour d'autres types de déplacements, que ce soit les loisirs, les courses ou les études. Il y a beaucoup de zones piétonnes, où les personnes aiment se rendre pour faire leurs courses, contrairement à ce que vous pensez. On a vraiment l'impression que l'automobile est nécessaire à tout.

Mais, pour cela, il faut que le stationnement payant soit respecté et qu'il n'y ait pas le niveau de fraude que nous connaissons aujourd'hui. Il a été indiqué que 25 % du stationnement était payé par les automobilistes. En effet, le niveau d'amende à 17 euros est très peu dissuasif. Cela signifie 75 % de fraude ! Ayez bien ce chiffre en tête. Dans les TCL, une campagne très forte contre les fraudes est en cours – des campagnes sont d'ailleurs organisées très régulièrement –, alors que nous avons 13 % de fraudeurs.

Il est donc nécessaire de mettre en place de nouvelles mesures pour faire mieux payer le stationnement. Le forfait post-stationnement à 60 euros ou 35 euros selon les zones, et l'augmentation des moyens de contrôle vont bien dans le sens de cet objectif. J'apporterai deux précisions. Le forfait post-stationnement de 60 euros est du même montant que l'amende TCL. Je ne vois personne s'offusquer du montant de l'amende TCL. Il reste deux fois moins cher que les amendes pour stationnement très gênant (stationnement sur trottoir, passage piéton ou bande cyclable), qui, lui, est à 135 euros.

Le renforcement des contrôles va aussi permettre de mieux verbaliser ce stationnement dangereux pour les autres usagers que sont les piétons et les cyclistes. À noter que la loi a fléchi l'utilisation du produit des forfaits post-stationnement pour des politiques de mobilité respectueuses de l'environnement : amélioration des transports en commun, développement des modes actifs. La Métropole – ce ne sera donc pas la Ville –, à qui le montant de ces forfaits sera reversé en grande partie, pourra ainsi, par exemple, renforcer son plan pour les mobilités actives.

Venons-en à la vignette résident. Elle a pour objectif de favoriser le stationnement résident sur la voirie pour les habitants qui n'ont pas d'autre solution en zone payante. Son usage – cela a été également indiqué – est souvent détourné. Par exemple, certains se garent dans la rue, alors qu'ils ont usage d'un parking privé. Certains même louent leur parking ou l'utilisent à d'autres fins. Nous regrettons que la Direction des Impôts ne donne pas les informations nécessaires, qui permettraient de délivrer la vignette résident aux seuls habitants qui ne disposent pas d'un parking privé. De ce fait, ce nouveau paiement de la vignette devrait permettre d'en réserver l'accès à ceux qui en ont vraiment besoin. En effet, cela devrait limiter les usages de confort. 40 euros par an, cela représente 3,30 euros supplémentaires par mois, donc de fait, une vignette qui passe à 23,30 euros. Vous conviendrez quand même que c'est encore très peu cher pour un usage de l'espace public.

Notre groupe regrette fortement que nous n'ayons pas profité – cela a été mentionné – de cette réforme pour enfin supprimer la deuxième vignette résident. Aujourd'hui, seuls 13 % des ménages à Lyon possèdent deux voitures ou plus. La Ville n'a pas à favoriser la multimotorisation des ménages. C'est bien le cas avec cette deuxième vignette, et c'est contraire à un objectif affiché dans le nouveau PDU qui sera validé d'ici la fin de l'année en la matière.

Enfin, nous sommes satisfaits des mesures encourageant l'utilisation de véhicules propres – électriques ou hybrides rechargeables. Nous souhaiterions que ces mesures soient étendues aux véhicules qui utilisent ou qui vont utiliser de plus en plus du gaz renouvelable, qui sont aussi des véhicules très peu polluants. Je pense effectivement qu'il ne faut pas encourager seulement la motorisation électrique. C'est aussi bien la

première vignette résident à moitié prix, un tarif de stationnement moins élevé, voire gratuit, en cas d'épisode de pollution.

Ayons bien en tête, et j'ai l'impression que, dans cette assemblée, certains l'oublient très facilement, que la pollution de l'air est toujours prégnante à Lyon, et que les alertes pollution y sont régulières. Je vais vous communiquer quelques chiffres. Depuis début 2017, le seuil d'information préalable au déclenchement d'alertes pollution a déjà été dépassé 20 fois, et l'alerte pollution a déjà été déclenchée 10 fois, tout en sachant que, les autres jours, nous sommes très souvent au-dessus des seuils préconisés par l'OMS, qui, vous le savez, sont beaucoup plus faibles que les seuils préconisés par l'Europe. Nous savons tous que la pollution de l'air a de graves conséquences sur notre santé, et surtout celle des plus fragiles, que ce soit les enfants, les femmes enceintes ou les personnes âgées. Il nous faut donc prendre les mesures pour limiter les déplacements individuels en voiture, encourager et accompagner les changements de comportements. Ces nouvelles mesures concernant le stationnement payant en font partie. Il en existe évidemment beaucoup d'autres, mais cela en fait partie.

Notre groupe votera ces trois délibérations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame CHEVALLIER. Je passe la parole au groupe Lyon Écologie et Citoyens, Madame BLEY, pour 4 minutes.

Mme BLEY Antonia : Merci, Monsieur le Maire. Nous retirons notre intervention.

M. LE MAIRE : Je passe donc au groupe Centre Démocrate, Monsieur RUDIGOZ, pour 4 minutes.

M. RUDIGOZ Thomas : Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas retirer mon intervention, mais je vais faire court.

Bien évidemment, nous partageons les objectifs de cette délibération :

- Lutter contre l'asphyxie de l'hypercentre, une mesure qui va également dans le sens de la santé publique ;
- Renforcer le turnover des véhicules pour une plus grande attractivité commerciale.

La tarification proposée, je le reconnais, a pu faire débat dans notre propre groupe, mais nous avons entendu les arguments de la Ville, vos arguments, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint. Nous avons notamment entendu un élément, qui est l'étude que vous mènerez, sur la demande du groupe Lyon Gauche Solidaire, en matière d'une possibilité de tarification sociale sur la vignette résident. Par ailleurs, le dispositif de paiement par mobile est un dispositif innovant, qui sera applicable dès 2018, et qui permettra à nos concitoyens de régler à distance, sans risquer d'avoir ce déplacement. Le risque qui a pu nous alerter est le cas d'une personne qui dépasserait de quelques minutes, mais qui est de bonne volonté, et qui se verrait en deuxième partie d'après-midi infliger une amende de 60 euros. Nous trouvions cela un peu trop coercitif.

Nous avons donc, Monsieur l'Adjoint, entendu vos arguments très fermes, pour lutter contre les dépassements du stationnement payant. Nous voulions également vous signaler qu'il faudra faire preuve de la même fermeté et de la même vigilance pour tout ce qui concerne les infractions, qui ne relèvent pas du même service, mais qui relève quand même du service de Police Municipale : les infractions pour le stationnement gênant, voire très gênant, sur trottoir, sur voie de bus, sur place PMR, qui peuvent avoir des incidences sur la vie de nos concitoyens et polluer véritablement la vie de certains de nos administrés. Pour cela, je pense qu'il faut fournir un effort tout particulier, pour lutter contre ces incivilités, qui peuvent avoir des incidences, en matière même de risques, et créer des accidents.

Pour ces différentes raisons, notre groupe votera ces quatre délibérations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien, Monsieur RUDIGOZ. Le groupe Lyon Gauche Solidaire, Madame RABATEL, 4 minutes.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Notre groupe Lyon Gauche Solidaires approuve largement les quatre délibérations proposées autour des modalités du stationnement sur voirie à Lyon. Nous partageons en effet les objectifs divers de ces quatre délibérations :

- Tout d'abord, l'articulation avec le PDU de l'agglomération lyonnaise, afin de réussir son application effective, tellement nécessaire pour améliorer la qualité de notre air et de notre vie en général. Nous le savons tous, la politique de stationnement est un levier majeur de toute politique visant à maîtriser la place de la voiture en ville.

- Deuxièmement, nous partageons l'objectif d'un report modal de l'automobile vers tous les modes alternatifs, moins ou pas du tout polluants, comme les transports en commun, la marche à pied, le vélo, etc.

- Troisièmement, nous approuvons un meilleur partage de l'espace public, qui ne peut être approprié indûment par certains automobilistes.

- Quatrièmement, nous approuvons le respect des réglementations concernant le paiement du stationnement sur voirie et des modalités d'utilisation de la vignette résident. Le civisme, c'est de payer pour le stationnement de sa voiture comme pour l'utilisation des transports en commun. L'alignement de l'amende stationnement sur celle du SYTRAL ne nous choque pas et a du sens.

Notre groupe souhaite cependant partager publiquement deux propositions.

La première concerne les impacts sociaux de ces mesures. Nous sommes en effet toujours soucieux de regarder la dimension sociale de nos politiques et leur traduction pour la population dans sa diversité. Nous souhaitons donc que des mesures d'accompagnement social soient recherchées par les élus et les services de la Ville, à propos de la vignette résident de 40 euros par an, qui se rajoute au coût mensuel, hebdomadaire ou journalier de l'abonnement résident.

Nous savons que, pour certaines personnes, une voiture n'est pas un luxe, mais reste nécessaire quand les lieux de travail sont éloignés du lieu d'habitation, quand les horaires de travail sont élargis, quand certains doivent travailler sur plusieurs sites, quand les transports en commun sont insuffisants sur telle ou telle partie de notre territoire. Nous savons par exemple que des femmes caissières de supermarchés, qui ferment à 21 heures 30, qui rangent puis repartent du travail vers 22 heures voire 22 heures 30, sont attendues en voiture par leurs compagnons sur les parkings des centres commerciaux de la Métropole pour leur permettre de rentrer plus vite chez elles.

Nous savons qu'il n'est pas possible d'introduire une tarification sociale sur l'abonnement résident, qui est analysé par le juge administratif comme étant une redevance d'occupation du domaine public. Nous pouvons le regretter, mais c'est ainsi. En revanche, rien n'interdit de penser que nous puissions le faire sur la vignette résident, qui, elle, n'est pas à proprement parler une redevance d'occupation du domaine public. Nous souhaitons donc que nous travaillions dans ce sens, afin d'une part d'atténuer l'impact budgétaire de cette mesure sur les personnes les plus en difficulté, et d'autre part de ne pas contrecarrer notre politique de mixité sociale dans notre ville.

La seconde proposition concerne le financement des transports publics. Une part importante des recettes liées au forfait post-stationnement sur voirie ira à la Métropole. Nous souhaitons que cet argent serve aux transports en commun, qui doivent être encore renforcés pour répondre à la demande croissante des habitants.

La transition écologique de notre Ville doit aussi être sociale. C'est un des axes fondamentaux du développement durable.

Nous voterons donc ces quatre délibérations, en ayant bien noté, dans votre introduction au débat, Monsieur l'Adjoint, Monsieur Jean-Yves SÉCHERESSE, votre volonté de travailler sur des mesures sociales. Nous serons bien sûr attentifs à l'évaluation dans un an de ces nouvelles mesures de stationnement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci infiniment. Les temps de parole sont terminés. Peut-être, Jean-Yves, quelques réponses, et je ferai une conclusion si vous me le permettez.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Je dirai quelques mots, non pas pour répondre à chacun d'entre vous, mais pour préciser un certain nombre d'éléments.

Monsieur HAMELIN, vous avez cité le GART. Je ne sais pas ce que vous avez lu du GART, mais si le GART a dit qu'il y aurait probablement une augmentation, vu le dispositif mis en œuvre un peu partout en France, sachez que notre objectif n'est en rien du racket.

Deuxièmement, cet argent – je veux le préciser –, quand les automobilistes sont vertueux, revient à la Ville de Lyon. Nous le mettrons donc à la disposition de tous les aménagements que nous pouvons imaginer.

Ensuite, le forfait à 60 ou à 35 euros, l'argent revient globalement plutôt à la Métropole, une fois que nous avons déduit les frais que la Ville de Lyon a mis en œuvre pour mettre en place ce forfait. Il appartiendra donc à la Métropole de mettre en place des politiques liées au transport,

des politiques liées aux aménagements urbains, des politiques de toute sorte, visant à faciliter nos déplacements.

Par ailleurs après. Je vous le dis, Monsieur HAMELIN, vous qui vivez dans la modernité du matin au soir, sur votre smartphone, vous aurez une application gratuite de la Ville de Lyon. Cette application, que vous téléchargerez sur le Net, vous permettra ensuite d'avoir un outil beaucoup plus pratique. Il vous permettra, parce que vous faites la queue chez un commerçant et que la queue est un peu trop longue, de remettre une minute ou deux. Vous m'invitez à déjeuner – ce dont je vous remercie – nous n'avons pas encore eu le temps de prendre un café, vous remettez 3 ou 5 minutes sur votre smartphone. Vous n'avez même plus la nécessité de vous déplacer.

Nous avons tous des comportements différents. Monsieur BROLIQUIER l'a évoqué. Il sera nécessaire que nous expliquions tout ceci. Il conviendra aussi, Monsieur BROLIQUIER, non pas que nous l'expliquions uniquement aux Lyonnais, mais également aux Grands-Lyonnais. En réalité, ceux qui viennent souvent se garer dans nos centres – vous connaissez la question mieux que quiconque –, ce sont souvent des Grands-Lyonnais, des Rhodaniens, voire des personnes de la région ou d'ailleurs, qui veulent aller consulter tel médecin ou aller vers tel commerçant. C'est un point important car ces moyens vont faciliter la vie de l'automobiliste, qui, j'en suis persuadé, ne jouera plus avec le feu.

60 euros, cela a été dit, ce n'est pas le fruit du hasard. Dès le début, Monsieur BROLIQUIER, nous l'avions évoqué. C'est exactement – Madame RABATEL l'a précisé – le montant de l'amende des TCL. Quand on monte dans un bus et qu'on ne paie pas, on paie 60 euros d'amende. Quand on ne paiera pas son stationnement, même 1 seconde après, on paiera un forfait de 60 euros. Je pense que c'est dissuasif. La solution marseillaise qui consiste à dire 18 euros, sachant que seulement 10 % des Marseillais paient leur stationnement actuellement, n'ai pas une solution. Je sais bien qu'aujourd'hui, chacun fait des moulinets, chacun regarde sa clientèle. Je dis qu'il faut être responsable par rapport à ce genre de questions. Il faut être à la hauteur. Si, un jour, vous avez la prétention de présider aux destinées de cette Ville, il faudra faire preuve de courage. Je vous engage à faire preuve de courage tout de suite, et à cesser de dire des balivernes en direction des automobilistes.

Autre problème, et j'en viens à votre amendement, concernant ces 60 euros de forfait, votre position est profondément démagogique ou montre que vous ne connaissez pas le dossier. 7 400 places seront sujettes à ce forfait de 60 euros dans la ville, d'ailleurs plutôt situées chez Monsieur BROLIQUIER, sur le 2e et sur le 1er, et sur un certain nombre d'axes. Ces forfaits à 60 euros ne sont donc pas la règle qui va frapper la plupart des automobilistes. Vous le savez très bien. La plupart des forfaits seront de 35 euros dans notre ville.

En ce qui concerne la deuxième voiture, je ne prendrais pas l'exemple de la caissière, mais pour beaucoup de couples de Lyonnais, l'un travaille à un endroit, avec certains horaires, l'autre travaille à un autre endroit, avec d'autres horaires, et la deuxième voiture est, heureusement ou malheureusement, une nécessité. C'est pour cette raison que Gérard COLLOMB et moi-même avons souhaité maintenir la deuxième vignette, non pas que nous étions des fétichistes de la deuxième vignette, mais parce que cela correspondait à la réalité du mode de vie et aux besoins des Lyonnais.

En ce qui concerne l'abonnement, cela va correspondre à une augmentation de 3 euros, puisque je vous rappelle – personne ne l'évoque – j'ai décidé que le mois d'août serait totalement gratuit partout, y compris dans des endroits où Monsieur BROLIQUIER nous a crié dessus l'année dernière. Si vous ramenez cela à 12 mois, vous constaterez que cet abonnement est relativement désuet. Et ce d'autant plus que, depuis 2009, nous avons les mêmes tarifs de vignettes. Tout ceci, en termes financiers, n'a pas de conséquence extrêmement puissante. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faille pas s'intéresser aux cas de certains, par rapport aux discussions que nous avons eues avec Monsieur CLAISSE. Je ne crois pas que nous puissions, ne pas respecter l'égalité de traitement. Cela me paraît complètement impossible. Je ne sais pas si, juridiquement, l'aventure que vous nous proposez est très confortable. En tout état de cause, je vous propose de la vivre ensemble. Nous verrons ce que nous pouvons faire. Personnellement, je suis membre de la Commission de sécurité de France urbaine. Je poserai le problème à mes collègues de Nantes, de Strasbourg, de Lille, d'un peu partout, pour voir comment ils traitent ou pas ce type de questions. À l'occasion d'un autre débat, si vous le voulez bien, nous ferons le point sur tout cela.

Merci. Merci en particulier à ceux qui nous ont soutenus. Merci également à Monsieur BROLIQUIER, qui a eu quelques paroles, auxquelles je suis extrêmement sensible. Merci à tous.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur l'Adjoint, cher Jean-Yves SÉCHERESSE. Je souhaiterais compléter en quelques mots ce que Jean-Yves SÉCHERESSE nous a énoncé. Je salue d'ailleurs le travail qu'il mène avec une ténacité et un engagement, que je pourrais qualifier de passionnés, mais qui sont absolument à la hauteur du problème que nous avons à résoudre. Il s'agit d'une véritable question pour notre ville.

Anticiper – je l'ai beaucoup entendu tout à l'heure pour d'autres sujets –, c'est aussi imaginer ce que sera demain. Le demain n'est pas seulement la continuité d'aujourd'hui. Le demain change. Nous savons bien qu'en d'autres temps, les prévisionnistes ont eu des difficultés avec Jules Verne, qui a pu imaginer un autre monde que les prévisionnistes ne pouvaient pas imaginer.

Je crois que, dans ce monde qui bouge, avec des comportements qui changent, que nous devons aussi, d'une certaine manière, participer à changer, nous sommes là dans un type même de décision qui, de racket à injuste... Je bute sur le mot « injuste », Monsieur HAMELIN. Ce qui est injuste, c'est que des personnes qui devraient payer un stationnement ne le paient pas. C'est par cela que cela commence. Vous avez dit que c'était une punition, parce que, quand on dépassait d'une minute, il était injuste de payer 60 euros. Il nous est arrivé à tous de rater le rajout de quelques pièces pour payer son stationnement, alors que la verbalisation était déjà passée.

Pour que chacun comprenne bien, Monsieur GUILLAND avait raison sur ce point, nous avons abordé dans le même package à la fois la question du post-stationnement et la question de la vignette. Permettre le déplacement et le stationnement de centaines de milliers de Lyonnais et autres habitants de la Métropole, auxquels il faut bien sûr ajouter les visiteurs, je rappelle que c'est cela notre premier enjeu aujourd'hui. Nous devons, malgré tout ce que j'entends, favoriser d'abord les usages vertueux. Nous l'avons dit, je ne vais pas le répéter 75 % des usagers aujourd'hui ne respectent pas les règles.

Nous allons donc inciter au respect des règles, favoriser la rotation des véhicules, tout en maintenant l'accès aux activités et à la fonction résidentielle en ville. Nous l'avons dit. C'est très important. Nous pouvons imaginer que, si la rotation est meilleure sur les places, peut-être que les personnes qui se garent sur des trottoirs au risque de prendre 135 euros d'amende, seront moins nombreuses. Paradoxalement, la pénalisation entre guillemets ou l'augmentation de la taxe qui est proposée aura des effets vertueux. Nous faisons le pari que dans deux ans, trois ans, ce que vous appelez la rente ou la nouvelle rente que la Ville aurait créée, sera en diminution. Je ne ferai pas un pari sur le temps long.

Par ailleurs, les tarifs de stationnement n'ont pas changé depuis 2009. Je tiens à le rappeler ici, pour que les Lyonnais et les Lyonnaises l'entendent. Au fond, le citoyen qui se gare et qui paie tranquillement son stationnement ne sera pas concerné par cette réforme.

Nous avons là un dispositif, qui doit nous amener à repenser la place de la voiture dans le cœur de nos villes. Jean-Yves vient de rappeler que le dispositif le plus cher correspond seulement à 7 400 places. N'en rajoutons pas. Ne dramatisons pas. C'est le centre de la ville. Quant au benchmark avec les autres villes, chaque ville a des particularités dans ses modes de pratique. Nous avons beaucoup discuté à Lyon. Le choix qui a été fait me paraît correspondre aussi aux pré-études que nous avons menées.

Développer les modes alternatifs est le deuxième fond du sujet. Nous avons besoin de développer les infrastructures, que ce soit pour le SYTRAL, les modes doux, la reconquête des grands espaces comme les berges du Rhône, qui étaient utilisées comme parking pendant toutes ces années, les voitures électriques demain. Bref, la transformation de la ville passe aussi par ces décisions.

Enfin, la baisse de la pollution n'est pas le moindre des sujets. Cela a été évoqué. Je ne reviendrai pas sur ce point.

Je crois que nous souhaitons être plus fermes avec ceux qui ne respectent pas les règles et solides dans nos engagements, pour trouver les solutions pour une meilleure qualité de vie dans tous ses aspects dans nos centres-villes.

Si vous en êtes d'accord, nous allons passer au vote.

Sur la première délibération, numéro 3368, l'institution d'une redevance de stationnement et fixation des tarifs des nouvelles grilles de stationnement payant sur voirie et des montants du forfait post-stationnement, j'ai bien reçu la proposition d'amendement déposée par Monsieur Emmanuel HAMELIN, au nom du groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon. Je mets donc d'abord aux voix l'amendement déposé par le groupe Les Républicains, et vous propose de le rejeter.

Qui est pour l'amendement ? Qui est contre l'amendement ? Qui s'abstient ?

(Pour : les groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon)

(Contre : les groupes Europe écologie – Les Verts, Lyon écologie et citoyens, Centre démocrate, Lyon Centristes et Indépendants, Lyon gauche solidaires, Socialistes, Radical et apparentés)

(Abstention : le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire).

M. LE MAIRE : L'amendement est rejeté.

Je mets maintenant le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Pour : les groupes Europe écologie – Les Verts, Lyon écologie et citoyens, Centre démocrate, Lyon Centristes et Indépendants, Lyon gauche solidaires, Socialistes, Radical et apparentés et M. REMY.)

(Contre : le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon, Mme BAUGUIL et M. BOUDOT).

M. LE MAIRE : Merci.

Sur le rapport 3369, l'évolution du dispositif et du tarif de stationnement sur la voirie adaptés pour les résidents, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Contre : les groupes Lyon Citoyenne et Solidaire, UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et M. BOUDOT.)
Les autres élus votent pour.

M. LE MAIRE : Les mesures environnementales liées au stationnement payant, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention : Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON et M. BOUDOT).

Les autres élus votent pour.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Enfin, la convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement sur le territoire de la commune de Lyon, en rectificatif, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Contre : M. BOUDOT.)

(Abstention : le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire.)

Les autres élus votent pour.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

2017/3361 - Approbation d'une convention d'attribution d'une subvention d'investissement de 20 000 euros entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour l'aménagement d'un jardin partagé îlot Bellecombe à Lyon 6e

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

Mme BESSON Dounia, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable concernant l'approbation d'une convention d'attribution d'une subvention d'investissement de 20 000 euros entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour l'aménagement d'un jardin partagé sur l'îlot Bellecombe, à Lyon 6e. Merci.

M. LE MAIRE : Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention de M. BOUDOT).

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3362 - Lyon 2e - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence phase 1 – Modification du programme des équipements publics (PEP)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Il s'agit d'une délibération analogue à celle que nous avons examinée tout à l'heure, en l'occurrence, pour la phase 1 de la ZAC Confluence.

La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3364 - Demande d'autorisation d'exploitation d'un gîte géothermique, basse température, dans le cadre du projet de création d'une centrale de production de froid sur le site de Mouton-Duvernét (Esplanade du Dauphiné) à Lyon 3e, ZAC de la Part-Dieu

2017/3365 - Dispensaire de la Société Protectrice des Animaux - Subvention d'un montant de 2 000 euros pour l'année 2017

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur des deux dossiers, le deuxième concerne notre aide au dispensaire de la Société Protectrice des Animaux.

M. LE MAIRE : Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE

2017/3337 - Projet européen Regeneration and optimisation of Cultural heritage in creative and Knowledge cities (ROCK) - Attribution de subventions pluriannuelles aux associations LUCI et UrbaLyon et approbation de conventions

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. La Commission a rendu un avis favorable sur ce dossier, qui permet de lancer la phase opérationnelle du projet ROCK. Je vous rappelle que le projet ROCK a été lauréat de la Commission Européenne en décembre dernier. Nous l'avons passé en Conseil Municipal en mai dernier sur son montage financier. Le projet ROCK consiste à développer une approche scientifique, participative et innovante du patrimoine, comme levier de développement culturel, économique et social, dans le cadre de la revitalisation urbaine des quartiers historiques.

Cette phase opérationnelle comprend les missions d'assistance de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine (UrbaLyon) sur le volet observatoire urbain et le réseau Lighting Urban Community International (LUCI) sur le volet événementiel, c'est-à-dire l'utilisation de la lumière comme outil de développement durable, urbain, économique et social.

Le soutien à ces deux associations est de 96 043 euros, conformément à la convention financière avec la Commission Européenne et au

financement reçu de celle-ci.

M. LE MAIRE : Merci. Un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur BÉRAT, pour 3 minutes.

M. BÉRAT Pierre : Merci, Monsieur le Maire. C'est une intervention pour prendre date, dans le cadre de notre Conseil municipal, sur un sujet qui va devenir d'actualité. Cette délibération porte sur deux subventions à l'association LUCI et à l'Agence d'urbanisme, qui apportent un soutien à notre Ville de Lyon dans le cadre du projet ROCK, comme cela vient d'être indiqué. Ce projet réunit des acteurs de villes européennes, pour mieux valoriser le patrimoine des quartiers historiques.

Nous soutenons bien évidemment ce projet, qui contribue au rayonnement international de Lyon, en offrant notamment une nouvelle opportunité de promouvoir le savoir-faire de la Ville et d'entreprises régionales en matière de mise en lumière des bâtiments et de sites urbains, et d'événements organisés autour de ce thème, comme la fête des Lumières, bien évidemment.

Nous avons vu ou nous verrons dans un rapport suivant que la coopération avec Hong Kong, que nous allons soutenir, est une démonstration et une autre illustration de cette expertise.

Plus globalement, notre conviction est que notre implication dans les projets et les processus européens est déterminante, si nous voulons continuer à affirmer Lyon comme l'une des grandes métropoles européennes. Cela m'amène à revenir sur un autre projet, qui sera d'actualité en novembre, et qui concerne un autre domaine d'excellence de notre ville, sans doute le premier, celui de la santé. Je veux parler de la relocalisation programmée d'EMA, l'Agence européenne du médicament, qui doit quitter Londres dans la perspective du Brexit.

Lyon s'était portée candidate pour accueillir cette institution. Il le fallait, tant cette agence est importante. Je rappelle que ce sont 900 fonctionnaires internationaux, qui vont quitter Londres. Elle a un rôle de coordination des agences nationales. Elle crée des liens constants avec la recherche et l'industrie. Elle est donc un facteur de rayonnement majeur en matière de santé.

Accueillir une telle agence aurait constitué un couronnement du formidable potentiel de notre région en matière de santé, qu'il s'agisse de ses établissements de soins, de ses laboratoires de recherche, de ses industries ou de son pôle de compétitivité. Vous le savez, Monsieur le Maire, vous qui avez profité de votre voyage à Francfort pour rencontrer des acteurs allemands du domaine de la santé, et qui connaissent tout l'intérêt de travailler avec notre région.

Franchement, Lyon avait toutes les qualités pour porter cette candidature française, et, ce faisant, pour donner à la France la possibilité de gagner l'Agence européenne du médicament. Je lis parfois que nous aurions eu trop d'atouts, qu'il y aurait eu trop d'acteurs sur Lyon et que cela nous aurait desservis. J'ai passé mon week-end à lire les évaluations. Je peux vous affirmer que Copenhague, Amsterdam ou Dublin ne se gênent pas pour mettre en évidence leurs pôles en sciences de la vie et en faire un des atouts majeurs.

Malheureusement, le gouvernement CAZENEUVE, dans les derniers jours de son action, a fait un autre choix, celui de Lille. Un choix sur lequel le Président MACRON et le nouveau gouvernement n'ont pas voulu revenir, alors qu'ils auraient pu le faire comme vous le pensiez, Monsieur KIMMELFELD. Ce choix de la candidature française est une grande déception. Lyon semble avoir pâti de règlements de compte entre amis du PS, du nouveau et de l'ancien monde, je dirais. Quant à la non-révision de la décision, après l'installation du nouveau gouvernement, peut-être est-elle due à la préférence du Président MACRON pour la finance, en préférant jouer l'accueil de l'Autorité bancaire européenne, qui, elle aussi, sera soumise à une délocalisation.

Sur ce dossier, nous aurions aimé que notre ministre, Maire honoraire, qui se targue de suivre de près les dossiers lyonnais, l'ait fait aux mois de mai et de juin, pour aider à renverser les choses. C'est clairement pour Lyon une formidable opportunité ratée. Nous pouvons d'ailleurs nous étonner que cela n'ait pas eu davantage d'écho dans notre ville.

Nous devons maintenant espérer que Lille, qui porte la candidature française, soit retenue dans les semaines qui viennent – mi-novembre. Pour le rayonnement de Lyon, sur le plan économique et de la recherche, j'ai envie de dire : plus jamais ça. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : L'engagement de tous les partenaires et de toutes les collectivités était clair pour faire basculer l'opinion. Vu de l'Europe – j'ai eu l'occasion d'en reparler la semaine dernière –, je ne pense pas que nous étions trop riches. Il subsistait quelques points de difficulté ou d'accessibilité. Bref, d'autres arguments jouaient. Lille est aujourd'hui choisie pour la France. Le vrai souci est que ce ne sera peut-être pas la France qui gagnera cette agence. Cela étant, vous savez qu'il y a d'autres batailles et d'autres organisations internationales que nous souhaitons attirer dans notre ville. Nous pouvons perdre une bataille et pas totalement la guerre, mais je suis bien sûr d'accord avec vous.

Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3330 - Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumières - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et l'Association Culturelle France Hong Kong Limited, pour l'organisation d'un festival Lumières à Hong Kong, du 23 au 25 novembre 2017

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur cette délibération, qui met une fois de plus en avant le savoir-faire lyonnais en matière d'organisation d'événements lumières.

M. LE MAIRE : Je ne peux pas m'empêcher d'ajouter que Monsieur WONG KAR-WAI, qui était présent tout dernièrement, et qui est un Hongkongais célèbre, était particulièrement ravi de savoir que nous serions, en novembre prochain, à Hong Kong pour préparer une fête des Lumières. C'est un petit clin d'œil supplémentaire avec le dernier primé, le neuvième primé du Festival Lumières. Je salue Myriam PICOT, qui a mené ce festival vu de la Métropole, de manière totalement réussie.

Je mets donc aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3331 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Célestins, Théâtre de Lyon et la société Grand Casino de Lyon dans le cadre du festival Sens Interdits.

2017/3332 - Approbation de la gratuité des animations proposées au Musée Henri Malartre à l'occasion de la Fête de la Science et des Journées de l'Architecture

2017/3333 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de l'Auditorium du Musée des Beaux-Arts, entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et l'Association Réseau Adèle, le samedi 25 novembre 2017

2017/3334 - Approbation d'une convention de parrainage entre le SYTRAL assisté de KEOLIS et la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts dans le cadre de l'exposition « Los Modernos »

2017/3335 - Mise en place d'un tarif de location d'audiophones au Musée des Beaux-Arts

2017/3336 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et l'Université Lyon I / Université ouverte pour l'organisation de « Dialogue entre arts et sciences » au Musée des Beaux-Arts, pour la saison 2017-2018

2017/3338 - Approbation de conventions de mise à disposition à titre gracieux d'espaces des Archives municipales conclues entre la Ville de Lyon et diverses associations

2017/3339 - Approbation d'un avenant à la convention de partenariat conclue avec le SYTRAL pour la coproduction de séquences animées mettant en avant la richesse des fonds conservés par le service des Archives municipales de Lyon et diffusées sur les écrans iTCL mis en place par le SYTRAL sur son réseau

2017/3340 - Demande de subventions d'investissement 2017 pour les acquisitions d'œuvres d'art du Musée des Beaux-Arts auprès de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du FRAM (Fonds régional d'acquisitions des musées)

2017/3341 - Approbation d'un contrat de prêt à titre gracieux de 10 mannequins entre la Ville de Lyon / Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et la Ville de Limoges / Musée de la Résistance

2017/3342 - Approbation du tarif réduit accordé au public du Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique, du 28 septembre au 18 octobre 2017, en raison des nuisances sonores engendrées par les travaux de rénovation du musée

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur ces 11 rapports.

M. LE MAIRE : Si vous en êtes d'accord, je mets ces 11 rapports aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

COMMISSION IMMOBILIER, BÂTIMENTS

2017/3352 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire de deux espaces sis au sein de deux groupes scolaires au profit de l'Association Atmo – EI 01006 et 07002

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit, pour cette délibération, de l'approbation de renouvellement d'une convention d'occupation temporaire de deux espaces au sein de deux groupes scolaires, 6 mètres carrés dans la cour de l'école Michel Servet, 7,84 mètres carrés dans le jardin de l'école Claudius Berthelier, au profit de l'association Atmo. La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai un temps de parole pour le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Par cette délibération, nous renouvelons la mise à disposition de deux sites à l'association Atmo, qui mesure la qualité de l'air sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Un de ces deux sites est l'école Michel Servet. Je souhaite, en tant que Maire du 1er arrondissement, qu'une rencontre puisse avoir lieu prochainement avec les parents d'élèves et l'équipe éducative de l'école Michel Servet, avec nous, élus du 1er, vous, Monsieur KIMELFELD, au titre de la Métropole, et vous, Monsieur KÉPENÉKIAN, au titre de la Ville de Lyon.

Une rencontre pour faire le point sur la pollution dans l'école Michel Servet et aux alentours, c'est-à-dire dans le quartier Soufflot. Il faut convenir ensemble de la conduite à tenir pour protéger durablement les élèves, les enfants, mais aussi les adultes de ce quartier, surexposé à la pollution atmosphérique.

Il s'agit d'une question de santé publique. En tant qu'élus, nous sommes responsables de la santé de nos concitoyens. Je vous ai d'ailleurs écrit en ce sens, Messieurs KIMELFELD et KÉPENÉKIAN, début octobre.

Je voudrais en venir maintenant à une autre question de santé publique, qui est celle de l'accès au logement et à l'hébergement pour l'ensemble des enfants scolarisés dans nos écoles.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de l'engagement que vous avez tenu à prendre en début de séance, de travailler avec la Préfecture et la Métropole, afin de trouver des solutions pour ces élèves de notre ville – environ 130 enfants –, qui n'ont à ce jour pas de toit.

Ceci dit, je voudrais revenir sur trois points, suite à votre déclaration.

Premièrement, vous avez associé le « sans-abrisme » de ces enfants scolarisés à l'arrivée plus ou moins récente de migrants, en faisant un problème ou une question conjoncturelle. Permettez-moi de vous dire que c'est d'abord une crise structurelle que nous connaissons à Lyon en matière d'hébergement, et ce, depuis plusieurs années. Sur notre Métropole, sur notre Ville, nous faisons beaucoup trop le choix de l'hébergement à l'hôtel, qui est une mise à l'abri temporaire, mais qui ne règle rien, ou du moins très peu de choses, car aucun suivi social ni éducatif ne peut s'y faire. Et puis c'est une solution extrêmement coûteuse, qui ne permet pas en effet d'héberger la totalité des familles sans logement.

Il serait sans doute moins onéreux et plus efficace – et c'est notre demande – de confier des locaux publics vacants, appartenant à notre Ville ou à notre Métropole, à des associations, pour qu'elle puisse y organiser l'hébergement, l'accompagnement, le suivi des familles ou des ménages sans-abri. Ces associations, nous les connaissons sur Lyon. Elles ont le savoir-faire et elles sont nombreuses.

D'autre part, et pour démentir la corrélation un peu trop systématique entre flux migratoire et non-hébergement, je vais vous donner un exemple. Sur les 12 enfants de l'école Lucie Aubrac concernés, donc sans-abri, plusieurs sont nés en France. Cela implique que les familles sont là depuis plusieurs années, puisqu'il s'agit là d'une école maternelle.

Le deuxième point que je voudrais avancer vient illustrer mon propos précédent sur la non-efficacité et la non-dignité même de la solution

hôtelière. Une des familles de l'école Lucie Aubrac vient de se voir proposer à l'instant cinq nuitées d'hôtel, peut-être renouvelables, lui a-t-on dit, c'est-à-dire que, pour l'instant, ce n'est pas certain. Donc, c'est une situation à suivre. Mais cette chambre d'hôtel, elle pourrait accueillir les quatre enfants de la famille et leur mère. Le père de famille, lui, est invité à rester à la rue.

Alors, Monsieur le Maire, je pense que ce n'est pas une manière décente d'organiser, que ce soit par nos services ou par les services de l'État, l'hébergement des familles. Ces familles, dans l'état où elles se trouvent, ont besoin de rester unies et de ne pas être démantelées ainsi, entre un père de famille qui reste à la rue, sa femme et ses enfants qui sont hébergés temporairement.

Le troisième et dernier point que je voudrais soulever concernant les insuffisances structurelles de notre Métropole et de notre Ville, c'est cette facilité à dire que ce n'est pas notre responsabilité. D'ailleurs, vous avez insisté sur la responsabilité de la Préfecture et de l'État. Mais n'oublions pas que le logement et l'hébergement sont aussi aujourd'hui pleinement une responsabilité de la Métropole.

N'oublions pas non plus que la protection maternelle et infantile fait partie aussi des compétences entières de la Métropole depuis qu'elle s'est substituée au Département et qu'elle en a repris les compétences. C'est d'ailleurs pour cela que la Métropole est en train de se doter d'un schéma métropolitain des solidarités. Il se trouve que ce schéma a été présenté en Commission Affaires sociales de la Métropole, le 2 octobre. La question des enfants scolarisés ou des enfants sans-abri n'était pas abordée, n'est pas abordée dans ce schéma. Un conseiller métropolitain de mon groupe, Monsieur André GACHET, s'en est étonné en Commission. Il lui a été répondu qu'aucun enfant sur la Métropole n'était sans-abri. Alors, depuis, cet élu vous a envoyé, Monsieur KIMELFELD, une note. Il a envoyé cette même note à l'ensemble des élus présents à cette Commission.

Je voudrais dire que la mobilisation des parents d'élèves, qu'elle soit dans le 2e, dans le 1er, dans le 7e, dans le 8e, à Villeurbanne, à Vaulx-en-Velin, elle est nécessaire. Elle est même légitime, parce qu'elle nous permet de rendre visible un problème que l'on veut rendre invisible, un problème dont on dit qu'il n'existe pas. Eh bien, si, il existe ! Aujourd'hui, des enfants sont à la rue dans notre Ville et dans notre Métropole, riches.

Alors, je crois qu'il est important de nous doter rapidement de ce schéma des solidarités de la Métropole, mais sans oublier, sans éluder cette question du « sans-abrisme » des enfants, qui a une vraie réalité

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame le Maire. J'ai effectivement parlé des flux migratoires, mais vous savez bien que les flux migratoires qui viennent impacter le travail de fond qui est mené amènent à établir des priorités. Des dossiers qui étaient en attente sont donc impactés par l'arrivée plus récente des derniers, qui sont choisis par priorité. J'ai insisté sur la complexité de la situation. Je vous prie de me faire grâce, de considérer que j'ai à peu près compris la complexité du problème.

Quant aux hôtels, nous sommes bien sûr d'accord. La question n'est pas de renvoyer aux uns ou aux autres la responsabilité. Je l'ai dit aussi. C'est ensemble que nous devons trouver ces solutions. Avec la Métropole, nous nous sommes engagés tous ensemble – nous attendons du Préfet, parce qu'il a aussi un rôle à jouer – à mettre autour de la table à la fois l'état des lieux et à chercher et proposer les solutions, que nous n'allons toutefois pas trouver dans la soirée. Pardon de vous le rappeler. Notre engagement est, je le pense, total. Monsieur le Président de la Métropole, un mot.

M. KIMELFELD David, Maire du 4ème arrondissement : D'abord, il n'y a pas de volonté de rendre invisible quoi que ce soit, quels que soient les sujets, sur cette Métropole. Vous le savez par mon engagement comme Président de la Métropole à aborder ces sujets dans la plus grande transparence, y compris avec les membres de votre groupe à la Métropole. Nous avons également pu avoir tous les deux des échanges sur ces sujets. Nous avons des échanges avec l'ensemble des différents groupes sur ces sujets.

Il y a effectivement un projet métropolitain des solidarités, qui sera présenté début novembre après une concertation, une coconstruction assez longue, de nombreuses rencontres. J'aurai l'occasion d'en reparler dans les prochaines semaines.

L'idée – je crois que le Maire de Lyon l'a bien exprimée précédemment – n'est pas de bâtir des murs entre nous, de bâtir des murs entre les associations présentes sur le terrain, qu'elles soient associations de parents d'élèves ou associations historiques qui s'occupent de ces sujets depuis de très nombreuses années. Ce n'est pas de bâtir des murs entre nous, entre les collectivités, avec la Préfecture, mais au contraire, c'est d'essayer de trouver des passerelles entre tous celles et ceux qui s'occupent de ces sujets-là. Je crois que la volonté du Maire de Lyon – si j'ai bien compris – et celle du Président de la Métropole est celle d'aller sur ces terrains-là.

M. LE MAIRE : Comme nous avons volé du temps et de la cohérence au groupe Écologie Les Verts, en répondant sur une question qui n'était pas tout à fait la même, Madame CHEVALLIER, vous avez 3 minutes.

Mme CHEVALLIER Françoise : Cette délibération est pour nous l'occasion de vous demander des nouvelles concernant le suivi des mesures de la pollution que subit l'école Michel Servet, dont il a été largement question. Elle est située à proximité de l'entrée du tunnel de la Croix-Rousse. C'est un des lieux les plus exposés à la pollution de l'air, et en particulier au dioxyde d'azote.

J'ai consulté sur le site Air Rhône-Alpes les mesures récentes de la balise installée dans la cour de l'école Michel Servet. La valeur limite est fixée à 40 microgrammes par mètre cube. Très régulièrement, elle est dépassée.

Je vais vous donner deux exemples sur les données journalières du dernier mois. Elles se situent en général entre 70 et 95 microgrammes par mètre cube, sauf pour deux jours. Si nous prenons les données mensuelles sur la dernière année, les données sont comprises entre 60 et 90.

Certes, des mesures ont été prises. Je pense qu'elles nous seront rappelées : la fermeture de la cour nord, l'aération des salles de classe aux heures les moins polluées – il est nécessaire d'aérer les salles de classe avant 7 heures le matin –, le balayage humide, etc. Nous aimerions que vous nous indiquiez quelle est l'incidence observée de ces différentes mesures.

Nous savons que l'origine principale de cette pollution de l'air, c'est la circulation automobile. Il nous faudra donc la réduire, pour améliorer la qualité de l'air dans ce secteur, et rapidement interdire la circulation des véhicules les plus polluants.

À cette occasion, je souhaitais évoquer le Plan Oxygène, voté en juin 2016 par la Métropole de Lyon. Il a prévu la mise en place d'une zone de circulation restreinte, avec interdiction de rouler pour les véhicules les plus polluants. Il avait été annoncé que cela devait concerner les poids lourds les plus polluants en 2017. Nous sommes fin 2017 et rien n'est encore mis en place.

Nous avons lu, dans le dernier numéro de La Tribune de Lyon, des propos rapportés de Thierry PHILIP, Vice-Président à l'Environnement à la Métropole de Lyon. Il indique que l'objectif est qu'en 2020, seules les voitures équipées des vignettes 1, 2 et 3 puissent circuler. Si c'est bien le cas, nous souscrivons entièrement à cet objectif. Il doit bien concerner tout type de véhicules (les poids lourds, les véhicules utilitaires légers et les voitures) et se réaliser, pour atteindre l'objectif en 2020, dans un calendrier très serré.

Nous attendons la Commission générale, annoncée plus tôt par David KIMELFELD, à la Métropole, et espérons que nous connaîtrons enfin ce calendrier très précis, pour qu'en 2020, nous n'ayons plus que les vignettes 1, 2 et 3 qui circulent.

La santé des enfants de cette école est en danger. La santé des Lyonnais est en jeu. Nous devons donc décider des mesures nécessaires pour la préserver. Il y a urgence. Nous ne pouvons pas attendre 2025 pour que les enfants de cette école espèrent respirer mieux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Guy CORAZZOL répondra. David, peut-être, sur le Plan Oxygène.

Concernant les mesures d'air intérieur, effectivement, cette école, mais toutes les autres écoles sont suivies de manière régulière. Vous savez que nous n'avons pas attendu les réglementations pour mettre en place ces mesures, puisque nous les avons mises en place dès 2015, en particulier à Michel Servet et sur l'école des Entrepôts. Toutes les écoles bénéficieront de ces diagnostics d'ici fin 2019, le temps de les mettre en œuvre. Je vous rappelle que nous avons près de 200 écoles sur la Ville de Lyon. Même après la fin de ces diagnostics dans ces écoles, ils devront se poursuivre, puisque, dans le cas où les résultats sont normaux, ils seront à renouveler tous les 7 ans, et, dans le cas où nous obtiendrions des valeurs limites ou dépassées, ils sont à renouveler tous les 2 ans. Un suivi régulier de ces éléments est donc mis en œuvre.

Je ne reviens pas sur les différents éléments déjà portés lors de Conseils municipaux précédents. J'indique simplement à Madame PERRIN-GILBERT et à Madame CHEVALLIER que, s'il est nécessaire d'organiser des réunions d'information au fur et à mesure de l'avancée des dossiers, je suis prêt bien entendu à les organiser et à répondre à votre demande.

Pour ce qui concerne la Métropole, David KIMELFELD peut apporter quelques éléments complémentaires.

M. KIMELFELD David : Monsieur le Maire,

Je ne souhaite pas répéter mon intervention précédente, mais nous ne résolvons les problèmes locaux qu'avec un certain nombre de mesures globales. La zone de faible émission, je vous rejoins, Madame CHEVALLIER, a pris du retard, mais ne reprochez pas maintenant d'accélérer

une initiative qui a pris du retard. Nous sommes tournés devant. Il faut que nous arrêtons de regarder dans le rétroviseur, intéressons-nous plutôt à ce que nous allons faire ensemble, dès la Commission générale, prévue début novembre.

Sur la zone de faible émission, il faut se mettre au travail et la co construire. Cela concerne, vous l'avez indiqué, d'abord les véhicules de livraison et les véhicules utilitaires. Ce sera déjà un bon point. Dans la définition de la zone, la Ville de Lyon est évidemment la première concernée. Il conviendra également de définir où nous plaçons le curseur en matière de véhicules qui peuvent encore rentrer. Ce sera une discussion et une co construction.

J'indique simplement que d'autres mesures sont en cours. La prime au changement du chauffage bois peut paraître anodine, mais il s'agit d'une véritable pollution extrêmement importante. Par conséquent, si nous parvenons à convaincre un certain nombre d'utilisateurs de changer leur foyer bois, d'améliorer cette technologie, nous ferons baisser d'autant la pollution de l'air. Sur la baisse de la vitesse, je tiens à ce que nous rentrions dans cette dynamique. Ce sera également un signe que nous enverrons. Ce ne sera pas seulement un signe. Cela produit des effets.

En matière de transparence sur l'information, un élément est peut-être apparu comme anodin, mais nous avons lancé une délibération sur la multiplication des applications pour mesurer la qualité de l'air et favoriser les innovations dans cette matière, ce qui donne déjà et donnera accès de manière beaucoup plus importante à l'ensemble de nos concitoyens, pour mesurer la qualité de l'air là où ils se trouvent ou là où leurs enfants se trouvent. C'est passé presque inaperçu, mais c'est un signe extrêmement important en matière de transparence et de communication.

Tout ce qui peut améliorer le déplacement de nos concitoyens, c'est bien sûr la mobilité, mais c'est aussi le travail réalisé autour du télétravail. Une action de fond sera menée. Si des personnes se déplacent un peu moins, tous les jours de la semaine pour venir travailler, ce sont autant de véhicules en moins.

Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je suis toujours surpris, pas par Madame CHEVALLIER, car son vote était cohérent, mais d'avoir un débat sur la façon de limiter ou d'avancer pour utiliser le moins souvent la voiture, et que certains, qui sont très émus par la situation de la qualité de l'air, puissent en même temps s'abstenir sur des délibérations, qui, elles, vont dans le sens de l'amélioration de la qualité de l'air.

M. LE MAIRE : Merci pour cette précision, que j'avais pu constater moi-même.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3353 - Lyon 2e - Modifications d'horaires et mise en place d'exonérations de principe dans le cadre de la mise à disposition d'une salle de réunion, située 7 rue de Savoie - EI 02 001

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Lors d'une réunion début 2017 sur place, avec Monsieur le Maire du 2e arrondissement, il a été convenu que les conseils de quartier, les comités d'intérêt locaux du 2e, les activités périscolaires et les conseils d'école du groupe Lamartine notamment, puissent bénéficier d'une exonération totale.

De plus, pour faciliter la gestion de l'occupation de la salle dite Lamartine et toutes les mesures de sécurité s'y afférent, nous avons installé un système de contrôle d'accès. Ainsi est-il possible aujourd'hui d'élargir l'amplitude horaire pour que les associations utilisent cette salle jusqu'à 22 heures.

La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai un temps de parole du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Madame PERRIN-GILBERT, pour 4 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Sur ces 4 minutes, deux pour revenir sur le débat précédent. Vous dites, Monsieur le Maire, que nous sommes obligés de prioriser. Nous n'en sommes plus à la priorité, puisqu'à chaque Commission de la Maison de la Veille sociale, ce sont 4 000 personnes qui attendent un hébergement. Ce n'est donc plus de la priorisation.

D'autre part, la priorisation n'est pas légale, car, comme vous le savez, le droit à l'hébergement est un droit inconditionnel.

M. LE MAIRE : Merci pour ces rappels. S'il vous plaît, pourrions-nous avancer ?

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Vous n'allez pas m'empêcher de parler, merci.

M. LE MAIRE : Non, je ne vais pas vous empêcher de parler, mais quand même ! Madame le Maire, ça va !

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Je disais, Monsieur KIMELFELD, que, lors de la Commission du 2 octobre, la question du « sans-abrisme » n'apparaissait pas, et il nous a été répondu qu'il n'y avait pas d'enfants sans-abri par vos services. C'est pour cela que je me suis permis de dire qu'il ne fallait pas ne pas regarder les problèmes en face. Vous le savez, puisque Monsieur GACHET, en effet, avec qui nous dialoguons, vous l'a dit directement.

Concernant cette délibération, Monsieur le Maire, nous vous demandons de la retirer, car, comme vous le savez, elle n'est pas légale. D'une part, cette salle devrait être une salle gérée par la Mairie du 2e arrondissement, car il s'agit d'un équipement de proximité. Nous regrettons le retard pris dans le vote des inventaires des équipements de proximité. D'autre part, toute modification d'horaires doit faire l'objet d'une validation en commission mixte, commission mixte présidée par le Maire d'arrondissement, et à laquelle assiste un nombre identique de conseillers d'arrondissement et de conseillers municipaux. Nous déplorons également que ces commissions mixtes n'existent toujours pas dans notre Ville.

Nous vous demandons donc de retirer cette délibération, comme nous l'avons fait pour les crèches municipales, cette délibération sur laquelle nous avons été obligés de revenir pour l'annuler. Si tel n'était pas le cas, nous ferions appel, une nouvelle fois, au contrôle de légalité et nous voterions contre. Je crois qu'il serait plus sage de la retirer.

M. LE MAIRE : Un temps de parole pour le groupe UDI et apparentés, qui formulera peut-être la même demande, d'ailleurs.

Mme BAUGUIL Véronique : Monsieur le Maire,

Jusqu'à aujourd'hui, cette salle flambant neuve était sous-exploitée avec seulement une dizaine d'utilisations durant l'année qui vient de s'écouler. Lorsque l'on connaît la forte demande du milieu associatif dans l'accès à des équipements de proximité, on peut légitimement se poser des questions. L'extension des horaires d'ouverture jusqu'à 22 heures, comme l'a indiqué Madame GAY, va permettre enfin une adaptation aux besoins des associations et du conseil de quartier Bellecour-Cordeliers. Je rappelle qu'il n'existait jusqu'à aujourd'hui aucune autre salle municipale au nord du 2e arrondissement.

Les élus UDI et apparentés, qui en ont fait la demande depuis le début, se félicitent de cette avancée. Faciliter l'accès aux associations doit être désormais la priorité. Il aura tout de même fallu attendre un an et demi pour que cette mesure puisse voir le jour, sans compter la quinzaine d'années depuis la découverte du bâtiment et de ses potentialités. Que de temps perdu !

Monsieur le Maire, n'hésitez plus à déléguer la gestion des équipements de proximité aux arrondissements. La Mairie centrale a autre chose à faire qu'à gérer des créneaux et des horaires d'ouverture. Pourquoi ne profiteriez-vous pas de l'inventaire des équipements transférés que nous attendons avec impatience, pour déléguer la gestion de cette salle et d'autres équipements de Lyon aux mairies d'arrondissement ?

Nous voterons ce dossier, mais force est de constater qu'il reste encore du chemin à parcourir.

M. LE MAIRE : Merci.

Comme tout processus, cela prend du temps. J'ai rencontré tous les maires récemment. Encore faut-il que chacun ait envie de coopérer, de travailler ensemble et de concerter. Je ne suis pas certain que tout le monde soit dans le même état d'esprit. J'en suis vraiment désolé. Je le dis ici solennellement.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire).

M. LE MAIRE : Merci. Madame GAY.

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, je suis très contente d'avoir entendu les propos de la Mairie du 2e arrondissement, car

nous avons essayé de travailler ensemble. Je suis également heureuse que nous ne retirions pas cette délibération.

2017/3355 - Contrat de performance énergétique piscine de Vaise – Musées Gadagne

2017/3356 - Lyon 4e - Annulation de l'état descriptif de division et de règlement de copropriété de l'immeuble sis 6 rue Lebrun - EI 04089

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : La Ville de Lyon est propriétaire et gestionnaire d'un parc d'environ 1 000 bâtiments, parmi lesquels nous retrouvons des établissements importants, tels que piscines, patinoires, musées, écoles, stades, mairies, etc. Les consommations globales fluides énergie plus eau représentent une dépense annuelle de l'ordre de 16 millions d'euros pour la Ville.

Nous exploitons techniquement ces bâtiments de manière conventionnelle, soit directement avec nos propres services d'exploitation, soit par l'intermédiaire d'entreprises pour quelques bâtiments importants. La Direction Gestion Technique des Bâtiments (DGTB) gère en direct les énergies et procède à la surveillance des consommations, pour détecter les dérives, qui pourraient procéder d'un comportement inapproprié des usagers ou d'incidents rencontrés dans le fonctionnement des installations.

Ainsi, après audit, nous avons trouvé 10 bâtiments les plus énergivores, qui utilisaient 22 % du total du budget des énergies. 150 bâtiments représentent 80 % des consommations.

Vous savez que nous avons un Plan Énergie Climat Territorial, qui vise à la réduction de 20 % des consommations d'énergie, de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, et de progresser dans les énergies renouvelables à hauteur de 20 %.

La mission que nous présentons aujourd'hui est innovante. Elle sera l'occasion d'offrir de nouvelles perspectives sur la gestion des installations et d'optimiser plus encore la recherche d'économies sur les énergies et permettre la réalisation de travaux sur les équipements techniques et les bâtiments. Des études ont été menées au premier semestre 2017, afin de déterminer les sites sur lesquels nous voulons travailler, à savoir la piscine de Vaise et le Musée Gadagne.

Ce contrat de performance énergétique (CPE), que nous entendons conclure avec un groupement d'entreprises, comme une conception-réalisation, vise à garantir contractuellement l'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments, de la piscine de Vaise et du Musée Gadagne, entre 22 et 24 % d'économies de kilowattheures, et visera également à maintenir la qualité de ce service pour le personnel et les usagers.

Sur ces deux bâtiments, le titulaire du contrat se devra de réaliser un bouquet de travaux : l'enveloppe globale pour la piscine de Vaise. Pour le Musée Gadagne, des travaux importants ont eu lieu de janvier 2001 à fin 2008. À l'époque, les objectifs et les réglementations de performance énergétique étaient émergents. Les technologies en termes de pilotage et d'optimisation des installations de traitement d'air ont également beaucoup évolué en 15 ans. Classé en monument historique, nous sommes également limités en possibilité d'intervention sur le bâti du Musée Gadagne. Les études de faisabilité ne concerneront que les installations thermiques, les automatisations et leur pilotage. Les investissements sur le Musée Gadagne ne représentent qu'environ 10 % du montant total du CPE, qui est à hauteur de 3,8 millions d'euros.

La maintenance et l'exploitation de ces sites auront une durée de 10 ans, et devront garantir la remise d'installations performantes au terme de ces 10 ans.

Nous sommes en marché public de performance. Nous entrons dans cette démarche, avec 10 mois de dialogue et de négociations. 2019-2020 sera la période effective des travaux sur ces deux bâtiments.

Je vous remercie d'avoir écouté mon intervention un peu longue.

La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai un temps de parole du groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur HAMELIN pour le rapport 2017/3355.

M. HAMELIN Emmanuel : Merci, Monsieur le Maire,

Je serai rapide. Afin de lutter contre le réchauffement climatique, la Ville de Lyon renforce son Plan Climat Énergie. Des conventions de performance énergétique sont prévues sur deux sites, la piscine de Vaise et le Musée Gadagne. Bien sûr, nous nous réjouissons de ces initiatives, mais quelques remarques.

D'abord, concernant Gadagne, il est toujours surprenant de constater, alors que nous avons réalisé – vous l'évoquiez à l'instant – une rénovation de grande envergure récemment pour quelque 30 millions d'euros quand même, que la notion de performance énergétique n'ait manifestement pas été intégrée. Sur ce point-là, malheureusement, vous n'avez pas su suffisamment anticiper, même si l'anticipation est un mot que vous utilisez souvent.

Concernant la piscine de Vaise, quelques besoins de précision. Comme vous le savez, elle est aujourd'hui extrêmement utilisée, bien sûr par les particuliers, mais aussi par les écoles, les associations, les clubs, parce que c'est le seul bassin hivernal de 50 mètres que nous avons dans la ville en propre. À titre d'exemple, Lyon Plongeon Club, qui est une association qui évolue au plus haut niveau international, en tête du classement national des clubs depuis des années, et qui s'entraîne à la piscine de Vaise, va se retrouver pendant la durée des travaux sans piscine d'entraînement. Je ne reviens pas sur le manque crucial de piscines à Lyon que nous avons dénoncé depuis de nombreuses années ni sur un projet de bassin de plongeon supplémentaire, que nous avons proposé à Vaise. Néanmoins, je m'inquiète comme d'autres sur le sort qui sera réservé à tous les utilisateurs de cette piscine et des solutions alternatives que vous leur proposerez, notamment à cette association, Lyon Plongeon Club, qui a besoin, vous vous en doutez, d'un équipement très spécifique (plongeurs de 1 mètre, de 3 mètres, de 5 mètres, eaux profondes, etc.).

Par la même occasion, je souhaiterais savoir si vous envisagez les travaux sur la grande baie vitrée de la piscine, qui est aujourd'hui en très mauvais état, puisqu'il y a un filet de protection tout le long de cette baie. Avez-vous envisagé de traiter ce problème au moment où vous réalisez ces travaux de rénovation ?

Merci pour vos réponses.

Mme GAY Nicole, rapporteur : Sur la piscine de Vaise, sur le dernier élément que vous nous donnez, effectivement, nous allons travailler tout ce qui concerne la façade, et notamment l'ensemble des vitres, qui, aujourd'hui, sont très dégradées.

Jean-Yves a raison de me dire que la décision et les travaux du Musée Gadagne avaient commencé sous le mandat de Monsieur BARRE. Les 30 millions d'euros de travaux qui ont été exécutés et les études qui ont été menées datent donc de cette époque. Je vous ai fourni les éléments, qui vous indiquent qu'aujourd'hui, nous allons faire en sorte que l'ensemble des automatisations et des éléments techniques seront en capacité de mieux fonctionner.

Enfin – je vais peut-être répondre à la place de Yann –, nous avons su très bien réaliser les travaux sur la patinoire Charlemagne, quand il a fallu envoyer ailleurs nos hockeyeurs lyonnais. Je pense que Yann fera aussi bien pour la piscine de Vaise, même si nous n'avons pas suffisamment de piscines. Je suis certaine que nous arriverons ensemble à trouver les solutions pour permettre à tous ces nageurs et à toutes ces associations de trouver des lieux pour exercer leur sport.

Ce sont les réponses que je pouvais apporter pour ce dossier emblématique et innovant.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Je vous parlerai de Gadagne une autre fois, Monsieur HAMELIN, qui a été un accouchement pour le moins difficile : plus de 10 ans, un architecte qui a disparu en cours de route. Vous avez raison, 10 ans, c'est trop long pour mener les vraies innovations.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3359 - Groupe scolaire Lumière - Extension et passage en self du restaurant, remplacement des fenêtres des écoles élémentaire et maternelle - 24, rue du Premier Film à Lyon 8e - Opération n° 08001001 - Lancement de l'opération et affectation de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00006

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit du lancement des travaux dans le groupe scolaire Lumière, dans le 8e arrondissement. Franck LÉVY, vous serez satisfait de ce beau groupe scolaire, que nous allons vous rénover : restaurant scolaire, salle d'évolution, le remplacement des menuiseries de nombreuses fenêtres. Avec le mobilier compris, les travaux s'élèvent à 2 510 000 euros.

La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Un temps de parole du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Madame PERRIN-GILBERT, pour 3 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Il est retiré, et rien ne sera versé au compte rendu.

M. LE MAIRE : Nous allons être frustrés, Monsieur GUILLAND. Vous ne le saurez pas. Moi, je veux bien l'avoir. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3354 - Demande d'application d'une gratuité pour la mise à disposition à l'association LOU Rugby d'une parcelle de terrain à la Plaine des jeux de Gerland située 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7e

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire,
Chers collègues,

Je crois que nous pouvons désormais dire que la Ville de Lyon est une ville de rugby par excellence. La place dans le Top 14 de l'équipe 1 en témoigne, tout comme les deux demi-finales de Top 14 que nous allons accueillir en 2018, ou le match France-All Blacks que nous allons accueillir au mois de novembre. Nous pouvons également évoquer le Stade de Gerland, qui fait notre fierté désormais presque tous les week-ends.

C'est dans cette continuité que nous avons attribué un certain nombre de locaux sur la Plaine des jeux de Gerland au LOU association et un certain nombre de terrains d'entraînement. C'est dans ce même souci de cohérence que, lors de cette délibération, nous voterons pour une convention d'occupation temporaire pour la création d'une salle de musculation, une salle de musculation qui manque à l'association LOU Rugby, qui, aujourd'hui, utilise celle implantée dans le 8e arrondissement, à Vuillermet.

Je rappelle que les travaux seront exclusivement réalisés par le LOU association, et que les différents fluides liés à cette installation seront également assumés par l'association. Quand ils déménageront de Vuillermet, d'autres associations pourront en bénéficier dans le 8e arrondissement, notamment le FCL et l'AS Montchat.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci. Un temps de parole pour le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Madame GRANJON.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire réitère ses demandes précédentes, pour obtenir une véritable visibilité sur l'intégralité des frais d'installation, les subventions et autres prêts d'espaces consentis au LOU Rugby. Nous souhaiterions avoir une visibilité complète du coût total de l'installation de ce club à Gerland, afin d'être réellement en situation de statuer sur les délibérations le concernant.

Nous ne remettons pas en cause les prouesses sportives du LOU Rugby, qui joue dans le très haut niveau du classement du Top 14, puisqu'ils sont premiers, ni même celui de l'association, qui réalise du très bon travail. Nous voulons simplement savoir combien le LOU nous coûte, nous a coûté et nous coûtera. Cette demande nous semble normale, car nous sommes, en tant qu'élus, garants de ce qui est fait de l'argent des Lyonnais.

Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire insiste donc sur l'importance d'avoir enfin des informations claires dans un délai raisonnable. En l'état actuel des choses, nous nous abstenons sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Monsieur CUCHERAT.

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Je vois plutôt les investissements que nous avons pu réaliser grâce à la venue du LOU sur Gerland, comme un élément profitable pour la Ville de Lyon.

Nous avons déjà délibéré sur le terrain synthétique, qui va bénéficier à nos écoles et à notre association LOU Rugby. Nous avons évoqué la piste d'athlétisme, qui bénéficie à Lyon Athlé et également à nos écoles. Nous avons évoqué un certain nombre d'investissements, qui sont conséquents pour la Ville, qui sont un véritable héritage pour nos enfants, et je crois que cela fait notre fierté. En effet, ces coûts ne sont pas neutres, mais ils nous permettent d'investir dans des équipements sportifs. Souvent, on décrie le fait qu'il n'y ait pas assez à Lyon, mais je voudrais surtout retenir les éléments qui montrent les intérêts de la venue du LOU, tout particulièrement sur Gerland.

Tout d'abord, le LOU Pro paie une redevance annuelle de 300 000 euros pour le bail emphytéotique sur l'enceinte de Gerland. Ces 300 000 euros rentrent dans les caisses de la Ville de Lyon chaque année. Un certain nombre de loyers sont également perçus, notamment 2 % des loyers qui seront perçus par le preneur pour toutes les nouvelles constructions, et qui seront reversés à la Ville de Lyon, tout comme 2 à 3 % du chiffre d'affaires tiré des différentes locations de tout ou partie des stades à l'occasion de manifestations non sportives. Une redevance de 2 % du chiffre d'affaires tiré du contrat de naming du Matmut Stadium à Gerland, est également perçue au bénéfice de la Ville de Lyon. Enfin – je crois l'avoir exprimé à plusieurs reprises –, le coût d'exploitation du site de Gerland était d'environ 1,5 million d'euros par an jusqu'à maintenant. Aujourd'hui, ce coût d'exploitation n'est plus, puisque le LOU Pro prend totalement en charge ce coût sur le site. Il s'agit d'une véritable opportunité pour la Ville de Lyon et pour le développement du rugby sur notre territoire.

Merci.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire).

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3351 - Protocole d'accord entre la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires du 39 rue Bon Pasteur portant la constitution à titre gratuit d'un droit de passage piétonnier sur le terrain communal - EI 01284 - N° inventaire 01284 I 001

2017/3356 - Lyon 4e – Annulation de l'état descriptif de division et de règlement de copropriété de l'immeuble sis 6 rue Lebrun - EI 04089

2017/3357 - Lyon 2e - Gratuité partielle accordée à l'association Service maintien à domicile pour l'occupation des locaux sis 32 Cours Bayard - EI 02 062

2017/3358 - Conventions constitutives de groupement de commandes d'intégration totale entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour des accords-cadres de travaux sur le patrimoine secteur 5-9 et Rive droite, de maintenance des réseaux hydrauliques, de maintenance des groupes froids, de contrôle des installations électriques, de maintenance des portes et portails automatiques, de fourniture de robinetterie et plomberie, de fourniture d'articles de serrurerie, de fourniture de piles, accus et accessoires

2017/3360 - Groupe scolaire Gilbert Dru - Réaménagement du groupe scolaire - 2e phase - opération n° 07009004 - Lancement de l'opération et affectation de l'autorisation de programme 2015-1 - Programme 00006

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur ces cinq dossiers, Monsieur Le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci.

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES

2017/3347 - Dotations aux arrondissements - Année 2018

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit du dossier bien classique de dotations aux arrondissements pour l'année 2018. Un avis favorable a été rendu par la Commission des Finances.

M. LE MAIRE : Un temps de parole pour le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Madame PERRIN-GILBERT, 4 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, nous nous abstiendrons sur ces dotations d'investissement aux arrondissements.

D'une part, depuis des années et des années, ces dotations sont calculées selon la règle des 2 euros par habitant. Vu la hausse des coûts des matériaux notamment, rester à 2 euros par habitant revient de fait à baisser les marges de manœuvre des mairies d'arrondissement en matière d'entretien de leur patrimoine, de leur équipement. Une réévaluation serait certainement nécessaire.

D'autre part – je suis désolée de revenir sur le sujet –, ces dotations d'investissement devraient être calculées à partir de l'inventaire des équipements de proximité, c'est-à-dire en lien avec les équipements gérés de manière responsable par les mairies d'arrondissement. En l'absence de ces inventaires, nous ne pouvons pas voter ces dotations d'investissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Ce n'est pas géré de manière irresponsable par la Ville non plus.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2ème arrondissement : Monsieur le Maire,

À l'occasion de ce dossier sur les dotations aux mairies d'arrondissement, je tenais à revenir d'un mot sur la rencontre qui a eu lieu jeudi dernier, entre les maires d'arrondissement et vous-même. Elle est apparue comme historique, bien que démocratique et normale, car votre prédécesseur n'avait jamais voulu l'organiser durant ses 16 années de mandat à la tête de notre Ville.

À cette occasion, je vous ai interpellé sur des sujets importants, qui doivent être au cœur de la gouvernance de notre cité : la place des arrondissements dans notre territoire métropolitain, les moyens et les compétences qui leur sont alloués, l'amélioration de la transmission d'informations entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement, ainsi que la nécessité de concerter les arrondissements sur les grands projets, en amont, bien en amont, des cahiers des charges.

Sur l'ensemble de ces points, Monsieur le Maire, vous avez proposé de faire évoluer la position de la Ville de Lyon, et nous soulignons bien volontiers votre volonté d'ouverture et d'écoute des élus locaux. Maintenant, nous attendons la concrétisation de ces engagements, et nous serons très attentifs, dans les mois qui viennent, à la traduction sur le terrain de cette bonne volonté exprimée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Nous avons conclu en disant que nous serions, les uns et les autres, attentifs aux évolutions de chacun. Ce n'est pas seulement à sens unique. Vous m'observez, je vous observe.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire et de M. BOUDOT).

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3348 - Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable pour cette délibération portant modification du tableau des effectifs, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Un temps de parole pour le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, Madame GRANJON.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, je commencerai par réitérer une demande déjà formulée durant le mandat. Serait-il possible de voir passer les dossiers RH plus tôt dans le Conseil, ou, au minimum, de mettre en place un roulement dans l'ordre de présentation des délibérations ? Ici, tout le monde sait que ce dernier temps du Conseil est agité, que nous sommes fatigués et que notre concentration est moindre. Les dossiers RH traitent des agents de notre Ville, de ceux qui font le service public pour les Lyonnais. Ils méritent autant d'attention que l'Éducation, le Commerce ou les Sports.

Cette remarque faite, je profite de ce temps de parole pour évoquer la situation de l'Opéra. Monsieur l'Adjoint, lors de la Commission, je vous ai demandé que nous ayons un point clair concernant cet établissement, qui fait briller notre Ville bien au-delà des limites de celle-ci, mais qui, semblerait-il, au vu du nombre de mouvements sociaux qui l'agitent, brillerait aussi par ses problèmes de management et autres dialogues sociaux.

Vous avez sous-entendu dans votre réponse que je me faisais le porte-parole des syndicats de la Ville, et en particulier de la CGT. Cette réponse vous a surtout permis de ne pas me répondre. Je me vois donc obligée, en séance publique, de refaire cette demande. Je suis élue municipale du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire. Nous considérons que la Ville a un devoir moral concernant le bien-être de ses agents, ainsi de ceux dont nous finançons les postes avec l'argent des Lyonnais. La bienveillance à l'égard des agents et des salariés de ces structures, financées par la

Ville, dont fait partie l'Opéra, va au-delà du service rendu et de la considération financière.

Monsieur CLAISSE, pourrions-nous avoir un réel état des lieux des conditions de travail des personnels, qu'ils soient salariés Ville de Lyon, contractuels Ville de Lyon, salariés de l'association, contractuels de l'association, ou encore intermittents ? Pourrions-nous avoir une vue claire de la situation de toutes ces petites mains, celles des ateliers de confection, des ateliers de la menuiserie, etc. ? Je me sens obligée de détailler, tant il paraissait évident que vous ne souhaitiez pas répondre à ce sujet.

J'étais déjà intervenue il y a quelque temps concernant la délocalisation des confections des costumes et des décors. Alors, je ne vais pas trop me répéter. Néanmoins, je rappelle l'indice carbone inutilement haut, par exemple, et quelques éléments étranges, comme des décors qui ne passent pas les portes, des reprises sur les costumes, alors qu'à Lyon, nous avons tout ce savoir-faire et les personnels.

Cette institution est très largement soutenue financièrement par notre Ville, que ce soit en moyens humains, par le biais d'agents que nous prétons, ou sous la forme de subventions. Elle doit être une vitrine pour notre cité, tant au niveau de l'image culturelle qu'elle véhicule, qu'en termes des pratiques managériales. Il existe de gros problèmes dans le domaine de l'égalité femmes-hommes, par exemple. Il conviendrait d'intervenir.

Quand on soutient aussi fortement une structure, on a alors le devoir de regarder ce qui s'y passe et d'agir s'il le faut. La Ville peut trouver normal que l'Opéra fasse ces derniers temps la une de la presse locale, voire nationale, pour ses créations et ses spectacles, autant que pour les mouvements sociaux qui l'agitent et les frasques de son directeur. Ce monsieur semble avoir un train de vie de diva, aux frais de l'institution qu'il dirige : restaurants gastronomiques, hôtels de luxe, stylo à 600 euros. Il s'agit pourtant de notre argent, de l'argent des Lyonnais, et non de ses deniers personnels.

Monsieur le Maire, il est temps d'intervenir sur toutes ces questions, ainsi que sur la situation particulière de l'atelier des costumes. Dans cet atelier, les salariés et les agents publics sont en très grande souffrance, à tel point qu'une saisine de la CSET a donné lieu à une enquête, et que celle-ci a fait des propositions pour sortir de cette situation. Pourtant, la Direction ne veut pas les entendre, ne fait aucun pas et la situation s'aggrave, au point de préoccuper la médecine du travail. Nous ne pouvons laisser cette situation se pérenniser sans agir.

Enfin, l'égalité femmes-hommes, en termes de respect humain, et même simplement en termes de revenus, mérite aussi que la Ville, principal financeur de l'Opéra, se penche sur la réalité des contrats et des conditions de travail.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Gérard CLAISSE, quelques mots.

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Il est compliqué de répondre précisément à tous ces éléments.

D'abord, Madame GRANJON, vous faites une interprétation de mes propos, lorsque vous dites que j'ai assimilé vos propos à ceux de la CGT. Vous m'avez interpellé sur la situation de l'Opéra et le préavis de grève qui avait été déposé par les agents. J'ai rappelé simplement les revendications portées dans le cadre de ce préavis de grève, notamment l'une d'entre elles, qui concerne les futures élections professionnelles. Vous m'avez ensuite interpellé sur un élément qui ne concernait pas du tout le préavis de grève déposé, qui était la situation des agents de l'association, donc qui ne sont pas des agents de la Ville, mais des agents de l'association de l'Opéra, dont, je le rappelle, la gestion dépend de l'association de l'Opéra. Bien évidemment, en tant qu'Adjoint aux Ressources Humaines, dans un premier temps au moins, je n'ai pas à me mêler directement d'une gestion privée d'agents d'une association. J'ai indiqué ceci.

Sur la succession de préavis de grève, qui ont eu lieu à l'Opéra au cours de la dernière année. Nous en avons eu un premier en novembre dernier, qui s'est soldé par un protocole d'accord. Ce préavis de grève était fondé sur le rebasage de la subvention de la Ville à l'Opéra de Lyon, rebasage qui s'est terminé à 250 000 euros. Je répète simplement que c'est un rebasage de 3,5 % du budget de fonctionnement de l'Opéra, là où la Ville, sur l'ensemble du mandat, doit rebaser son propre budget à hauteur de 8 %. Cela signifie bien que la Ville a maintenu sa participation financière à l'Opéra de manière importante, et, en tout cas, a demandé moins d'efforts à l'Opéra, qu'elle n'a pu en demander d'abord sur ses propres services et sur des partenaires extérieurs.

À l'issue de ce premier mouvement, fin 2016, nous avons conclu un protocole d'accord, qui s'est traduit par la création d'un poste supplémentaire, un poste de machiniste qui était réclamé, et qui s'est traduit également par une revalorisation du forfait de tournée pour les techniciens. Ces mesures ont été mises en place et le protocole d'accord a été respecté.

Le deuxième préavis de grève, en juin 2016, a débouché sur un deuxième protocole d'accord, qui porte là sur des demandes de revalorisation salariale, dans le cadre de ce que nous appelons la négociation annuelle obligatoire, qui vaut pour l'ensemble des métiers du spectacle et qui concerne directement l'Opéra. Nous avons conclu un protocole d'accord pour une augmentation moyenne salariale de 1,2 %, engagement de la Direction de l'Opéra. Ce protocole d'accord a été également tenu, et a même été revalorisé début octobre 2017, puisque l'augmentation moyenne de la rémunération salariale est de 1,9 %.

Fin septembre, le troisième préavis de grève revient sur ces négociations salariales. Il faut m'expliquer comment on gère un organisme, dans lequel il faut passer des protocoles d'accord tous les trois mois sur de la revalorisation salariale. Signer un protocole qui a une durée de vie de trois mois, ce n'est tout simplement pas possible. J'en ai donc appelé – je pense que j'ai pu le dire ainsi – à la responsabilité des négociations sociales que nous menons. À un moment donné, nous ne pouvons pas revenir sur des accords qui ont été passés, signés, contractés, trois mois plus tôt. Les revendications actuelles sur les revalorisations salariales, qui sont portées par la CGT à l'Opéra, représenteraient, si nous devions y donner suite, une augmentation de la masse salariale de 22,9 %. Bien évidemment, ce ne serait pas responsable pour nous de donner suite à de telles revendications.

Voilà pour ce qui est des préavis de grève qui ont été déposés.

Reste le petit sujet, qui concerne les futures élections professionnelles, pour lequel nous avons donné un certain nombre de garanties. Il existe une différence d'appréciation juridique entre la CGT et la Ville de Lyon. La CGT estime que le personnel mis à disposition de l'Opéra par la Ville doit voter pour les instances paritaires (CT, CHSCT) à la Ville de Lyon. La Ville estime – ce que dit le droit en la matière – que ces agents mis à disposition devraient voter au sein des instances de l'Opéra. Nous avons donc convenu de faire en sorte que nos juristes se rencontrent, pour que les arguments puissent être échangés et que nous prenions une décision. Nous avons fait preuve et l'Opéra a fait preuve de bonne volonté, puisqu'ils ont eux-mêmes décalé leurs propres élections professionnelles, qui devaient avoir lieu en fin d'année, en mars-avril 2018.

Ce sont des sujets sur lesquels le dialogue existe et sur lesquels des propositions sont formulées. Ensuite, une fois qu'un protocole est signé, il convient d'être en capacité de le tenir.

Sur le Directeur Général de l'Opéra – j'en termine par là –, bien évidemment, (et l'ensemble des éléments qui ont été portés à connaissance, notamment par la presse, concernant ses frais de déplacement), tous les frais qui ont été exposés publiquement correspondent bien à des missions du Directeur Général de l'Opéra. Ces missions ont été réalisées, d'une part pour assurer la programmation artistique, et d'autre part pour développer les ressources propres de l'Opéra, qu'il s'agisse du mécénat ou de recettes de coproduction ou de partenariat. Tous ces frais ont donné lieu à la production de justificatifs auprès des services comptables. Ces missions ont effectivement permis de développer fortement les recettes propres de l'Opéra. Il faut aussi le dire. L'ensemble de ces missions a produit des effets, puisque les recettes de mécénat, qui étaient de 25 000 euros à l'arrivée du Directeur Général de l'Opéra, sont passées aujourd'hui à 1 million d'euros. Voilà le résultat d'un travail efficace. Les recettes de coproduction sont passées à 600 000 euros. La marge sur les tournées effectuées par l'Opéra, de par son rayonnement national et international, est passée à 500 000 euros. Bref, dans un contexte de contraintes budgétaires, nous constatons que l'ensemble de ces missions a porté ses fruits.

Sachez qu'un audit financier a été mené par les services du Contrôle de gestion de la Ville. Le contrôle effectué a confirmé la régularité de l'ensemble de ces dépenses. Pour autant, et pour que les choses soient à l'avenir très claires, le Conseil d'administration de l'Opéra a voté, en septembre dernier, un certain nombre de mesures, parmi lesquelles un règlement pour régir ce type de dépenses et la mise en œuvre de procédures de contrôle interne renforcées sur ce type de dépenses. Deuxièmement, des plafonds seront applicables dès décision du Conseil d'administration de septembre par catégorie de dépenses, donc des dépenses plafonnées, dont les plafonds sont maintenant précisés. Une ligne budgétaire globale sera votée chaque année pour assurer le financement de ces missions.

Vous avez cité un certain nombre de questions relatives à l'égalité hommes-femmes au sein de l'Opéra. Je pense que vous faites référence au problème de la confection. Vous avez fait référence au problème des couturières. Vous savez que, dans le protocole d'accord de septembre, nous avons décidé de réinternaliser une partie des prestations qui étaient jusqu'à présent externalisées. Vous me signalez des problèmes dans l'atelier confection. Pour l'instant, je n'en ai pas eu de remontées. Vous ne m'en avez pas parlé en Commission Ressources, donc je n'en ai pas pris note. J'en prends note. J'irai récolter des informations et nous reviendrons devant vous si des problèmes majeurs existent au sein de ce service.

Je remercie mes collègues pour leur attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur l'Adjoint, cher Gérard CLAISSE. Madame GRANJON, vous avez dénoncé que nous le passions à la fin, mais je pense que je m'inscris dans un profond respect de chacun des acteurs, de chacun des agents, des 8 000 agents de cette Ville. J'essaierai d'être à leur écoute. Je ne voudrais pas que vous pensiez que, parce que nous mettons la question des Ressources Humaines à la fin, tous les sujets que nous avons abordés ce soir concernent des agents de la Ville, peu ou prou. Ils sont donc bien au cœur de l'ensemble du dispositif.

Deuzio, je pense que tous ces agents sont respectables, y compris les directeurs de nos maisons. Utiliser des termes comme « frasques » ne me paraît pas adapté à un directeur, sauf si vous avez de vraies raisons de le penser. Nous venons de vous répondre. Je pense que tout a été contrôlé. Utiliser par exemple sur un seul point la question du stylo, vous savez bien que, dans les frais, tout était imputé au Directeur, y compris les cadeaux faits à des artistes de passage. Il est préférable que nous soyons attentifs, les uns et les autres, que nous montrons que nous respectons toute la chaîne des agents de notre Ville, de tous nos salariés. Ce sera mieux pour tout le monde. Je vous remercie.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire vote contre).

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3346 - Modification de la délibération n° 2017/3026 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % à la SAHLM Vilogia, pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 5 014 439 euros relatif à une opération de réhabilitation de 34 logements PLS, 120-124 rue André Bollier à Lyon 7e

2017/3350 - Modification de la délibération n° 2017/3063 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 8 990 896 euros, relatifs à une opération d'acquisition de 227 logements (102 logements PLUS et 125 logements PLS), situés ruelle du Grand Casernement à Lyon 7e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues, il s'agit de deux dossiers de demande de garantie pour la production de 261 logements. Je tiens à signaler la remarquable opération réalisée par la SACVL sur la réhabilitation de l'ensemble immobilier du parc Blandan, qui permet la production de 227 logements étudiants.

La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Sur ces deux délibérations, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre pour le rapport n° 2017/3346)

(Abstention de M. BOUDOT pour les deux rapports).

M. LE MAIRE : Merci.

2017/3349 - Admissions en non-valeur des exercices 1999 à 2017

Rapporteur : M. BRUMM Richard

Mme AÏT-MATEN Zorah, Adjointe : En l'absence de Monsieur BRUMM, la Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je vous remercie et je vous dis à très vite.

(La séance est levée à 18 heures 55.)